



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 janvier 2000

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 10 janvier 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-1

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Adoption du règlement numéro 1999-08-544 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
 - 7.3- Demande à Hydro-Québec - Déplacement de la ligne triphasée dans le secteur du golf
 - 7.4- Cotisation annuelle 2000 à l'UMQ
 - 7.5- Proclamation de février - Mois du cœur 2000
- 8- Transport
 - 8.1- Achat de pièces d'éclairage public
 - 8.2- Location de machinerie pour le service des travaux publics
 - 8.3- Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 9- Hygiène du milieu
 - 9.1- Nomination au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Urbanisme
 - 10.1- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.2- Demande de dérogation mineure DM-33 - Monsieur Roger Dumas - Fix Auto Cap
 - 10.3- Demande de Monsieur Gaétan Dumas
- 11- Loisirs
 - 11.1- Versement à la commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France
- 12- VARIA
 - 12.1- Administration - Événement Expo Habitat Mauricie 2000 et Habitamag
 - 12.2- Administration - Suivi de la rencontre du conseil survenue le 10 janvier 2000 avant la séance ordinaire
- 13- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 13.1- Rapport des permis pour le mois de décembre 1999
 - 13.2- Rapport annuel des permis 1999



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

13.3- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-
Marthe-du-Cap

14- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-2

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et 20 décembre 1999 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues le 13 et 20 décembre 1999.

Adopté

2000-3

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 décembre 1999.

Adopté

2000-4

Administration - Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

17729	Récupération Tersol inc.	6 378,23
17730	Hydro-Québec	9 343,94
17731	Annulé	
17732	Richard Dufresne	304,62
17733	Vidéotron Itée	31,58
17734	Michel Allard	71,00
17735	Bell Mobilité Pagette	27,50
17736	Pétroles Crevier inc.	658,23
17737	Société des Alcools du Québec	458,60
17738	Ministre des Finances	107 169,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

17739	Olco	672,44
17740	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	178,14
17741	Bell Canada	276,78
17742	Cantel	69,03
17743	Pitney Bowes Leasing	180,29
17744	Laurent Corbin	609,00
17745	Louis Perron	60,00
17746	Entreprises Gaston Girard inc.	14 793,83
17747	Michel Allard	65,00
17748	Chambre de commerce du Cap	210,00
17749	Société Québécoise d'assainissement des eaux	2 238,72
17750	Normand Courteau	220,00
17751	Angèle Béland	788,50
17752	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	400,00
17753	Comité sectoriel des Prairies	500,00
17754	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 416,29
17755	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	28 920,91
17756	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	455,00
17757	Les Consultants René Gervais	17 253,75
17758	Compagnie canadienne d'assurance Lombard	500,00
17759	Ferme R.Vaillancourt & Fils	167,34
17760	Micheline Courteau	19,72
17761	Dany Poulin	54,13
17762	Jean-Claude Gervais	3,23
17763	Abitibi-Consolidated inc.	4,00
17764	Mario Manseau et Édith Baril	11,31
17765	Corporation Immobilière Mauricienne	131,90
17766	Raymond Beaudet	420,00
17767	L'UMQ	2 242,99
17768	Hôtel Manoir Victoria	614,23
17769	Alex Coulombe Itée	173,74
17770	Bell Canada	53,28
17771	Bell Mobilité	81,03
17772	C.T.A. de Fran-Che-Mont	2 805,00
17773	Hydro-Québec	912,69
17774	Michel Allard	65,00
17775	Angèle Béland	410,50
17776	Laurent Pontbriand	242,06
17777	Francis Beaudet	232,75
17778	Buffet Manon	546,23
17779	La Personnelle-Vie	3 085,01
17780	T.R.I.P.S. du Rivage	1 000,00
17781	Office de Tourisme et Congrès	600,00
17782	Chambre de commerce du Cap	500,00
17783	Centraide Mauricie	132,64
17784	Joanne Bruneau	30,00
17785	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	193,98
17786	Normand Courteau	400,00
17787	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 647,12
17788	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	<u>877,23</u>
TOTAL :		<u>221 907,49</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Fonds de dépenses en immobilisations

220	Construction M.C.I. inc.	2 652,26
221	M. Bourassa Excavation inc.	<u>99 132,99</u>
	TOTAL :	<u>101 785,25</u>

Comptes à payer au 31 décembre 1999

17789	Atelier Usinatex	32,21
17790	Air Liquide Canada inc.	221,68
17791	A.M. Pinard & Fils inc.	81,55
17792	Acier Marquis inc.	758,68
17793	Béton du Cap inc.	4 448,61
17794	Buromax inc.	700,67
17795	Belitec inc.	16,52
17796	Boutique Le Chantier inc.	96,34
17797	Boulay Air Climatisé inc.	74,76
17798	Coopérative Agricole de Champlain	1 241,12
17799	Canadian Tire	505,02
17800	Charles Turcotte & Fils Itée	966,21
17801	Contrain	176,47
17802	Construction S.R.B.	70,75
17803	Centre du Ressort Trois-Rivières inc.	321,56
17804	Compagnie Canadienne d'assurance Lombard	500,00
17805	Déneigement Pierre	440,00
17806	Électricité A.C.A. inc.	473,91
17807	Excavation Girard & Simard inc.	983,46
17808	Équipements M.N.D. inc.	349,38
17809	Guillevin International inc.	194,28
17810	GSI Environnement	366,36
17811	Dr. Jean Garceau	275,00
17812	Garage Médée & Fils inc.	310,57
17813	Hymec inc.	2 787,94
17814	Heath Consultants Ltd.	529,12
17815	Imprimerie Art Graphique inc.	217,40
17816	Idées... Fil	310,86
17817	Jules Milette inc.	120,78
17818	Jean-Yves Pilon & Associés	224,30
17819	L'Hebdo Journal	586,63
17820	Le Nouvelliste	457,89
17821	Les Éditions Yvon Blais inc.	161,04
17822	Launier & Fils inc.	1 619,62
17823	Labexcel inc.	25,31
17824	Les Distributions Gaf	140,32
17825	Mines Seleine inc.	3 375,52
17826	Nove Environnement inc.	96,62
17827	Omega Environnement inc.	128,89
17828	Purolator Courier Ltd.	24,55
17829	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	378,54
17830	Pneus SL	195,54
17831	Protection Incendie CFS Itée	54,75
17832	P.A. Thibeault Itée	28,40
17833	Publigram	35,00
17834	Pétroles Henri Germain inc.	826,16
17835	Québec Linge MC	69,02
17836	PRM Tech inc.	66,84
17837	Remise 2000 enr.	1 075,27
17838	RDS Radio inc.	51,77



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

17839	R. & D. Rousseau inc.	536,31
17840	Rona L'Entrepôt	535,13
17841	Récupération Matrec	310,57
17842	Résidence Le St-Laurent	276,06
17843	Sani-Marc inc.	479,41
17844	Simard Beaudry inc.	965,74
17845	Technic Alarme inc.	28,76
17846	Tamec inc.	214,75
17847	Wilson & Lafleur	742,58
17848	C.S.S.T.	130,00
17849	Groupe Jacques Desbiens	42,21
17850	Municipalité de Champlain	16 974,66
17851	M.R.C. de Francheville	100,00
17852	S.P.A.M	161,04
17853	Ville de Cap-de-la-Madeleine	701,04
17854	Heenan Blaikie	1 869,85
17855	Ferme M.C.F. Leclerc inc.	112,50
17856	Copie X press	93,75
17857	Les Chemins de Fer Québec-Gatineau	5 203,00
17858	Franklin L'Empire inc.	217,06
17859	Garage Pierre Turcotte auto inc.	477,35
17860	Métaux Lamy inc.	285,13
17861	Studio Henrichon inc.	821,19
17862	Signoplus	<u>2 299,47</u>
	TOTAL :	<u>60 770,75</u>

Fonds de dépenses en immobilisations

222	Excavation Girard & Simard inc.	201,86
223	Laboratoire de services spécialisés	281,09
224	Les Laboratoires Shermont inc.	322,85
225	Les Consultants René Gervais	<u>1 476,71</u>
	TOTAL :	<u>2 282,51</u>

Adopté

2000-5 Administration - Adoption du règlement numéro 1999-08-544 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 1999-08-544, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-6

Administration - Demande à Hydro-Québec - Déplacement de la ligne triphasée dans le secteur du golf

ATTENDU que la présence d'une ligne triphasée dans le secteur du golf occasionne des inconvénients majeurs à cette activité;

ATTENDU que ladite ligne a été construite sans avoir obtenu, au préalable, l'approbation de la Ville;

ATTENDU que le déplacement d'une partie de cette ligne triphasée représente un coût d'environ 180 000 \$, incluant Bell Canada et Vidéotron, puisqu'une longueur de 275 mètres doit être mise en place dans des conduits souterrains;

ATTENDU que ce déplacement ne doit pas être considéré comme une transaction commerciale puisque c'est la Ville qui assume les coûts inhérents à ces travaux;

ATTENDU que le projet de développement domiciliaire intégré au terrain de golf ainsi que celui à proximité, pourront apporter environ 400 nouveaux clients à Hydro-Québec, à court et à moyen terme;

ATTENDU que ces projets contribueront à des retombées économiques d'environ 45 millions \$ au cours des dix prochaines années;

ATTENDU que ces projets de développement seront créateurs d'emplois pour la région;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

De réitérer notre demande à Hydro-Québec pour sa participation financière de 50% des coûts de déplacement des services d'Hydro-Québec, incluant la fourniture et la mise en place des câbles souterrains;

De déplacer la partie de la ligne triphasée visée par la demande pour le 1^{er} mai 2000;

Adopté

2000-7

Administration - Cotisation annuelle 2000 à l'UMQ

ATTENDU le désir des membres du Conseil municipal de faire partie d'une union municipale afin de bénéficier de certaines expertises dans la gestion de la ville;

ATTENDU que les services offerts par l'Union des Municipalités du Québec correspondent aux besoins de gestion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller SPEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap adhère à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2000 et autorise le versement de la cotisation fixée à 3 003,52 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

2000-8

Administration - Proclamation de février - Mois du cœur 2000

ATTENDU que depuis plus de 45 ans, la Fondation des maladies du cœur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer de moitié le taux de décès attribuables aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public et de nos citoyens, la Fondation des maladies du cœur du Québec poursuit sa mission d'appui à la recherche et à la promotion de la santé;

ATTENDU que par ses actions concrètes, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

Il est résolu unanimement :

De proclamer février mois du cœur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au cœur de la solution.

Adopté à l'unanimité

2000-9

Transport - Achat de pièces d'éclairage public

ATTENDU la nécessité d'acheter des pièces pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, telles que des luminaires, des photos-cellules, des ampoules, des potences, des fusibles, des porte-fusibles et des protecteurs en caoutchouc;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs à cet effet, soit : Wesco, Guillevin international inc. et Westburne Trois-Rivières Électrique;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'acheter de la compagnie Westburne Trois-Rivières Électrique, soit le plus bas soumissionnaire, les pièces nécessaires à l'entretien du réseau d'éclairage public pour un montant de 6 490,11 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-640 (Éclairage des rues - Pièces et accessoires) et 03-100-00-902 (Dépenses d'investissements - Luminaires).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-10

Transport - Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres, au cours de l'année 2000;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU les crédits disponibles pour l'année 2000 aux différents postes budgétaires concernant la location de machinerie à des fins particulières;

ATTENDU la politique de demandes de prix à au moins deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la ville ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien et ce, jusqu'à concurrence des montants apparaissant au budget.

Adopté

2000-11

Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 2000;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la ville doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la ville devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 2000.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-12

Hygiène du milieu - Nomination au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution numéro 99-344;

ATTENTU que le maire et le président du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap désignent les personnes suivantes pour siéger sur le comité, soit : Mesdames Lyne Marcotte et Sylvie Jacob ainsi que Messieurs Philippe Dubord, Louis Dubois, Laurent Pontbriand et Yvon Duval;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De nommer six (6) membres au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap, soit : Mesdames Lyne Marcotte et Sylvie Jacob ainsi que Messieurs Philippe Dubord, Louis Dubois, Laurent Pontbriand et Yvon Duval;

De fixer la durée de leur mandat à un an, renouvelable sous réserve du bon fonctionnement du comité et à la satisfaction du maire et du président;

D'accorder une allocation de dépenses de 30 \$ par réunion du comité pour chacun des membres qui y assiste.

Adopté

2000-13

Urbanisme - Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU le règlement numéro 1999-12-548 modifiant le règlement numéro 275 relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le maire et le président du Comité consultatif d'urbanisme désignent les personnes suivantes pour siéger sur le comité, soit : Messieurs Réjean Despins, Jean-Paul Tellier, Gaston Girard, Laurent Pontbriand et Donald Michaud;

ATTENDU que ce comité doit être formé d'un minimum de quatre (4) résidents de la municipalité;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De nommer cinq (5) membres au Comité consultatif d'urbanisme, soit : Messieurs Réjean Despins, Jean-Paul Tellier, Gaston Girard, Laurent Pontbriand et Donald Michaud;

De fixer la durée de leur mandat à un an, renouvelable sous réserve du bon fonctionnement du comité et à la satisfaction du maire et du président;

D'accorder une allocation de dépenses de 30 \$ par réunion du comité pour chacun des membres qui y assiste.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-14

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-33 - Monsieur Roger Dumas - Fix Auto Cap

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Roger Dumas de Fix Auto Cap à l'effet de normaliser un agrandissement effectué sur un bâtiment commercial dérogatoire protégé par droit acquis, situé au 1610 rue St-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap, pour y installer un système de chauffage;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet dans L'Hebdo Journal du 19 décembre 1999;

ATTENDU que cet avis mentionne que les membres du Conseil municipal statueront sur cette demande à la séance du 10-01-2000;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure DM-33 de Monsieur Roger Dumas.

Adopté

2000-15

Urbanisme - Demande de Monsieur Gaétan Dumas

ATTENDU la demande de Monsieur Gaétan Dumas visant à hausser les murs et le toit du garage détaché, situé au 3980 rang St-Malo, pour y installer une porte de 11 pieds de hauteur afin d'effectuer, à l'intérieur, les travaux d'entretien de son camion (remorqueuse);

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié cette demande et qu'ils recommandent de la refuser considérant que le règlement de construction numéro 264 n'autorise qu'une hauteur maximum de 10 pieds pour les portes de garages et que le règlement de zonage numéro 263 n'autorise que le stationnement de véhicules motorisés d'usage domestique et privé;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De refuser la demande de Monsieur Gaétan Dumas visant à remonter son garage détaché situé au 3980 rang St-Malo pour y installer une porte de 11 pieds.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-16

Loisirs - Versement à la commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France

ATTENDU l'entente sur les contributions à verser pour soutenir les activités de la Commission regroupée du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Maurice;

ATTENDU que le soutien financier de la ville est prévu au budget 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De verser à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France une somme forfaitaire de 14 961,06 \$ pour la subvention 2000;

D'effectuer un transfert budgétaire de 961 \$ du poste budgétaire 03-100-00-999 (Dépenses d'investissements - Autres) au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

2000-17

Administration - Événement Expo Habitat Mauricie 2000 et Habitamag

ATTENDU l'événement Expo Habitat Mauricie 2000 qui se tiendra au terrain de l'Exposition de Trois-Rivières du 23 au 26 mars 2000;

ATTENDU que l'expérience vécue en 1999 s'est avérée un franc succès pour la Ville;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de renouveler cette expérience en l'an 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par : Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de location avec l'APCHQ à l'égard de la 18^e édition d'Expo Habitat Mauricie 2000;

D'autoriser un montant de 2 500 \$ afin de défrayer le coût de location de l'emplacement du kiosque et d'une publicité dans la revue Habitamag;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-340 (Urbanisme - Publicité et information).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-18

Administration - Suivi de la rencontre du conseil survenue le 10 janvier 2000
avant la séance ordinaire

ATTENDU que le Conseil municipal s'est réuni le 10 janvier 2000 pour discuter sur les différentes demandes d'ordre municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite, par résolution, aux décisions prises lors de cette rencontre;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

- 1- De renouveler la cotisation à la COMAQ pour l'année 2000 pour un montant total de 517,62 \$ taxes incluses afin de permettre à la greffière et à la trésorière de bénéficier des services offerts par cette corporation;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Administration - Cotisation et abonnement).

- 2- De renouveler la cotisation de l'ACMQ pour l'année 2000 pour un montant total de 195 \$ pour la directrice des services à la communauté;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Administration - Cotisation et abonnement).

- 3- D'adhérer à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec pour un montant total de 380 \$ pour le directeur général;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Administration - Cotisation et abonnement).

- 4- De verser une subvention de 500 \$ à la Maîtrise du Cap pour aider certains enfants plus démunis à participer aux différentes activités offertes par l'organisme;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (Loisirs - Subventions à des organismes sans but lucratif).

- 5- D'allouer un montant forfaitaire de 50 \$ à chacun des aidants naturels afin de les aider à améliorer leur qualité de vie et par le fait même celle des personnes qui vivent sous leur toit;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Loisirs - Assistance aux aidants naturels).

- 6- D'adhérer à l'URLS (Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie) pour un montant de 400 \$ afin d'avoir accès aux programmes et services offerts dont celui des jeux du Québec 1999-2000 et afin de participer au développement régional du loisir et du sport;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (Loisirs - Adhésion à l'URLS).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- D'adhérer à la campagne d'économie d'eau potable 2000 offerte par Réseau Environnement pour un montant de 540,62 \$ taxes incluses;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (Hygiène du milieu - Cotisation aux associations).
- 8- De prendre un abonnement d'un an à Internet pour la Maison des Jeunes pour un montant de 278 \$;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-330 (Loisirs - Parc Roger Guilbault - Télécommunications)
- 9- D'accepter la politique de tarification de la Salle Félix-Leclerc préparée par Madame Carole Chevalier en date du 3 janvier 2000;
- 10- De verser une subvention de 1 000 \$ au Martheli-Neige pour ses opérations courantes de l'année;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999 (Loisirs - Contribution aux fêtes municipales)

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Rapport des permis pour le mois de décembre 1999
2. Rapport annuel des permis 1999
3. Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 2000-4, 2000-7, 2000-9, 2000-16 à 2000-18.


Trésorière

2000-19

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
MAIRE

CHRISTIANE/ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 14 février 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 février 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs

les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-20 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Avis de motion - Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
 - 7.3- Lieu d'élimination des neiges usées
 - 7.4- Enlèvement du caractère de rue du lot numéro 103-407
- 8- Hygiène du milieu
 - 8.1- Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)
 - 8.2- Subvention au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 8.3- Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout
- 9- Loisirs
 - 9.1- Contributions aux comités de secteur
 - 9.2- Bulletins municipaux 2000
 - 9.3- Contrat de conciergerie
 - 9.4- Contrat de gardiennage
- 10- Dépenses d'investissement
 - 10.1- Engagement de la firme d'ingénieurs René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable
 - 10.2- Engagement de la firme Consultants René Gervais inc. pour la construction d'un tunnel, d'un égout pluvial et le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc sur la cinquième rue
 - 10.3- Acquisition d'équipement informatique
- 11- VARIA
- 12- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 12.1- Conciliation du solde en banque au 31 janvier 2000
 - 12.2- Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-21

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 10 janvier 2000.

Adopté

2000-22

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 janvier 2000.

Adopté

2000-23

Administration - Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

17863	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	303,34
17864	Commission adm. des régimes de retraite	537,27
17865	S.C.F.P.	197,28
17866	Receveur Général du Canada	8 345,07
17867	Ministre du Revenu du Québec	12 834,34
17868	Trust Général du Canada	4 414,22
17869	Michel Allard	90,82
17870	Roger Courteau	150,00
17871	Guy Veillette	150,00
17872	Dany Pronovost	150,00
17873	Ronald Houle	150,00
17874	Raymond Beaudet	150,00
17875	Normand Courteau	750,00
17876	Dynabec Itée	6 715,16
17877	Récupération Tersol inc.	6 378,23
17878	Hôtel Manoir Victoria	614,23
17879	APCHQ Région Mauricie	1 881,81
17880	Expo Stand Location de kiosque	902,94



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

17881	APCHQ Région Mauricie	470,45
17882	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	296,67
17883	Jean-Paul Tellier	30,00
17884	Réjean Despins	81,70
17885	Gilles De La Fontaine	30,00
17886	Commission du Hockey Mineur	14 961,06
17887	L'Union des Municipalités du Québec	3 003,52
17888	J.C. Lussier Collection	78,51
17889	Pitney Bowes Leasing	414,09
17890	Vidéotron Itée	31,58
17891	Michel Allard	65,00
17892	Fleurette Courteau	129,20
27893	Ministre des Finances	65,00
17894	Shell Canada Itée	183,70
17895	Olco	362,09
17896	Pétroles Crevier inc.	731,40
17897	Hydro-Québec	11 723,96
17898	Bell Mobilité	111,78
17899	Bell Canada	754,05
17900	Rogers AT&T	187,70
17901	Angèle Béland	555,25
17902	COMAQ	517,62
17903	ACMQ	195,00
17904	Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine	500,00
17905	URLS de la Mauricie	400,00
17906	Réseau Environnement	540,62
17907	Martheli-Neige	1 672,00
17908	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 868,09
17909	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 614,41
17910	Comité Sectoriel R. Guilbault	1 500,00
17911	Normand Courteau	1 500,00
17912	Entreprises Gaston Girard inc.	24 656,41
17913	Michel Allard	86,00
17914	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	249,02
17915	Mario Crête	640,00
17916	MRC De Francheville	48 906,68
17917	Michel Allard	68,00
17918	Normand Courteau	220,00
17919	Angèle Béland	525,25
17920	Rogers AT&T	56,38
17921	Hydro-Québec	725,07
17922	Bell Mobilité	78,66
17923	Bell Canada	589,27
17924	Pitney Works	2 450,53
17925	Pétroles Henri Germain inc.	604,11
17926	Comité Sectoriel Des Prairies	500,00
17927	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 333,55
17928	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	12 126,17
17929	Michel Allard	113,27
17930	Normand Courteau	1 500,00
17931	SQAE	5 643,51
17932	La Personnelle-Vie	3 116,50
17933	Receveur Général du Canada	7 387,66
17934	Ministre du Revenu du Québec	11 394,30
17935	Commission adm. des régimes de retraite	537,27
17936	S.C.F.P.	199,18
17937	Trust Général du Canada	4 283,14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

17938	Compensation BNC inc.	45 428,82
17939	Récupération Tersol inc.	<u>6 378,23</u>

TOTAL : 283 086,14

Comptes à payer au 31 janvier 2000

17940	Accessoires d'auto Leblanc ltée	84,50
17941	Air Liquide Canada inc.	322,65
17942	Atelier d'usinage Plamondon	26,46
17943	Buromax inc.	3 046,34
17944	Belitec inc.	47,77
17945	Boutique Le Chantier inc.	109,91
17946	3102-1066 Québec inc. (Centre des Roses)	34,51
17947	Canadian Tire	9,18
17948	Charbonnerie Champlain ltée	346,21
17949	Clinique de médecine industrielle	600,00
17950	Déneigement Pierre	1 760,00
17951	Décoration Paré	119,33
17952	Électricité A.C.A. inc.	2 070,45
17953	Excavation Girard & Simard inc.	1 794,39
17954	Eugène Abran Excavation	230,05
17955	Entreprises Gaston Girard inc.	5 581,03
17956	Le Groupe FM	371,99
17957	Fournitures de Bureau Denis	418,64
17958	General Bearing Service inc.	32,21
17959	Gravier Mont-Carmel inc.	7 633,43
17960	Guillevin International inc.	41,07
17961	Garage Charest & Frères inc.	130,67
17962	GSI Environnement	364,85
17963	Hydro-Québec	5 651,15
17964	Henri Bourgeois inc.	689,45
17965	Hymec inc.	37,87
17966	Imprimerie Art Graphique inc.	2 070,45
17967	Info-Affiches enr.	224,30
17968	Jules Milette inc.	120,78
17969	L'Horizon Vert enr.	3 282,82
17970	L'Hebdo Journal	603,87
17971	Les Cafés Populaires Henri	90,80
17972	Micromedica inc.	1 267,59
17973	Mines Seleine inc.	10 129,17
17974	Monsieur Tapis enr.	66,13
17975	Olco	445,84
17976	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.	967,16
17977	Produits Chimiques Sany inc.	910,64
17978	Quevis inc.	145,21
17979	Québec Linge MC	69,02
17980	RPM Tech inc.	566,82
17981	Remise 2000 enr.	356,20
17982	RDS Radio inc.	457,20
17983	Shell Canada ltée	283,77
17984	Serrurier du Cap inc.	14,90
17985	Simard Beaudry inc.	345,84
17986	Télécon inc.	15 323,57
17987	Technic Alarme inc.	351,90
17988	Thorburn Equipment inc.	152,41
17989	Pavillon St-Arnaud inc.	70,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

17990	Régie inter. ass. des eaux	1 100,00
17991	SPAM	103,52
17992	Heenan Blaikie	908,13
17993	Jean-Marie Lottinville	402,60
17994	Microcom	230,05
17995	APCHQ	1 547,09
17996	Bonaventure Communication	1 419,41
17997	Centre de pianos et d'orgues Mauricien	141,43
17998	Les Chemins de fer Québec-Gatineau	208,12
17999	Chemins de fer Québec-Gatineau	115,03
18000	J.B. Deschamps inc.	582,03
18001	Les Publications du Québec	11,77
18002	Signoplus	<u>5 486,82</u>

TOTAL : 82 126,50

Adopté

2000-24 Administration - Avis de motion - Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-25 Administration - Lieu d'élimination des neiges usées

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Serge Grenier du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant l'obligation de déposer les neiges usées dans un site autorisé à cet effet;

ATTENDU que la ville dépose une quantité d'environ 2,500 mètres cubes de neige usée sur une partie des lots 437 et 438, lequel dépôt est éloigné des cours d'eau;

ATTENDU que des négociations sont en cours avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin d'utiliser leur dépôt de neige usée à compter de l'hiver 2000-2001;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'informer le représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune que les neiges usées seront déposées dans le site de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à compter de l'hiver 2000-2001 ou dans un autre site autorisé par le ministère.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-26

Administration - Enlèvement du caractère de rue du lot numéro 103-407

ATTENDU que le lot numéro 103-407 n'a plus l'utilité de conserver son caractère de rue puisque ledit lot ne pourra servir au passage de la circulation automobile et piétonnière;

ATTENDU que l'enlèvement du caractère de rue sur le lot 103-407 permettra de réduire la marge latérale droite du lot numéro 103-408 afin d'y construire une résidence;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'enlever le caractère de rue sur le lot numéro 103-407 dans le but de permettre un meilleur positionnement pour l'emplacement d'une résidence sur le lot numéro 103-408.

Adopté

2000-27

Hygiène du milieu - Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire offrir à ses citoyens l'opportunité de participer aux collectes de résidus domestiques dangereux pour l'année 2000;

ATTENDU les activités de récupération de RDD offertes par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap peut adhérer à ces activités pour l'année 2000 pour un montant de 6 880 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'adhérer aux activités de RDD de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie pour l'année 2000 pour un montant de 6 880 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Collecte de déchets dangereux).

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document donnant effet à la présente.

Adopté

2000-28

Hygiène du milieu - Subvention au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 concernant le programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la demande de subvention de 5 000 \$ du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de répondre aux besoins du projet pour l'an 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De verser une somme de 5 000 \$ au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme d'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-970 (contribution aux organismes);

Adopté

2000-29

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux et des bornes-fontaines;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, soit : Emco Québec, Westburne Ltée et J.U. Houle Ltée;

ATTENDU que le fournisseur Westburne Ltée s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'acheter de Westburne Ltée des matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux et des pièces pour bornes-fontaines pour un montant de 7 912,58 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-641 (Réseau de distribution de l'eau - pièces et accessoires).

Adopté

2000-30

Loisirs - Contributions aux comités de secteur

ATTENDU que les comités de secteur ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU que ces comités voient aux activités de leur secteur respectif;

ATTENDU que le comité sectoriel Roger Guibault supervise la maison des jeunes le Chakado et la coordonnatrice Madame Geneviève Mathieu, par le fait même;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que la vérification de leurs livres comptables est effectuée lors de leur assemblée générale annuelle;

ATTENDU que le budget 2000 prévoit des contributions aux divers comités de secteur;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'octroyer les contributions suivantes aux comités de secteur pour l'entretien de leur patinoire et leurs activités :

Comité de Secteur	Février	Septembre	Poste budgétaire
St-Malo	1 000 \$	1 500 \$	02-701-31-999 (cont. au comité)
Norbert	1 000 \$	1 500 \$	02-701-61-999 (cont. au comité)
Prairies	1 000 \$	1 500 \$	02-701-51-999 (cont. au comité)
Roger Guilbault	1 000 \$		02-701-41-999 (cont. au comité)

D'octroyer une subvention au comité Roger Guilbault pour le salaire et les avantages sociaux de la coordonnatrice de la maison des jeunes le Chakado, dont les versements s'effectueront comme suit :

	02-701-41-999 (contribution comité)	02-701-70-970 (contribution comité)
Février	6 514 \$	
Mai	693 \$	5 821 \$
Août	6 514 \$	
Novembre	6 514 \$	

Adopté

2000-31

Loisirs - Bulletins municipaux 2000

ATTENDU le besoin d'informer la population par le biais de publications annuelles des bulletins Le Marthelinois et l'Info-Loisirs;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires, soit : l'Imprimerie Art Graphique inc., l'Imprimerie Comeau inc. et Imprimerie l'Express;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé leur soumission;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour l'impression des bulletins municipaux de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour une période d'un an à l'Imprimerie Comeau inc., soit le seul soumissionnaire conforme, pour les montants suivants en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

considération du nombre de pages requis :

Bulletin Le Marthelinois

4 pages	1 518,33 \$
8 pages	2 263,69 \$
12 pages	3 133,28 \$
16 pages	4 002,87 \$

Bulletin Info-Loisirs

4 pages	905,25 \$
8 pages	1 340,04 \$
12 pages	1 736,88 \$
16 pages	2 133,71 \$
20 pages	2 559,31 \$

D'autoriser la greffière à signer tout document pouvant donner effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-190-02-340 et 02-701-10-340 (Publicité et informations).

Adopté

2000-32

Loisirs - Contrat de conciergerie

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a procédé à des demandes de soumissions publiques pour la conciergerie de son complexe communautaire;

ATTENDU que l'analyse des soumissions a été confiée à Me Bertrand Lamothe et qu'il recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'entretien ménager Mario Crête;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat de conciergerie à Service d'entretien ménager Mario Crête, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 479,50 \$;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-10-492 (Conciergerie et gardiennage).

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire, et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document donnant effet à la présente.

Adopté

2000-33

Loisirs - Contrat de gardiennage

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a procédé à des demandes de soumissions publiques pour le gardiennage de son complexe communautaire;

ATTENDU que l'analyse des soumissions a été confiée à Me Bertrand Lamothe et qu'il recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entretien et surveillance N.T.;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat de gardiennage à Entretien et surveillance N.T., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, pour un montant horaire de 10 \$;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-10-492 (Conciergerie et gardiennage).

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire, et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document donnant effet à la présente.

Adopté

2000-34

Dépense d'investissement - Engagement de la firme d'ingénieurs René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable

ATTENDU la nécessité de construire un nouveau puits afin de suffire à la demande en eau potable durant les périodes de sécheresse;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De confier à la firme d'ingénieurs René Gervais inc. la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

D'autoriser ladite firme à déposer les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune suite à l'approbation de ces plans par le service technique de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépense d'investissement - Hygiène du milieu).

Adopté

2000-35

Dépense d'investissement - Engagement de la firme Consultants René Gervais inc. pour la construction d'un tunnel, d'un égout pluvial, le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc sur la cinquième Rue et le déplacement d'une partie de la conduite de refoulement des eaux usées

ATTENDU la nécessité de construire un tunnel sous la 5^e Rue par mesure de sécurité pour les utilisateurs du golf;

ATTENDU que ces travaux nécessiteront le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc et la construction d'un égout pluvial sur une partie de la 5^e Rue, ainsi que le déplacement d'une partie de la conduite de refoulement des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'il y a lieu d'engager une firme spécialisée pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres concernant ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'engager la firme Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux de construction d'un tunnel, le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc, la construction d'un égout pluvial sur une partie de la 5^e Rue ainsi que le déplacement d'une partie de la conduite de refoulement des eaux usées;

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

2000-36

Dépense d'investissement - Acquisition d'équipement informatique

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition d'un ordinateur muni d'équipements requis et d'un écran supplémentaire, afin de répondre aux besoins de la ville;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : Centre Informatique Micromédica inc. et Ordiplus Informatique;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de la compagnie Centre informatique Micromédica inc., un ordinateur Pentium III de marque Odyssée au prix de 2 069,30 \$ taxes incluses ainsi qu'un écran au prix de 401,44 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense d'investissement - administration).

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Conciliation du solde en banque au 31 janvier 2000
2. Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-37

Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 mars 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 13 mars 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Jean Mercier, directeur adjoint aux travaux publics, sont aussi présents

2000-38

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999
 - 7.3- Redressement salarial du directeur général
 - 7.4- Ajout de responsabilités - Madame Carole Chevalier
 - 7.5- Programme de création d'emploi - Placement carrière-été (PCE)
 - 7.6- Rapport de contrôle budgétaire
 - 7.7- Nomination au Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 7.8- Nomination au Comité de développement résidentiel et commercial de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 7.9- Nomination au Comité de loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 7.10- Appui à la Ville de Trois-Rivières - Projet de mise en valeur des berges du Saint-Laurent
 - 7.11- Déplacement de la ligne triphasée dans le secteur du golf
 - 7.12- Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 8- Loisirs
 - 8.1- Adjudication du contrat de conciergerie du complexe communautaire
- 9- Dépenses d'investissement
 - 9.1- Acceptation des plans et devis préparés par la firme Consultants René Gervais inc. - Construction d'un nouveau puits
 - 9.2- Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. (puits)
 - 9.3- Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. (tunnel)
- 10- VARIA
 - 10.1- Loisirs - Demande du club Les Archers Le Mirador



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

11- DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1- Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

11.2- Rapport des permis pour les mois de janvier et février 2000

12- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-39

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 février 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 14 février 2000.

Adopté

2000-40

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 29 février 2000.

Adopté

2000-41

Administration - Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

18003	Angèle Béland	841,25
18004	Normand Courteau	175,00
18005	Michel Allard	92,00
18006	Ministre des Finances	12,00
18007	Vidéotron Itée	31,58
18008	Rogers AT & T	108,43



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18009	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	289,33
18010	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	17 795,10
18011	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 175,56
18012	Entreprises Gaston Girard inc.	24 656,41
18013	Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap	279,30
18014	Michel Allard	50,00
18015	Normand Courteau	1 500,00
18016	ServicesFinanciers Newcourt	1 790,94
18017	Pétroles Crevier inc.	1 460,49
18018	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
18019	Comité sectoriel Norbert	1 000,00
18020	Comité sectoriel des Prairies	500,00
18021	Comité sectoriel R. Guilbault	6 014,00
18022	UMQ	1 949,67
18023	Laurent Pontbriand	30,00
18024	Lyne Marcotte	30,00
18025	Sylvie Jacob	30,00
18026	Philippe Dubord	30,00
18027	Louis Dubois	30,00
18028	Yvon Duval	30,00
18029	Angèle Béland	527,75
18030	Michel Allard	71,00
18031	Normand Courteau	220,00
18032	Bell Canada	201,33
18033	Bell Mobilité	72,87
18034	Bell Canada	351,78
18035	Hydro-Québec	7 569,81
18036	Cambre de commerce du Cap	1 125,00
18037	Fondation Laurent Pontbriand	90,00
18038	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	276,50
18039	Nicole Turcotte	310,00
18040	Martheli-Neige	1 000,00
18041	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 355,54
18042	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 847,02
18043	Compensation BNC inc.	17 409,27
18044	Fondation Cloutier du Rivage	150,00
18045	Michel Allard	80,00
18046	La Personnelle-Vie	3 100,74
18047	S.C.F.P. local 2414	198,70
18048	Trust Général du Canada	4 057,68
18049	Receveur Général du Canada	7 618,20
18050	Ministre du Revenu du Québec	11 730,29
18051	Comm. administrative des régimes de retraite	537,27
18052	APCHQ	128,83
18053	Normand Courteau	<u>1 500,00</u>

TOTAL : 136 430,64

Fonds de dépenses en immobilisations

226	M. Bourassa Excavation inc.	38 346,61
227	M. Bourassa Excavation inc.	6 848,57
228	M. Bourassa Excavation inc.	<u>53 937,81</u>

TOTAL : 99 132,99



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 29 février 2000

18054	Alex Coulombe Itée	463,70
18055	Accessoires d'auto Leblanc Itée	101,78
18056	A.G. Normandin inc.	15,53
18057	Atelier usinatex	575,13
18058	Acier Marquis inc.	1 045,08
18059	Bell Canada	534,35
18060	Buromax inc.	634,10
18061	Belitec inc.	9,66
18062	Bergetier Métal inc.	188,47
18063	Centre des Roses	63,26
18064	Consultants H.G.E. inc.	690,15
18065	Carquest	224,49
18066	Dynabec Itée	980,02
18067	Déneigement Pierre	840,00
18068	Électricité A.C.A. inc.	644,14
18069	Excavation Girard & Simard inc.	690,15
18070	Équipements M.N.D. inc.	79,08
18071	Emco Québec	193,24
18072	Entreprises Gaston Girard inc.	4 407,75
18073	Gravier Mont-Carmel inc.	1 892,22
18074	Garage Charest & Frères inc.	225,21
18075	Hydro-Québec	7 071,83
18076	Hymec inc.	490,09
18077	Imprimerie Comeau inc.	2 263,69
18078	Infoteck Internet	111,86
18079	Jules Milette inc.	120,78
18080	L'Hebdo Journal	224,30
18081	Le Nouvelliste	575,13
18082	Les Cafés populaires Henri enr.	170,38
18083	Les Publications CCH/FM Itée	231,28
18084	Laboratoire de services spécialisés MBF	1 543,50
18085	Labexcel inc.	112,15
18086	Les Systèmes Hydrauliques T.L.	431,15
18087	Micromédica inc.	3 078,66
18088	Mines Seleine inc.	1 786,31
18089	Monsieur Tapis enr.	54,34
18090	Motosport 4 saisonss	18,98
18091	Olco	758,83
18092	Industrie Canada Centre Financier	434,00
18093	Oxygène Pro-Tech inc.	394,77
18094	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	192,28
18095	Protection Incendie CFS Itée	32,21
18096	P.A. Thibeault Itée	39,86
18097	Produits Chimiques Sany inc.	355,79
18098	Quévis inc.	94,39
18099	Québec Linge MC	69,91
18100	Remise 2000 enr.	346,30
18101	R. & D. Rousseau inc.	165,64
18102	Récupération Tersol inc.	6 378,23
18103	Service de pneus C.T.R. Itée	163,74
18104	Shell Canada Itée	165,50
18105	Serrurier du Cap inc.	1,73
18106	Silencieux S.M.	112,41
18107	Spiral Binding Compagny inc.	986,12
18108	Tremblay, Bois, Mignault	53,20
18109	Technic Alarme inc.	3 271,24



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18110	Vitroplus Trois-Rivières	346,99
18111	Westburne Itée	302,52
18112	Comité Environnemental de Ste-Marthe-du-Cap	5 000,00
18113	Ministre des Finances	49,46
18114	Municipalité de Champlain	21,84
18115	S.P.A.M.	51,76
18116	Société de l'Assurance Automobile du Québec	3 535,00
18117	Heenan Blaikie	1 838,10
18118	Jean-Marie Lottinville	230,05
18119	Copie X Press	65,79
18120	Continuum	777,57
18121	Les chemins de fer Québec-Gatineau	296,91
18122	Beaumier, Richard, avocats	913,49
18123	Signoplus	<u>1 127,36</u>

TOTAL : 61 354,93

Adopté

2000-42 Administration - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

ATTENDU les dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999;

Que la firme de comptables agréés Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, senc., en fasse la présentation.

De transmettre au ministère des Affaires municipales le rapport financier et le rapport du vérificateur au plus tard le 15 avril 2000.

Adopté

2000-43 Administration - Redressement salarial du directeur général

ATTENDU la récente nomination de Monsieur Fernand Veillette au poste de directeur général;

ATTENDU la résolution numéro 99-272;

ATTENDU que le redressement salarial relié à cette fonction devait être effectué à compter du 1^{er} janvier 2000, par le Conseil municipal;

ATTENDU les recherches présentées aux membres du Conseil, sur les salaires et les échelles salariales de postes comparables, de plusieurs villes du Québec de même envergure que la nôtre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le Conseil a retenu et décidé d'élaborer la classe salariale de la fonction de directeur général de notre ville, comme étant la suivante : le minimum de l'échelle 58 000 \$ et le maximum à 69 000 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'intégrer Monsieur Fernand Veillette, à la fonction de directeur général, au minimum de l'échelle salariale proposée, soit 58 000 \$ avec prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2000;

D'ajouter un pourcentage additionnel de 5% relié à la responsabilité de directeur des travaux publics et ce, avec prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2000;

D'apprécier le rendement du directeur général, par les élus municipaux, au cours de la prochaine année.

Adopté

2000-44

Administration - Ajout de responsabilités - Madame Carole Chevalier

ATTENDU l'importance de la qualité de l'information, tant à l'interne qu'à l'externe pour notre ville;

ATTENDU la récente formation de plusieurs comités consultatifs;

ATTENDU la nécessité de la communication reliée au cabinet du maire;

ATTENDU que les membres du Conseil ont reconnu les compétences et les qualités de Madame Carole Chevalier, entre autre au volet communication;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'apporter un redressement salarial de 5%, rétroactif au 1^{er} janvier 2000 afin d'orienter Madame Carole Chevalier à ses nouvelles fonctions;

De lui conserver la direction du service des loisirs et des services à la communauté;

D'intégrer un support technique à cette dernière, principalement aux loisirs.

Adopté

2000-45

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière-été (PCE)

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière-été (PCE);

Que Madame Nathalie Cournoyer, trésorière, est par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

2000-46

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport de contrôle budgétaire au 29 février 2000 tel que présenté;

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 29 février 2000.

Adopté

2000-47

Administration - Nomination au Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution 99-344;

ATTENDU que le maire et le président du Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap désignent les personnes suivantes pour siéger sur le comité, soit : Madame Maureen Breau et Messieurs Stéphane Fortin, Guy Langevin, Claude Prévile, Laurent Pontbriand et Paul St-Laurent;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

De nommer 6 membres au Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap, soit : Madame Maureen Breau et Messieurs Stéphane Fortin, Guy Langevin, Claude Préville, Laurent Pontbriand et Paul St-Laurent;

De fixer la durée de leur mandat à un an, renouvelable sous réserve du bon fonctionnement du comité et à la satisfaction du maire et du président;

D'accorder une allocation de dépense de 30 \$ par réunion du comité pour chacun des membres qui y assiste.

Adopté

2000-48

Administration - Nomination au Comité de développement résidentiel et commercial de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution 99-345;

ATTENDU que le maire et le président du Comité de développement résidentiel et commercial de Sainte-Marthe-du-Cap désignent les personnes suivantes pour siéger sur le comité, soit : Madame Line Champoux ou Monsieur Claude Champoux ainsi que Messieurs Pierre Therrien, Yvan Magny, Christian Francoeur, Denis Marchand et Fernand Deschênes;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De nommer 6 membres au Comité de développement résidentiel et commercial de Sainte-Marthe-du-Cap, soit : Madame Line Champoux ou Monsieur Claude Champoux ainsi que Messieurs Pierre Therrien, Yvan Magny, Christian Francoeur, Denis Marchand et Fernand Deschênes,

De fixer la durée de leur mandat à un an, renouvelable sous réserve du bon fonctionnement du comité et à la satisfaction du maire et du président;

D'accorder une allocation de dépense de 30 \$ par réunion du comité pour chacun des membres qui y assiste.

Adopté

2000-49

Administration - Nomination au Comité de loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution 99-345;

ATTENDU que le maire et le président du Comité de loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap désignent les personnes suivantes pour siéger sur le comité, soit : Mesdames Paulette Roy et Carole Dubois ainsi que Messieurs Alain Toupin, Michel Paquin, Michel Benoit et Nelson Dufour;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

De nommer 6 membres au Comité de loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap, soit : Mesdames Paulette Roy et Carole Dubois ainsi que Messieurs Alain Toupin, Michel Paquin, Michel Benoit et Nelson Dufour;

De fixer la durée de leur mandat à un an, renouvelable sous réserve du bon fonctionnement du comité et à la satisfaction du maire et du président;

D'accorder une allocation de dépense de 30 \$ par réunion du comité pour chacun des membres qui y assiste.

Adopté

2000-50

Administration - Appui à la Ville de Trois-Rivières - Projet de mise en valeur des berges du Saint-Laurent

ATTENDU que le domaine récréotouristique constitue une voie d'avenir pour notre région;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a rendu public un projet en trois volets pour la mise en valeur des berges du Saint-Laurent;

ATTENDU que ce projet marie la ville et la forêt, la nature et la culture, le fleuve et la rivière et qu'il s'inscrit parfaitement dans la dynamique régionale de notre développement récréotouristique;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap signifie son appui à ce projet et invite les gouvernements, entreprises et institutions à faire leur part pour qu'il se réalise dans les meilleurs délais.

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap puisse bénéficier des mêmes avantages lors d'une présentation éventuelle d'un projet à vocation récréotouristique concernant les berges du Saint-Laurent.

Adopté

2000-51

Administration - Déplacement de la ligne triphasée dans le secteur du golf

ATTENDU la nécessité de faire déplacer la ligne triphasée, propriété des compagnies Vidéotron, Bell Canada et Hydro-Québec, dans le secteur du golf;

ATTENDU les soumissions reçues de ces compagnies pour les travaux relatifs à l'enlèvement et à la pose d'un nouveau réseau;

ATTENDU que le coût de ces travaux s'élève à 150 036,74 \$ taxes incluses, réparti de la façon suivante : 20 260,93 \$ pour Vidéotron, 11 875,18 \$ pour Bell Canada et 117 900,63 \$ pour Hydro-Québec;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap demande aux compagnies concernées, soit à Vidéotron, Bell Canada et Hydro-Québec, d'effectuer les travaux de déplacement de la ligne triphasée dans le secteur du golf pour un montant total de 150 036,74 \$ réparti comme suit :

20 260,93 \$ pour la compagnie Vidéotron
11 875,18 \$ pour la compagnie Bell Canada
117 900,63 \$ pour la compagnie Hydro-Québec

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Madame Micheline Courteau fait dissidence à l'égard de cette décision et en donne la raison : Les taxes des contribuables ne doivent pas servir à l'amélioration d'un golf privé et la dépense ne sert pas à une fin municipale.

Les autres membres du Conseil n'approuvent pas les propos de Madame Courteau. Monsieur le maire explique aux personnes présentes que le processus enclenché pour le développement du golf ne peut être interrompu à ce stade-ci et qu'en conséquence, il serait préférable d'en favoriser son développement et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens de Sainte-Marthe-du-Cap.

2000-52

Administration - Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 1^{er} mars 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la ville et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par le service technique en date du 1^{er} mars 2000;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant un maximum de 0,4% du montant de contrat avant taxes;

Que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

2000-53

Loisirs - Adjudication du contrat de conciergerie du complexe communautaire

ATTENDU la résolution numéro 2000-32;

ATTENDU qu'au moment de la signature du contrat de conciergerie du complexe communautaire, Monsieur Mario Crête n'a pas été en mesure de fournir les pièces exigées conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU que la ville a redemandé des soumissions par voie d'invitation écrite, à tous les soumissionnaires ayant déposé une soumission le 3 mars 2000;

ATTENDU les soumissions reçues de six entrepreneurs, soit : F.A.B. Entretien enr., Services d'entretien ménager Mario Crête, Les Entreprises P. & L. enr., Yves Héon enr., Les Entretiens Jacques Darcy et Net C Prop;

ATTENDU que l'entrepreneur Yves Héon enr. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat de conciergerie à Yves Héon enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un an, pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 272 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-10-492 (Conciergerie et gardiennage);

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents donnant effet à la présente;

De rescinder la résolution numéro 2000-32.

Adopté

2000-54

Dépenses d'investissement - Acceptation des plans et devis préparés par la firme Consultants René Gervais inc. - Construction d'un nouveau puits



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution numéro 2000-34 mandatant la firme Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau puits;

ATTENDU que les documents préparés par le firme Consultants René Gervais inc. ont été vérifiés par le service technique de la ville et qu'ils répondent aux exigences du projet de construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter les plans et devis ainsi que l'appel d'offres préparés par la firme Consultants René Gervais inc.;

D'autoriser cette firme à transmettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune pour obtenir leur approbation.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de voter compte tenu qu'il est au service de la firme Consultants René Gervais inc.

2000-55

Dépenses d'investissement - Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 166500, du 8 mars 2000, de la firme Consultants René Gervais inc. au montant de 4 380,15 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis du puits d'eau potable et le raccordement au réseau existant;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 166500 du 8 mars 2000 de la firme Consultants René Gervais inc. pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis du puits d'eau potable et le raccordement au réseau existant;

D'émettre un chèque au montant de 4 380,15 \$ taxes incluses, à la firme Consultants René Gervais inc.;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépense d'investissement - hygiène du milieu).

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de voter compte tenu qu'il est au service de la firme Consultants René Gervais inc.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-56

Dépenses d'investissement - Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 166300, du 6 mars 2000, de la firme Consultants René Gervais inc. au montant de 5 070,65 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels pour la révision des plans et devis pour la construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 166300 du 6 mars 2000 de la firme Consultants René Gervais inc. pour les honoraires professionnels pour la révision des plans et devis pour la construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

D'émettre un chèque au montant de 5 070,65 \$ taxes incluses, à la firme Consultants René Gervais inc.;

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de voter compte tenu qu'il est au service de la firme Consultants René Gervais inc.

2000-57

Loisirs - Demande du club Les Archers le Mirador

ATTENDU la demande de subvention du club Les Archers le Mirador pour l'achat de 10 archers supplémentaires pour les enfants inscrits au tir à l'arc;

ATTENDU que ce conseil souhaite répondre à cette demande en fournissant les équipements requis jusqu'à concurrence de 1 000 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'allouer un montant de 1 000 \$ au club Les Archers le Mirador afin de lui permettre d'acheter 10 archers supplémentaires;

Que le club Les Archers le Mirador présente à la ville, la facture d'achat des dix archers;

Que les équipements ainsi achetés demeurent la propriété de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépense d'investissement - Loisirs et culture).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
2. Rapport des permis pour les mois de janvier et février 2000

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-58

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté



RICHARD DUFRESNE
MAIRE



CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 29 mars 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 29 mars 2000 à 18 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté ainsi que Messieurs Fernand Veillette, directeur général et Jean Mercier, directeur adjoint aux travaux publics, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 29 mars 2000 à 18 heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

5- Dépenses d'investissement

- 5.1- Adjudication du contrat pour la construction d'un tunnel sous la 5^e rue, le remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial
- 5.2- Adjudication du contrat pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable
- 5.3- Achat de matériaux pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable

6- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 27^e jour du mois de mars 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Greffière

2000-59

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

Adopté

Demande de dépôt de document

Madame Micheline Courteau demande la permission de déposer un document concernant le point 5.1 de la séance;

Monsieur le Président refuse sa demande considérant que le Conseil lui a demandé, en séance privée avant la séance spéciale, d'expliquer le contenu de son document et que celle-ci a refusé;

Monsieur le Président invite les membres du Conseil à se prononcer sur la demande de Madame Courteau et ceux-ci la refuse sur proposition de Monsieur Dany Poulin dûment appuyé par Monsieur Stephan Poirier.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-60

Dépense d'investissement - Adjudication du contrat pour la construction d'un tunnel sous la 5^e Rue, le remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial

ATTENDU la nécessité de construire un tunnel sous la 5^e Rue par mesure de sécurité pour les utilisateurs du golf;

ATTENDU que ces travaux nécessiteront le remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial sur une partie de la 5^e Rue;

ATTENDU que la ville a demandé des soumissions publiques pour ce projet, conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la firme Consultants René Gervais inc. a analysé les soumissions et qu'il recommande à la ville d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Yvan Boisvert inc. pour un montant de 234 547,19 \$ taxes incluses;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'entreprise Construction Yvan Boisvert inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue, le remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial pour un montant de 234 547,19 \$ taxes incluses;

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000;

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet à la présente.

Adopté

Madame Micheline Courteau fait dissidence à l'égard de cette décision et en donne les raisons : Les taxes des contribuables ne doivent pas servir à l'amélioration d'un golf privé, la construction du tunnel n'est pas une fin municipale et un arrêt obligatoire sur la 5^e Rue pendant la saison du golf serait suffisant.

Les autres membres du Conseil n'approuvent pas les propos de Madame Courteau.

2000-61

Dépense d'investissement - Adjudication du contrat pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable

ATTENDU la nécessité de construire un nouveau puits afin de suffire à la demande en eau potable durant les périodes de sécheresse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la ville a demandé des soumissions par voie d'invitation pour ce projet;

ATTENDU que chacune des soumissions reçues le 13 mars 2000 démontre un montant supérieur à 50 000 \$;

ATTENDU les dispositions de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes stipulant qu'un contrat de plus de 50 000 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques par annonce dans un journal;

Attendu que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, le tout tel que mentionné dans le cahier d'appel d'offres ainsi que dans l'avis public relatifs à ce projet;

ATTENDU que la ville a redemandé des soumissions pour ce projet conformément à la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 29 mars 2000;

ATTENDU que la firme Consultants René Gervais inc. a analysé les soumissions et qu'il recommande à la ville d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Forages L.B.M. inc. pour un montant de 44 849,40 \$ taxes incluses;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De rejeter les soumissions reçues le 13 mars 2000;

D'accepter les soumissions reçues le 29 mars 2000;

D'accorder à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable pour un montant de 44 849,40 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - Hygiène du milieu);

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet à la présente.

Adopté

2000-62

Dépense d'investissement - Achat de matériaux pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable

ATTENDU la nécessité d'acheter une pompe submersible et des matériaux d'aqueduc pour la construction du puits d'alimentation en eau potable;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs pour des matériaux d'aqueduc, soit : J.U. Houle, Emco Québec inc. et Westburne Québec;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que des prix ont été demandé à deux fournisseurs pour une pompe submersible, soit : R.J. Lévesque & Fils Ltée et Pompe industrielle Launier;

ATTENDU l'analyse de ces soumissions effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de la compagnie Emco Québec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, des matériaux pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable pour un montant de 7 770,79 \$ taxes incluses;

D'acheter de la compagnie Pompe industrielle Launier, soit le seul soumissionnaire conforme, une pompe submersible pour le nouveau puits au montant de 5 786,91 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - Hygiène du milieu).

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-63

Levée de l'assemblée

À 19:25 heures;

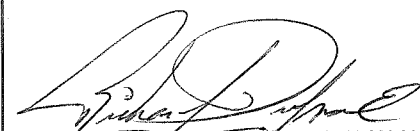
Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

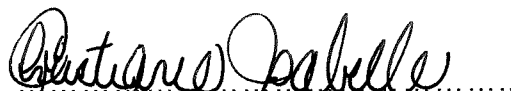
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 avril 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 10 avril 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-64

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et du 29 mars 2000
 - 3.2- Suivi



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Engagement des vérificateurs pour les exercices se terminant le 31 décembre 2000, 2001 et 2002
 - 7.3- Mandat accordé à la trésorière - Immeuble à être vendus pour défaut de paiement d'impôts fonciers
 - 7.4- Appui concernant les démarches d'autonomie du Point de service de Cap-de-la-Madeleine
 - 7.5- Modification au système informatique
 - 7.6- Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 8- Dépense d'investissement
 - 8.1- Contrat pour la fourniture et l'installation de matériel pour l'alimentation électrique du puits numéro 6
 - 8.2- Location avec option d'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse
 - 8.3- Engagement d'un laboratoire de services spécialisés pour le contrôle de la qualité et d'une firme de camionnage pour le transport de sable pour la construction d'un tunnel sous la 5^e Rue
- 9- Transport
 - 9.1- Achat et épandage de chlorure de calcium liquide (35%)
 - 9.2- Marquage de la chaussée
- 10- Urbanisme
 - 10.1- CPTAQ - Demande d'autorisation sur une partie du lot 13
- 11- Loisirs
 - 11.1- Versement à la Ligue de Baseball mineur de Ste-Marthe inc.
- 12- VARIA
 - 12.1- Administration - Approbation des décisions du Comité de gestion
 - 12.2- Administration - Félicitations à Monsieur Michel Paquin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

13- DÉPÔT DE DOCUMENTS

13.1- Rapport des permis pour le mois de mars 2000

13.2- Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

13.3- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

14- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-65 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et du 29 mars 2000

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 29 mars 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 13 et 29 mars 2000.

Adopté

2000-66 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 mars 2000.

Adopté

2000-67 Administration - Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

18124	Laurent Pontbriand	30,00
18125	Lyne Marcotte	30,00
18126	Sylvie Jacob	30,00
18127	Yvon Duval	30,00
18128	Entretien et surveillance N.T.	610,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

18129	Angèle Béland	556,00
18130	Bell Mobilité	37,90
18131	Fondation Cloutier du Rivage	360,00
18132	Michel Allard	141,77
18133	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 086,00
18134	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 110,08
18135	Ville de Cap-de-la-Madeleine	155,00
18136	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	169,71
18137	Association des communicateurs municipaux	431,34
18138	COMBEQ	517,61
18139	Hydro-Québec	117 900,63
18140	Les Consultants René Gervais inc.	9 450,80
18141	L'Arbre des Oubliés	120,00
18142	SQAE	2 386,37
18143	Michel Allard	59,00
18144	Ministre des Finances	53 584,00
18145	Gabriel Pellerin	76,53
18146	Annulé	
18147	Entreprises Gaston Girard inc.	19 725,12
18148	Paul St-Laurent	4 380,92
18149	Réjean Montplaisir	7 621,32
18150	Michel Allard	86,00
18151	Bell Canada	679,91
18152	Bell Mobilité	46,01
18153	Vidéotron Itée	31,58
18154	Hydro-Québec	6 665,04
18155	Rogers AT & T	43,78
18156	Pitney Bowes Leasing	168,79
18157	Sylvie Jacob	146,30
18158	André Benoit	14,13
18159	AQF Mauricie	39,98
18160	Pétroles Crevier inc.	1 062,76
18161	Angèle Béland	547,50
18162	Entretien et surveillance N.T.	720,00
18163	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 557,49
18164	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 282,21
18165	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	228,54
18166	UMQ	149,54
18167	Michel Allard	83,00
18168	SQAE	<u>1 378,12</u>

TOTAL : 263 530,78

Comptes à payer au 31 mars 2000

18169	Autobus Bell Horizon	258,81
18170	Accessoires d'auto Leblanc Itée	68,48
18171	A.G. Normandin inc.	135,34
18172	A.M. Pinard & Fils inc.	2 327,76
18173	Buromax inc.	1 212,96
18174	Belitec inc.	43,11
18175	Boutique Le Chantier inc.	403,24
18176	Bergetier Métal inc.	86,26
18177	Canada Colors and Chemicals	3 608,86
18178	Dessureault, Lemire, Desaulniers, c.a.	8 051,75
18179	Dynabec Itée	98,36



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18180	Dicom Express	34,55
18181	Déneigement Pierre	40,00
18182	Excavation Girard & Simard inc.	345,07
18183	Emco Québec	670,60
18184	Entreprises Gaston Girard inc.	226,01
18185	Équipements Nordeer inc.	26,70
18186	Gravier Mont-Carmel inc.	803,34
18187	Garage Charest & Frères inc.	198,51
18188	Garage Marcel Roy & Fils inc.	857,54
18189	Hydro-Québec	5 180,35
18190	Hymec inc.	134,19
18191	Jules Milette inc.	120,78
18192	Jean-Louis Brière & Fils	460,10
18193	L'Horizon Vert enr.	2 889,19
18194	L'Hebdo Journal	120,78
18195	Le Nouvelliste	1 014,52
18196	Les Cafés Populaires Henri enr.	150,00
18197	Les Éditions Yvon Blais inc.	89,56
18198	Location Trois-Rivières	39,08
18199	Labexcel inc.	171,39
18200	Marchand Audio-Vidéo inc.	22,97
18201	Major Mini Moteur enr.	40,14
18202	Micromedica inc.	726,38
18203	Mines Seleine inc.	2 083,27
18204	Monsieur Tapis enr.	276,06
18205	Motosport 4 Saisons	108,81
18206	N.G. Corbin inc.	73,33
18207	Olco	728,59
18208	Oxygène Pro-Tech inc.	241,55
18209	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	639,16
18210	Pneus S.L.	318,20
18211	Protection Incendie CFS ltée	78,44
18212	Produits chimiques Sany inc.	276,71
18213	Publications Transcontinental	825,20
18214	Pompes Industrielles Launier	258,11
18215	Pétroles Henri Germain inc.	2 314,77
18216	Quévis inc.	44,40
18217	Québec Linge MC	69,02
18218	RPM Tech inc.	426,81
18219	Remise 2000 enr.	308,26
18220	Ramtex	103,52
18221	Shell Canada ltée	244,00
18222	Ferblanterie S. Boisvert & Fils	28,76
18223	Nettoyage Sanimont inc.	301,93
18224	Systèmes Dacor inc.	86,40
18225	Technic Alarme inc.	293,32
18226	Tamec inc.	213,95
18227	Technologies de refinition d'auto	30,02
18228	Westburne ltée	3 103,38
18229	Louis Dubois	30,00
18230	Philippe Dubord	30,00
18231	Yvon Duval	30,00
18232	Laurent Pontbriand	30,00
18233	C.S.S.T.	11 244,31
18234	Chambre de commerce du Cap	205,00
18235	C.O.M.A.Q.	494,60
18236	La Personnelle-Vie	3 100,74



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

18237	Municipalité de Champlain	16 750,08
18238	S.P.A.M.	483,11
18239	Ville de Cap-de-la-Madeleine	168 219,54
18240	Heenan Blaikie	2 007,22
18241	Lyne Marcotte	30,00
18242	Accessoires Outillage Itée	2 164,87
18243	Copie X Press	374,95
18244	Les Chemins de fer Québec-Gatineau	416,24
18245	Jean-Paul Deshaies inc.	378,71
18246	Beaumier, Richard, avocats	<u>1 827,93</u>

TOTAL : 251 949,95

Adopté

2000-68 Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices se terminant le 31 décembre 2000, 2001 et 2002

ATTENDU la proposition reçue de la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comptables agréés, pour la vérification des livres de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour les exercices se terminant le 31 décembre 2000, 2001 et 2002;

ATTENDU que les honoraires de vérification de cette firme se répartissent comme suit :

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 : 7 000 \$ taxes en sus
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 : 7 140 \$ " "
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 : 7 285 \$ " "

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comptables agréés, concernant les honoraires pour la vérification des livres de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap répartis comme suit :

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 : 7 000 \$ taxes en sus
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 : 7 140 \$ " "
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 : 7 285 \$ " "

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-413 (Vérification).

Adopté

2000-69 Administration - Mandat accordé à la trésorière - Immeuble à être vendus pour défaut de paiement d'impôts fonciers

ATTENDU la compétence de la MRC de Francheville portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers à l'égard de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les dispositions du Code municipal à cet effet;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

De mandater Madame Nathalie Cournoyer, trésorière à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, pour représenter la ville à l'enchère qui se tiendra le jeudi 8 juin 2000 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;

D'autoriser Madame Nathalie Cournoyer à miser, au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

2000-70

Administration - Appui concernant les démarches d'autonomie du Point de service de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le développement de l'action bénévole et communautaire est un processus par lequel les membres d'une communauté prennent progressivement la responsabilité de la croissance et du devenir de celle-ci;

ATTENDU que le maître d'œuvre d'un Centre de bénévolat est le bénévole, et que la liberté qui le caractérise s'inscrit dans un contexte de gratuité mais aussi de responsabilisation envers sa communauté;

ATTENDU que par l'entremise de ses activités et services aux individus, un Centre de bénévolat participe activement à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective, en favorisant l'autonomie des individus et leur maintien dans le milieu naturel, et en favorisant également le développement et l'intégration des différents groupes de la communauté;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap appuie les démarches d'autonomie du Point de service de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

2000-71

Administration - Modifications au système informatique

ATTENDU que la compagnie Dynabec recommande à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap de procéder à la mise à jour de son système d'exploitation puisque la version actuellement utilisée "Uniface 6" n'est plus supportée par Compuware;

ATTENDU que la version proposée "Uniface 7" offre des possibilités d'évolution technologiques ainsi qu'un ensemble de nouvelles fonctionnalités qui seront intégrées progressivement aux progiciels;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que dès le mois prochain, les mises à jour et améliorations des progiciels Dyna+ ne seront faites que dans la version "Uniface 7";

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'autoriser la compagnie Dynabec à procéder à la mise à jour du système d'exploitation de la ville en vue du rehaussement à "Uniface 7" au coût de 3 474,90 \$ taxes incluses;

De défrayer les coûts de mémoire et son installation ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour un montant n'excédant pas 1 125 \$;

D'effectuer un transfert budgétaire de 4 600 \$ du poste budgétaire 03-100-00-999 (Dépenses d'investissement - Autres) au poste budgétaire 02-190-02-522 (Administration - Entretien et réparation).

Adopté

2000-72

Administration - Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé permet à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De renouveler notre adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

De nommer Monsieur Stephan Poirier, conseiller et Madame Carole Chevalier, responsable des services à la communauté, pour nous représenter au sein de ce comité;

De défrayer le coût de notre cotisation pour l'an 2000 au montant de 100 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

2000-73

Dépense d'investissement - Contrat pour la fourniture et l'installation de matériel pour l'alimentation électrique du puits numéro 6

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de matériel pour l'alimentation électrique du puits numéro 6;

ATTENDU les soumissions reçues de Électricité A.C.A. et de les Entreprises Aimé Germain ltée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU l'analyse de ces soumissions effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à Électricité A.C.A., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation des systèmes électriques pour le puits d'alimentation numéro 6, pour un montant de 9 547,07 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - Hygiène du milieu).

Adopté

2000-74

Dépense d'investissement - Location avec option d'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a demandé des soumissions pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse 4X4 en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la ville désire se départir, par la même occasion, de son équipement Ford 555;

ATTENDU qu'une seule compagnie a soumissionné sur ce projet, soit Hewitt Équipements;

ATTENDU l'analyse de cette soumission effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la soumission de la compagnie Hewitt Équipements pour la location avec option d'achat d'une chargeuse rétrocaveuse 4X4 de marque Caterpillar, modèle 426C IT AC RC PS de l'année 1999 et qu'aux fins de la présente, le versement mensuel de location de 2 000 \$ taxes incluses soit versé à la compagnie Les Services Financiers Caterpillar pour une période de 60 mois, débutant le premier mai 2000;;

Que la valeur attribuée par la compagnie Hewitt Équipements pour l'équipement Ford 555 donné en échange, représentant un montant de 8 900 \$, soit applicable sur les cinq premiers paiements mensuels;

Que la ville se réserve le droit d'acquérir ou non la chargeuse-rétrocaveuse pour un montant équivalent à la valeur résiduelle de 29 114,20 \$ taxes incluses, à la fin de la 5^e année;

Que la ville puisse en tout temps acquérir ladite chargeuse-rétrocaveuse 4X4 de marque Caterpillar, modèle 426C IT AC RC PS de l'année 1999;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'imputer la dépense mensuelle de 2 000 \$ au poste budgétaire 02-916-30-813 (Frais de financement - Location acquisition).

D'effectuer un transfert budgétaire au montant de 14 900 \$ du poste budgétaire 03-100-00-999 (Dépense d'investissement - Autre) au poste budgétaire 02-916-30-813 (Frais de financement - Location - acquisition).

Adopté

2000-75

Dépense d'investissement - Engagement d'un laboratoire de services spécialisés pour le contrôle de la qualité et d'une firme de camionnage pour le transport de sable pour la construction d'un tunnel sous la 5^e Rue

ATTENDU la nécessité de faire le contrôle de la qualité des ouvrages sur le chantier de construction d'un tunnel, de l'égout pluvial et du déplacement de la conduite de refoulement;

ATTENDU que la firme Laboratoire de Services Spécialisés M.B.F Itée a effectué les sondages pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que les coûts pour les différents services requis sont les mêmes que les autres firmes de laboratoires spécialisés;

ATTENDU le besoin de faire effectuer le transport de sable pour l'enrobage des conduites, la construction du tunnel et la fondation de la rue;

ATTENDU les taux horaires soumis par la firme Excavation Girard et Simard inc. à cet effet;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De confier à Laboratoire de Services Spécialisés M.B.F. Itée les travaux de contrôle de la qualité pour la construction du tunnel comprenant les essais de compaction, les analyses des matériaux de remblayage, les analyses du béton de ciment et du béton bitumineux et ce, selon les tarifs soumis;

De confier à Excavation Girard & Simard inc. le chargement et le transport de sable et ce, au taux horaire établi.

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

2000-76

Transport - Achat et épandage de chlorure de calcium liquide (35%)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la ville ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 48 000 litres de calcium liquide (35%) pour entretenir ces rues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : Les Produits chimiques Calclo ltée et Somavrac inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 48 000 litres de calcium liquide (35%) au prix avant taxes de 0,208 \$ le litre, pour un montant total de 11 152,82 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

2000-77

Transport - Marquage de la chaussée

ATTENDU le besoin de procéder au marquage de la chaussée des rues de la ville;

ATTENDU que des prix ont été soumis par deux firmes spécialisées à cet effet, soit : Lignco inc. et Les Entreprises Jacluc inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Lignco inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, afin de procéder au marquage de la chaussée, tel que spécifié dans le bordereau de soumission et ce, pour le prix de 8 405,19 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparation).

Adopté

2000-78

Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation sur une partie du lot numéro 13

ATTENDU la demande de Monsieur François Montminy concernant une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (résidentielle) sur une partie du lot numéro 13, sur une superficie de 20 000 pi², ceci même s'il existe des emplacements résidentiels ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole;

ATTENDU les dispositions de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU que le demandeur désire conserver le caractère agricole de ce lot;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins ainsi que les contraintes pour les établissements de production animale sont pratiquement nulles compte tenu qu'il y a déjà des résidences de même qu'un secteur résidentiel de chaque côté de la partie du lot visé;

ATTENDU que ce projet, tel que présenté, préserve les ressources en eau et sol dans la municipalité;

ATTENDU que ce projet ne détruit pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dans la municipalité;

ATTENDU que le projet se situe en bordure du Chemin du Roy, (Route 138), que le service d'aqueduc est présent, qu'il existe déjà un développement résidentiel linéaire le long de cette route et que le côté sud de cette route est situé en zone blanche;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation de Monsieur François Montminy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

2000-79

Loisirs - Versement à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour l'année 1999;

ATTENDU que la vérification du document produit a été effectuée par la directrice des loisirs et la trésorière de la ville;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'organisme démontrent que des dépenses de 13 460 \$ seront encourues durant l'année 2000;

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. réitère sa demande de subvention pour leurs opérations courantes de l'année en cours;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De verser un montant forfaitaire de 4 500 \$ à titre de subvention à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. pour le financement de leurs opérations courantes pour l'année 2000;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-81-999 (Contribution au baseball mineur).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-80

Administration - Approbation des décisions du Comité de gestion

ATTENDU que le Conseil municipal s'est réuni le 10 avril 2000 pour discuter sur différentes demandes d'ordre municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite, par résolution, aux décisions prises lors de cette rencontre;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

- 1- D'inscrire Mesdames Christiane Isabelle, greffière et Nathalie Cournoyer, trésorière, au congrès de la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec) qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2000, pour un montant approximatif de 1 644,84 \$ taxes incluses incluant les frais d'inscription et d'hébergement;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (Frais de formation).

- 2- De verser une bourse de 200 \$ pour les jeunes écuyers qui participeront à l'événement de la Compétition équestre des Écuries Jean-Marie Lottinville qui aura lieu les 20 et 21 mai 2000;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-970 (Affiliation et contribution).

- 3- D'acheter de l'Imprimerie Comeau, 2000 cartes d'affaires au coût de 747,66 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

- 4- De verser un montant de 287,50 \$ taxes incluses à Distribution Michel Grondin inc. pour un forfait page Webb de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, pour une année, sur le site Internet www.troisriversplus.net.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et informations).

- 5- De verser un montant de 150 \$ au Groupe P.A.C. Du Rivage pour venir en aide à leur mouvement qui se veut un de partage et d'entraide pour les personnes atteintes de cancer;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-970 (Affiliation et contribution).

Adopté

2000-81

Administration - Félicitations à Monsieur Michel Paquin

ATTENDU que Monsieur Michel Paquin s'est mérité le Prix Reconnaissance comme bénévole impliqué au sein du Club Optimiste de Sainte-Marthe-du-Cap lors de la soirée pour le lancement de la Semaine de l'action bénévole



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

qui a eu lieu le 10 avril 2000;

Il est résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap félicite Monsieur Michel Paquin, bénévole impliqué au sein du Club Optimiste de Sainte-Marthe-du-Cap, pour l'hommage rendu en son honneur lors du lancement de la Semaine de l'action bénévole.

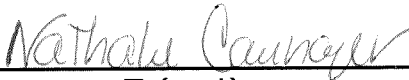
Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Rapport des permis pour le mois de mars 2000
2. Procès-verbal du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
3. Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-82 Levée de l'assemblée

À 20:05 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 25 avril 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 25 avril 2000 à 18:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire :
suppléant : Monsieur Dany Poulin

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 25 avril 2000 à 18:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 5- Dérogation mineure DM-34 - Construction Daniel Provencher inc.
- 6- Compétence relative à la gestion, au traitement et à l'élimination des boues de fosses septiques et de stations d'épuration
- 7- Appui à la Ville de Saint-Louis-de-France
- 8- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 20^e jour du mois d'avril 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)

.....
Greffière

2000-83

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

Adopté

2000-84

Dérogation mineure DM-34 - Construction Daniel Provencher inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Construction Daniel Provencher inc. visant à diminuer la marge de recul arrière à 8,62 mètres alors qu'elle est actuellement à 9,0 mètres;

ATTENDU qu'un avis public a été publié à cet effet, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que cette demande est faite dans le but de permettre l'implantation d'une résidence au numéro civique 37 Des Jardins du Golf, lot 747-66;

ATTENDU que la limite arrière de ce terrain donne sur le terrain de golf et qu'il n'y aura pas de voisin à l'arrière;

ATTENDU que cette situation ne crée aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure de Construction Daniel Provencher inc. visant à diminuer la marge de recul arrière à 8,62 mètres.

Adopté

2000-85

Compétence relative à la gestion, au traitement et à l'élimination des boues de fosses septiques et de stations d'épuration

ATTENDU que l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permet à une municipalité régionale de comté de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la fourniture de tout ou parti d'un service municipal;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 678.0.2 et le deuxième alinéa de l'article 10 dudit Code exigent que le conseil de la municipalité régionale de comté adopte au préalable une résolution annonçant son intention de déclarer sa compétence;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 98-05-0098 adoptée par son Conseil lors de la session qu'il a tenue le 20 mai 1998, la Municipalité régionale de comté de Francheville a annoncé son intention de déclarer sa compétence relativement à la gestion, au traitement et à l'élimination des boues de fosses septiques et de stations d'épuration à l'égard des municipalités locales de son territoire;

ATTENDU que les articles 678.0.2 et 10.1 dudit code permettent à la Ville de se soustraire à cette compétence en adoptant une résolution exprimant son désaccord relativement à son acquisition et à son exercice par ladite M.R.C.;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap exprime à la Municipalité régionale de comté de Francheville son désaccord relativement à son intention d'acquérir et d'exercer une compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de gestion, de traitement et d'élimination des boues de fosses septiques et de stations d'épuration;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se soustraie à cette compétence.

Adopté

2000-86

Appui à la Ville de Saint-Louis-de-France

ATTENDU que la Ville de Saint-Louis-de-France a l'intention d'organiser, comme depuis plusieurs années, une fête de la Saint-Jean-Baptiste et que des montants ont déjà été engagés;

ATTENDU que la date du 23 juin a toujours été réservée, en concertation avec les autres villes et organisations de la région pour les activités se déroulant à Saint-Louis-de-France;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que les sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province ont reçu le mandat du Mouvement national des québécoises et des québécois d'organiser des fêtes régionales qui soient récurrentes et qui aient lieu dans une ville différente à chaque année;

ATTENDU que la Ville de Saint-Louis-de-France a demandé à la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie que, dans un souci de poursuite de la concertation régionale, les activités de la fête régionale édition 2000 se déroulent sur leur territoire;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la Ville de Saint-Louis-de-France dans leurs démarches pour que la fête de la Saint-Jean-Baptiste ait lieu le 23 juin 2000 sur leur territoire.

Adopté

2000-87

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté

DANY POULIN
MAIRE SUPPLÉANT

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 mai 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 8 mai 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-88

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 25 avril 2000
 - 3.2- Suivi



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Avis de motion - Modifiant le règlement numéro 1999-03-529
 - 7.3- Renouvellement du contrat d'assurance générale de la ville
 - 7.4- Contrats de vente définitive des lots P-65 et P-582
 - 7.5- Concernant certaines propriétés superficielles et servitudes avec Hydro-Québec et la correction de certaines irrégularités dans les titres du terrain de golf
- 8- Dépenses d'investissement
 - 8.1- Paiement à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc.
 - 8.2- Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de construction d'un puits et autorisation de travaux supplémentaires
 - 8.3- Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.
- 9- Urbanisme
 - 9.1- Octroi du contrat pour l'aménagement et l'entretien des sites fleuris et la fourniture de fleurs et de matériaux
 - 9.2- Octroi du contrat pour l'aménagement et l'entretien du parc du secteur Village et la fourniture de fleurs
- 10- Loisirs
 - 10.1- Embauche du personnel d'animation des terrains de jeux
 - 10.2- Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 11- VARIA
 - 11.1- Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur des parties du lot originaire 90
- 12- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 12.1- Rapport des permis pour le mois d'avril 2000
 - 12.2- Procès-verbal de la réunion du Comité loisir et culture
 - 12.3- Procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité publique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

13- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-89

Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 25 avril 2000

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et du 25 avril 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 10 et 25 avril 2000.

Adopté

2000-90

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 avril 2000.

Adopté

2000-91

Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

18247	Entretien et surveillance N.T.	455,00
18248	Angèle Béland	341,00
18249	Michel Allard	143,99
18250	Trust Général du Canada	6 329,28
18251	S.C.F.P.	288,00
18252	Ministre du Revenu du Québec	18 188,49
18253	Commission administrative des régimes de retraite	672,02
18254	Receveur Général du Canada	11 983,27
18255	Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine	165,00
18256	Annulé	
18257	Pétroles Crevier inc.	389,41
18258	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	269,14
18259	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 017,72
18260	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	16 466,16



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18261	Récupération Tersol inc.	6 378,23
18262	Gestion Sabonaric inc.	158,90
18263	Yves Montplaisir	485,52
18264	Marcel Quirion	15,60
18265	Eric Frolich	229,84
18266	Jean-Pierre Fraser	127,23
18267	André Vaillancourt	1 022,06
18268	Les Porcherries Yvon Giguère inc.	1 945,32
18269	Pitney Bowes Leasing	414,09
18270	Normand Courteau	95,00
18271	Maison des Jeunes Le Chakado	80,00
18272	Michel Allard	89,00
18273	Baseball Mineur Sainte-Marthe	4 500,00
18274	P.A.C. Du Rivage	150,00
18275	Réseau Québécois de Villes et Villages en santé	100,00
18276	Jean-Marie Lottinville	200,00
18277	André Tellier	285,00
18278	Rosaire Dupont	330,00
18279	Lyne Marcotte	180,00
18280	Lucie Lord	120,00
18281	Hydro-Québec	7 647,59
18282	Rogers AT & T	314,35
18283	Bell Canada	144,63
18284	Vidéotron ltée	31,58
18285	Bell Mobilité	88,28
18286	Club de soccer de Francheville	50,00
18287	Chorale Sainte-Bernadette	25,00
18288	Michel Allard	71,00
18289	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	237,79
18290	Diane Juneau Vincent	50,00
18291	Lucienne Brière Mineau	50,00
18292	Nicole Martel	50,00
18293	Jeanne Godbout	50,00
18294	Entretien et surveillance N.T.	425,00
18295	Maureen Breau	30,00
18296	Stephane Fortin	30,00
18297	Guy Langevin	30,00
18298	Claude Préville	30,00
18299	Laurent Pontbriand	30,00
18300	Paulette Roy	30,00
18301	Carole Dubois	30,00
18302	Alain Toupin	30,00
18303	Michel Paquin	30,00
18304	Michel Benoit	30,00
18305	Nelson Dufour	30,00
18306	Yves Héon enr.	544,00
18307	Angèle Béland	570,00
18308	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	16 466,16
18309	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 017,72
18310	Centre International GP	632,64
18311	André Tellier	382,50
18312	Michel Allard	68,00
18313	MRC de Francheville	285,00
18314	Distribution Michel Grondin inc.	287,50
18315	Les Services financiers Caterpillar	<u>10 467,28</u>
TOTAL :		<u>115 900,29</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 30 avril 2000

18316	Alex Coulombe Itée	178,29
18317	Accessoires d'auto Leblanc Itée	11,35
18318	Air Liquide Canada inc.	175,35
18319	Aciers Drummond inc.	2 989,63
18320	Bell Canada	589,58
18321	Buromax inc.	444,78
18322	Belitec inc.	34,66
18323	Bergetier Métal inc.	1 060,53
18324	Centre des Roses	92,02
18325	Consultants H.G.E. inc.	1 443,57
18326	Carquest	80,06
18327	Dynabec Itée	1 081,24
18328	Décoralium	124,12
18329	Décoration Paré	502,63
18330	Électricité A.C.A. inc.	1 104,24
18331	Excavation Girard & Simard inc.	2 191,22
18332	Équipements M.N.D. inc.	515,02
18333	Emco Québec	921,23
18334	Entreprises Gaston Girard inc.	14 793,83
18335	Équipements Nordeer inc.	97,50
18336	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	632,64
18337	General Bearing Service inc.	67,86
18338	Hydro-Québec	134,57
18339	Henri-Bourgeois inc.	309,92
18340	Hymec inc.	110,40
18341	IDS Énergie inc.	172,24
18342	Jules Milette inc.	120,78
18343	L'Hebdo Journal	1 002,09
18344	Les Cafés populaires Henri	90,35
18345	Laboratoires de services spécialisés	74,19
18346	Launier & Fils inc.	149,07
18347	Labexcel inc.	116,64
18348	Marchand Audio-Vidéo inc.	18,36
18349	Major Mini Moteur enr.	12,84
18350	Oxygène Pro-Tech inc.	2 488,73
18351	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	390,44
18352	Protection Incendie CFS Itée	252,13
18353	Poduits chimiques Sany inc.	128,63
18354	Québec Linge MC	69,02
18355	Remise 2000 enr.	178,30
18356	Service de pneus C.T.R. Itée	337,18
18357	Serrurier du Cap inc.	12,77
18358	Ferblanterie S. Boisvert & Fils	36,08
18359	Simard Beaudry inc.	1 060,50
18360	Nettoyage Sanimont inc.	575,13
18361	Service Mécanique G.N. enr.	72,29
18362	S.P.I. Sécurité inc.	12,08
18363	Terrassement Sylvain Doucet	460,10
18364	Technic Alarme inc.	818,83
18365	Westburne Itée	308,90
18366	C.O.M.A.Q.	1 517,82
18367	Comité sectoriel R. Guilbault	6 514,00
18368	L'Association Québec-France	25,00
18369	Régie intermunicipale d'assainissement des eaux	1 100,00
18370	Receveur Général du Canada	21,40
18371	S.P.A.M.	207,05



No de résolution
ou annotation

18372
18373
18374
18375
18376

Ville de Cap-de-la-Madeleine	5 858,44
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	287,56
Microcom	248,45
Batterie Service Peugeot enr.	181,74
Les chemins de fer Québec-Gatineau	<u>208,12</u>

TOTAL : 54 813,49

Adopté

2000-92

Avis de motion - Modifiant le règlement numéro 1999-03-529

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 1999-03-529.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-93

Renouvellement du contrat d'assurance générale de la ville

ATTENDU les dispositions de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui mentionnent qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période inférieure à cinq ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excèdent pas cinq ans;

ATTENDU le contrat adjudgé le 22 mai 1996 au soumissionnaire Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour les assurances 1996-1997;

ATTENDU l'offre reçue de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance selon les mêmes conditions avec un ajustement de la prime pour l'année 2000-2001;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement du contrat d'assurance générale présentée par la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour une somme globale de 23 709 \$ taxes incluses, pour la période du 8 juin 2000 au 8 juin 2001;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants :

02-190-01-420	02-390-01-429	02-390-02-424	02-412-00-420
02-414-00-420	02-415-00-420	02-701-10-420	02-701-22-421
02-701-32-421	02-701-42-421	02-701-52-421	02-701-62-421

(Assurances).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-94

Contrats de vente définitive des lots P-65 et P-582

ATTENDU que le 9 avril 1998, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'est portée adjudicataire des immeubles connus et désignés comme étant une partie du lot originaire numéro 65 (P-65) et une partie du lot originaire numéro 582 (P-582) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain;

ATTENDU que plus de deux années se sont écoulées depuis et le droit de retrait n'a pas été exercé;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap est devenue propriétaire desdits immeubles;

ATTENDU que ces droits de propriété doivent être inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la préparation des contrats de vente définitive;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De mandater le notaire Gilles Légaré pour préparer les contrats de vente définitive entre la Ville et la MRC de Francheville, relatifs à l'adjudication des immeubles portant les numéros de lots P-65 et P-582;

D'autoriser le maire Monsieur Richard Dufresne et la greffière, Madame Christiane Isabelle, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

2000-95

Concernant certaines propriétés superficielles et servitudes avec Hydro-Québec et la correction de certaines irrégularités dans les titres du terrain de golf

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jules St-Pierre, notaire, le 29 septembre 1999, la Municipalité a cédé en emphytéose à Club de Golf Le Marthelinois inc. un immeuble composé notamment des lots 747-2-1 et 748-1-1 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour que cette compagnie aménage un terrain de golf;

ATTENDU que ces deux lots sont séparés l'un de l'autre par une lisière appartenant à Hydro-Québec et que la Municipalité, aux termes de cet acte, s'était engagée à obtenir certains droits de passage pour les fins du golf et des propriétés superficielles pour son système d'irrigation permettant de relier le 748-1-1 au reste du terrain de golf;

ATTENDU qu'aux termes du même acte la Municipalité s'était aussi engagée à procéder à la correction de toute irrégularité soulevée à l'occasion d'un examen complet sur ses titres de propriété à l'égard du fond de terre, examen ayant révélé un solde de prix de vente non radié et un acte de vente nécessitant ratification par la Caisse populaire de Ste-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée à défrayer les frais de préparation des contrats et documents requis et qu'elle a dans ses fonds généraux non autrement appropriés les sommes nécessaires à ces fins;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap :

- 1- convienne avec Hydro-Québec de l'établissement de propriétés superficielles sur trois lisières de terrain appartenant à celle-ci pour les fins du système d'irrigation du golf, ces trois lisières étant deux parties du lot 107 et une partie du lot 111 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, plus amplement décrites au projet de contrat ci-après relaté;
- 2- convienne avec Hydro-Québec de l'établissement de servitudes de passage dans l'une des deux parties du lot 107 et dans la partie du lot 111 mentionnées ci-dessus pour permettre la circulation des employés et golfeurs, de la machinerie et de l'équipement pour communiquer du lot 747-2-1 au lot 748-1-1 ci-dessus mentionnés;
- 3- convienne que ces propriétés superficielles et servitudes de passage soient établies à perpétuité, tant que le golf existera à cet endroit, et convienne de toutes les conditions et modalités ou droits accessoires déterminées au projet de contrat ci-après relaté;
- 4- procède aux corrections et radiations nécessaires concernant ses titres de propriété, notamment à la ratification d'une cession que lui a consentie Caisse populaire Ste-Madeleine;
- 5- obtienne les droits ci-dessus sans autre contrepartie que l'engagement par la Municipalité de voir à l'entretien de la lisière de terrain appartenant à Hydro-Québec à l'endroit où elle traverse le golf, étant entendu que cet entretien sera la responsabilité de l'Emphytéote aussi longtemps que durera l'emphytéose;
- 6- approuve le projet de contrat préparé aux fins ci-dessus par Me Jules St-Pierre, notaire à Nicolet et soumis à l'assemblée
- 7- signe ledit acte et tous documents accessoires par l'intermédiaire de son honneur le maire, Monsieur Richard Dufresne, ou du maire suppléant et par l'intermédiaire de Madame Christiane Isabelle, greffière;
- 8- approprie à même les fonds généraux non autrement appropriés les fonds nécessaires aux fins ci-dessus.

Adopté

2000-96

Paiement à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 1 au montant de 80 303,08 \$ de l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc., en date du 23 avril 2000 concernant les travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue, le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc., en date du 23 avril 2000 concernant les travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue, le remplacement d'une partie de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et la construction d'un égout pluvial;

D'émettre un chèque au montant de 80 303,08 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc.;

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. Madame Micheline Courteau s'abstient également de se prononcer sur ce sujet.

2000-97

Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de construction d'un puits et autorisation de travaux supplémentaires

ATTENDU la résolution numéro 2000-61 octroyant le contrat à Les Forages L.B. M. inc. pour la construction d'un puits d'alimentation en eau potable pour un montant de 44 849,40 \$;

ATTENDU que l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. devra effectuer des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant d'environ 18 000 \$;

ATTENDU la demande de paiement numéro 1, datée du 3 mai 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. au montant de 23 806,04 \$ pour les travaux exécutés en date du 28 avril 2000, laquelle a été vérifiée par la firme d'ingénieurs Les Consultants René Gervais inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 1, datée du 3 mai 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

D'émettre un chèque au montant de 23 806,04 \$ taxes incluses à l'entrepreneur;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'autoriser l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. à effectuer les travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet pour un montant d'environ 18 000 \$;

D'effectuer un transfert budgétaire de 18 000 \$ du poste budgétaire 03-100-00-999 (Dépenses d'investissement - autres) au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - hygiène du milieu);

D'imputer la dépense de 23 806,04 \$ au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - hygiène du milieu).

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

2000-98

Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 167700 au montant de 794,46 \$ taxes incluses, datée du 3 mai 2000, concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'un puits d'alimentation d'eau potable;

ATTENDU la demande de paiement numéro 167800 au montant de 9 230,92 \$ taxes incluses, datée du 3 mai 2000, concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

ATTENDU la vérification de ces demandes effectuées par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de paiement numéros 167700 et 167800, datées du 3 mai 2000, de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. pour les services professionnels relatifs aux travaux de construction d'un puits d'alimentation d'eau potable et aux travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

D'émettre un chèque de 10 025,38 \$ à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

D'imputer la dépense au montant de 794,46 \$ au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - hygiène du milieu);

De financer la dépense au montant de 9 230,92 \$ à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-99

Octroi du contrat pour l'aménagement et l'entretien des sites fleuris et la
fourniture de fleurs et de matériaux

ATTENDU la nécessité d'aménager et d'entretenir les sites fleuris de la Ville;

ATTENDU que la Ville a invité deux soumissionnaires pour ce projet, soit
l'entreprise Les Jardins de Jade et Monsieur Laurent Corbin;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour l'aménagement et l'entretien des sites fleuris et la
fourniture de fleurs et de matériaux au plus bas soumissionnaire conforme,
Monsieur Laurent Corbin, pour une durée de 3 ans au coût total de 25 347 \$,
soit 8 199 \$ pour la première année (2000), 8 449 \$ pour la deuxième année
(2001) et 8 699 \$ pour la troisième année (2002);

De verser à Monsieur Laurent Corbin un tarif horaire de 15 \$ pour tous
travaux complémentaires au devis;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (Urbanisme -
Entretien sites fleuris).

Adopté

2000-100

Octroi du contrat pour l'aménagement et l'entretien du parc du secteur Village
et la fourniture de fleurs

ATTENDU la nécessité d'aménager et d'entretenir le parc du secteur Village;

ATTENDU que la Ville a invité deux soumissionnaires pour ce projet, soit
Monsieur Pierre Marcotte et Madame Lucie Lord résidant au 265 rue Pie X à
Sainte-Marthe-du-Cap et Madame Sylvie C. Magny résidant au 410, 9^e Rue à
Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour l'aménagement et l'entretien du parc du secteur
Village et la fourniture de fleurs au plus bas soumissionnaire conforme,
Madame Sylvie C. Magny, pour une durée de 3 ans au coût total de 8 745 \$,
soit 2 895 \$ pour la première année (2000), 2 915 \$ pour la deuxième année
(2001) et 2 935 \$ pour la troisième année (2002);

De verser à Madame Sylvie C. Magny un tarif horaire de 12 \$ pour tous
travaux complémentaires au devis;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (Urbanisme -
Entretien sites fleuris).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-101

Embauche du personnel d'animation des terrains de jeux

ATTENDU que l'ouverture des terrains de jeux s'effectuera le 26 juin 2000 pour une période de six semaines et que l'embauche de 11 animateurs est requise;

ATTENDU que le nombre d'inscription pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

ATTENDU que les activités reliées aux terrains de jeux nécessitent l'achat de biens et services;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'embaucher 11 personnes pour animer les terrains de jeux de la ville au salaire horaire de 6,90 \$ pour une période de 6 semaines de 25 heures chacune;

De prévoir l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;

D'autoriser l'achat de biens et services requis pour le bon fonctionnement des terrains de jeux;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-70-111, 02-701-70-200 et 02-701-70-630 (Rémunération, Contributions de l'employeur et Biens non durables - animation).

Adopté

2000-102 Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour la saison 1999;

ATTENDU la vérification dudit bilan effectuée par la directrice des loisirs;

ATTENDU que des dépenses de plus de 20 000 \$ sont prévues pour l'année financière 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De verser une somme forfaitaire de 3 500 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-103

Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur des parties du lot originaire 90

ATTENDU que les compagnies Bell Canada et Hydro-Québec ont demandé l'établissement d'une servitude permanente sur les lots suivants :

- 90-27 appartenant à Monsieur Bruno Pineault et Madame Astride Cossette
- 90-28 appartenant à Monsieur Réjean Pelletier et Madame Lyne Lanouette
- 90-29 appartenant à Monsieur Claude Beaudoin et Madame Andrée Lanneville
- 90-30 appartenant à Monsieur Claude Beaudoin et Madame Andrée Lanneville
- 90-34 appartenant à Madame Carole Chevalier
- 90-35 et 90-25 appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'un projet de contrat a été préparé à cet effet par Monsieur Louis Paquin, notaire;

ATTENDU qu'une vérification du projet de contrat a été effectuée par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

De permettre à la compagnie Bell Canada et Hydro-Québec d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur les lots numéros 90-25, 90-27, 90-28, 90-29, 90-30, 90-34 et 90-35 afin de mettre en place les lignes de distribution d'électricité, de téléphone et de câble;

D'autoriser Monsieur Richard Dufresne, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

De rescinder la résolution numéro 98-436.

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Permis de construction pour le mois d'avril 2000
2. Procès-verbal de la réunion du Comité loisir et culture
3. Procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité publique

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-104

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 15 mai 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 15 mai 2000 à 18:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 15 mai 2000 à 18:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 5- Adoption du règlement numéro 2000-05-552 - Modifiant le règlement numéro 1999-03-529
- 6- Autorisation de travaux supplémentaires - Construction d'un tunnel sous la 5^e Rue
- 7- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 12 mai 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Greffière

2000-105 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption en y retirant le point 6.

Adopté

2000-106 Adoption du règlement numéro 2000-05-552 - Modifiant le règlement numéro 1999-03-529

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-05-552 en y apportant les modifications suivantes : Au quatrième paragraphe de l'article 1, les mots "situés à un carrefour" sont remplacés par "ayant front sur plus d'une rue construite ou projetée" et les mots "en front" sont remplacés par "des fronts".

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-05-552

Modifiant le règlement numéro 1999-03-529

.....

ATTENDU que le règlement numéro 1999-03-529 relatif à la construction des infrastructures de la rue et des services municipaux sur une partie de la 3^e Avenue, sur deux rues projetées situées sur les lots numéros 747-6 et 747-7 et sur une partie du lot numéro 106-2-30 ainsi que la construction d'égout sanitaire sur une partie du lot numéro 744-1 et un emprunt n'excédant pas 1 442 892 \$ à cette fin a été adopté le 10 mars 1999;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement afin de permettre à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds lors de l'émission des obligations ou des billets ou de leurs réémissions;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 8 mai 2000;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 L'article 4 du règlement est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de 75,22% de l'emprunt relatif aux travaux effectués sur une partie de la 3^e Avenue, sur deux rues projetées situées sur les lots numéros 747-6 et 747-7 et sur une partie du lot numéro 106-2-30 ainsi que la construction d'égout sanitaire sur une partie du lot 744-1, tel que décrit aux plans produits en annexes "C et E", décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure de la rue où sont effectués les travaux, une taxe spéciale suffisante à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire;

Cette taxe est répartie 50% suivant l'étendue en front de ces immeubles et 50% suivant la superficie de ces immeubles telle qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour les terrains réguliers ou irréguliers ayant front sur plus d'une rue construite ou projetée, il est par le présent règlement imposé au secteur et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette taxe est répartie 25% suivant l'étendue des fronts de ces immeubles et 50% suivant la superficie de ces immeubles telle qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Dans le cas des immeubles non imposables, la valeur de la taxe spéciale relative à ces immeubles est à la charge de tous les immeubles de la municipalité répartie suivant la valeur établie au rôle d'évaluation en vigueur chaque année et une taxe est imposée et prélevée à cet effet.

Cependant, il sera loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication, dans la Gazette officielle du Québec, de l'avis de la vente des obligations ou billets à être émis en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée dans le présent règlement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation, pour les échéances, en capital et intérêts relatives à cette émission et à leurs réémissions subséquentes, s'il y a lieu.

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : Le 8 mai 2000

Adoption du règlement :

Approbation personnes
habiles à voter :

Approbation du MAM :

Avis public de promulgation :

RICHARD DUÉRÈSNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE

Adopté

Autorisation de travaux supplémentaires - Construction d'un tunnel sous la 5^e Rue

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2000-107 Levée de l'assemblée

À 19:05 heures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DU RESNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 12 juin 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 juin 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-108 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et du 15 mai 2000
 - 3.2- Suivi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 2000
 - 7.3- Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy
 - 7.4- Autorisation pour la Randonnée du Maire de Trois-Rivières
 - 7.5- Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs
 - 7.6- Engagement d'une firme de consultants pour la préparation de projets admissibles au Programme d'infrastructures
 - 7.7- Approbation des décisions du Comité de gestion
- 8- Dépenses d'investissement
 - 8.1- Ajout de luminaires de rues
 - 8.2- Paiement à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc.
 - 8.3- Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc.
 - 8.4- Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.
- 9- Transports
 - 9.1- Demande au Ministère des Transports du Québec - Élargissement de la rue St-Maurice à quatre voies
 - 9.2- Creusage d'un fossé aux limites des Villes de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 9.3- Travaux de rapiéçage et de surfacage de la chaussée
- 10- Urbanisme
 - 10.1- Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 2700 rue Notre-Dame - Monsieur Richard Paré
 - 10.2- Avis de motion - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb
 - 10.3- Adoption du premier projet de règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

10.4- Embauche d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

11- Loisirs

11.1- Contribution aux responsables de fêtes de rues et de quartiers

11.2- Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap

11.3- Achat d'équipements de terrains de jeux

12- VARIA

12.1- Adhésion à la coalition des municipalités périphériques aux villes-centres

13- DÉPÔT DE DOCUMENTS

13.1- Conciliation bancaire au 31 mai 2000

13.2- Rapport des permis pour le mois de mai 2000

13.3- Règlement numéro 2000-05-552 - Dépôt des avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire

13.4- Procès-verbal de la réunion du Comité de développement résidentiel et commercial

13.5- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

13.6- Procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap

14- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-109 Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et du 15 mai 2000

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8 et du 15 mai 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 8 et 15 mai 2000.

Adopté

2000-110 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 mai 2000.

Adopté

2000-111 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

18377	Céline Duclos	246,28
18378	Gaston Girard	13,31
18379	SQAE	371,38
18380	Ministre du Revenu du Québec	11 440,70
18381	Receveur Général du Canada	7 406,90
18382	S.C.F.P. - Local 2414	210,74
18383	Trust Général du Canada	4 239,14
18384	Comm. adm. des régimes de retraite	549,77
18385	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	290,89
18386	La Personnelle-Vie	3 251,71
18387	Récupération Tersol inc.	6 378,23
18388	Angèle Béland	270,00
18389	Yves Héon enr.	794,00
18390	Michel Allard	211,91
18391	Entretien et surveillance N.T.	590,00
18392	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	13 033,42
18393	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 136,17
18394	Ministre des Finances	65,00
18395	Construction Yvan Boisvert inc.	80 303,08
18396	Les Forages L.B.M. inc.	23 806,04
18397	Les Consultants René Gervais	10 025,38
18398	Association de soccer Ste-Marthe	3 500,00
18399	Services Financiers Newcourt	1 790,94
18400	Rogers AT & T (Cantel)	173,16
18401	Hydro-Québec	7 181,87
18402	Bell Canada	63,08
18403	SQAE	127,84
18404	Michel Allard	46,05
18405	Chambre de commerce du Cap	50,00
18406	Ambulance Saint-Jean	135,00
18407	Buffet Manon	54,34
18408	MRC De Francheville	6 880,00
18409	Yves Héon enr.	544,00
18410	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	639,96
18411	Michel Allard	62,00
18412	Ministre des Finances	5,00
18413	Normand Courteau	470,00
18414	C.T.A. de Fran-Che-Mont	2 805,00



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

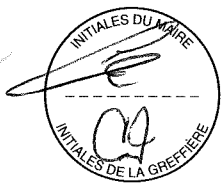
No de résolution
ou annotation

18415	Pierre Therrien	30,00
18416	Yvan Magny	30,00
18417	Christian Francoeur	30,00
18418	Denis Marchand	30,00
18419	Fernand Deschênes	30,00
18420	Bell Canada	77,00
18421	Bell Mobilité	141,89
18422	Vidéotron Itée	31,58
18423	Hydro-Québec	2 835,22
18424	James Poirier	150,00
18425	Pétroles Crevier inc.	1 456,70
18426	Shell Canada Itée	244,00
18427	Olco	1 315,44
18428	S.P.A.M.	3 540,00
18429	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 841,55
18430	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 056,33
18431	Entretien et Surveillance N.T.	430,00
18432	Angèle Béland	270,00
18433	André Tellier	270,00
18434	Alain Bourque	75,00
18435	Michel Allard	56,00
18436	Troupe Raypie	850,00
18437	Michel Allard	65,00
18438	Yves Héon enr.	594,00
18439	Angèle Béland	270,00
18440	Ministre du Revenu du Québec	10 985,38
18441	Receveur Général du Canada	7 291,93
18442	Trust Général du Canada	4 165,22
18443	S.C.F.P. - Local 2414	219,94
18444	Comm. adm. des régimes de retraite	549,77
18445	Robert Germain	209,70
18446	Entretien et Surveillance N.T.	570,00
18447	M.R.C. de Francheville	283,26
18448	Normand Courteau	220,00
18449	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	246,64
18450	Municipalité de Saint-Maurice	1 750,00
18451	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	16 907,15
18452	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 598,74
18453	Richard Dufresne	753,52
18454	Dany Poulin	<u>735,08</u>

TOTAL : 264 368,33

Comptes à payer au 31 mai 2000

18455	Air Liquide Canada inc.	484,10
18456	Aciers Drummond inc.	1 469,82
18457	Bell Canada	533,85
18458	Béton du Cap inc.	135,16
18459	Buromax inc.	715,74
18460	Belitec inc.	133,50
18461	Bell Canada	220,28
18462	Bergetier Métal inc.	172,53
18463	Coopérative Agricole Champlain Laviolette	995,16
18464	Clôtures Cambrek inc.	335,87
18465	Charbonnerie Champlain Itée	701,68
18466	Construction S.R.B. s.c.c.	364,06



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18467	Carquest	31,52
18468	Centre Nautique de Francheville	50,00
18469	Dynabec Itée	86,27
18470	Décoration Paré inc.	684,45
18471	Électricité A.C.A. inc.	224,30
18472	Excavation Girard & Simard inc.	5 832,35
18473	Eugène Abran Excavation	1 351,54
18474	Équipements M.N.D. inc.	77,64
18475	Emco Québec - Trois-Rivières	14 395,26
18476	Équipements Nordeer inc.	101,04
18477	Formules D'Affaires CCL	70,53
18478	Ferron Tousignant Pagé & Ass inc..	24 286,00
18479	General Bearing Service inc.	244,43
18480	Garage Charest & Frères inc.	237,78
18481	Guy De Montigny	920,00
18482	Hydro-Québec	1 344,93
18483	Henri Bourgeois inc.	370,65
18484	Hymec inc.	101,22
18485	Hôtel Gouverneur - Île Charron	313,59
18486	Imprimerie Comeau inc.	3 133,28
18487	Jules Milette inc.	120,78
18488	Jean Richard	4 140,90
18489	9072-3602 Québec inc. (L'Horizon Vert)	184,04
18490	L'Hebdo Journal	310,57
18491	Lignco inc.	7 262,93
18492	Les Cafés populaires Henri enr.	166,50
18493	Laboratoire de services spécialisés MBF Itée	1 161,34
18494	Launier & Fils inc.	40,42
18495	Leros-Vac inc.	512,09
18496	Labexcel inc.	116,64
18497	La Corporation Corbec	1 205,34
18498	Major Mini Moteur enr.	46,49
18499	Pitney Works	1 740,38
18500	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	116,04
18501	Produits chimiques Sany inc.	640,75
18502	Québec Linge MC	103,98
18503	Remise 2000 enr.	1 177,96
18504	RDS Radio inc.	759,16
18505	Récupération Tersol inc.	6 378,23
18506	Récupération Matrec	92,02
18507	Shell Canada limitée	186,77
18508	Serrurier du Cap inc.	8,29
18509	Ferblanterie S. Boisvert & Fils inc.	902,95
18510	Simard Beaudry inc.	2 404,83
18511	Somavrac	9 991,07
18512	Sylvain Bourdeau Construction inc.	230,05
18513	Terrassement Sylvain Doucet	423,29
18514	Technic Alarme inc.	466,93
18515	Westburne Ltée (Plomb.)	1 052,02
18516	Louis Dubois	30,00
18517	Philippe Dubord	30,00
18518	Yvon Duval	30,00
18519	Sylvie Jacob	30,00
18520	Laurent Pontbriand	30,00
18521	Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine	373,83
18522	La Personnelle-Vie Service de l'assurance collective	2 938,63
18523	M.R.C. de Francheville	140,00



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18524	S.P.A.M.	69,02
18525	Société Canadienne des Postes	204,74
18526	Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie	154,72
18527	Ville de Cap-de-la-Madeleine	59,80
18528	Accessoires Outillage Limitée	739,44
18529	Centre Japonais de la Photo	33,11
18530	Les Chemins de Fer Québec-Gatineau inc.	208,12
18531	Chemin de Fer Québec-Gatineau inc.	115,03
18532	Annulé	
18533	Métaux Lamy (1991) inc.	92,60
18534	Beaumier, Richard, avocats	<u>326,86</u>

TOTAL : 107 667,19

Adopté

2000-112 Rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 2000

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 2000 tel que présenté;

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 2000.

Adopté

2000-113 Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy

ATTENDU le règlement numéro 1998-11-523 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1999;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

De verser la somme de 1 195 \$ à la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy en paiement de la quote-part des sommes perçues durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

Adopté

2000-114

Autorisation pour la Randonnée du Maire de Trois-Rivières

ATTENDU la 10^e édition de la Randonnée du Maire de Trois-Rivières qui aura lieu le 13 août 2000;

ATTENDU que cette activité familiale permet de découvrir les magnifiques paysages de la région;

ATTENDU que la Randonnée du Maire demande à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap l'autorisation d'emprunter les routes de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Randonnée du Maire à emprunter les routes de la ville lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 13 août 2000.

Adopté

2000-115

Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU que la Randonnée des Gouverneurs organise une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via la Route 138, le 10 septembre 2000;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et celle des Bois-Francs, qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que la participation de 500 cyclistes est prévue pour cette activité;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Randonnée des Gouverneurs à emprunter la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 10 septembre prochain.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-116

Engagement d'une firme de consultants pour la préparation de projets
admissibles au Programme d'infrastructures

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a intérêt à se prévaloir des programmes de subventions pour la réalisation de travaux d'infrastructure;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a identifié certains travaux qui pourraient être reconnus admissibles aux subventions, soit la construction de systèmes de traitement des eaux usées pour les résidences situées sur les rues Valley-Inn et sur une partie de la Route Red Mill Sud;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De confier à la firme Consultants René Gervais inc., la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre pour les travaux de construction de systèmes de traitement des eaux usées pour les résidences situées sur la rue Valley-Inn et sur une partie de la Route Red Mill Sud;

Que la firme Consultants René Gervais inc. transmette ces documents au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap soumette ce projet dans le cadre des programmes d'infrastructures du Québec et Canada-Québec-Municipalité;

D'informer la firme de Consultants René Gervais inc. que les honoraires professionnels seront payables seulement si les travaux sont subventionnés et/ou réalisés.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

2000-117

Approbation des décisions du Comité de gestion

ATTENDU que le Comité de gestion s'est réuni le 8 juin 2000 pour discuter sur différentes demandes d'ordre municipale;

ATTENDU qu'il y lieu de donner suite, par résolution, aux décisions prises lors de cette rencontre;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

De signer l'entente de partenariat de l'Office de tourisme et des congrès de Trois-Rivières pour la saison 2000 et de défrayer le coût inhérent de 600 \$;

De verser une contribution de 100 \$ au Centre de réadaptation InterVal considérant que ce centre assure les services de réadaptation aux enfants et adultes ayant une déficience physique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

De rembourser Monsieur Yves Loranger pour un montant de 275 \$ pour les dépenses supplémentaires de déneigement de la patinoire des Prairies pour la saison 1999.

Adopté

2000-118 Ajout de luminaires de rues

ATTENDU la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur les rues suivantes :
rang St-Malo, Turcotte, Lemay, Des Mélèzes et Parc Frigon;

ATTENDU que ces ajouts sont rendus nécessaires dans les rues existantes afin d'améliorer l'éclairage à divers endroits;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De procéder à l'installation de 6 luminaires de rues, soit :

rang St-Malo	1 luminaire	de 250 watts
rue Turcotte	2 luminaires	de 250 watts
rue Lemay	1 luminaire	de 100 watts
rue Des Mélèzes	"	"
Parc Frigon	"	"

tel que démontré aux croquis ci-joints, et ce pour un montant maximum de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-902 (Dépense d'investissement - luminaires de rues).

Adopté

2000-119 Paiement à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 2 au montant de 138 704,96 \$ de l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc., en date du 31 mai 2000, pour les travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 2 datée du 31 mai 2000 de l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc., concernant les travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue;

D'émettre un chèque au montant de 138 704,96 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Construction Yvan Boisvert inc. conditionnellement à la réception des documents exigés à celui-ci;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

2000-120 Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 2, datée du 7 juin 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. au montant de 22567.91\$ pour les travaux exécutés en date du 7 juin 2000 concernant les travaux de construction d'un puits d'eau potable;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 2 datée du 7 juin 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

D'émettre un chèque au montant de 22 567.91\$ taxes incluses à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc..

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - hygiène du milieu).

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

2000-121 Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 168800 au montant de 12 955,89 \$ taxes incluses, datée du 5 juin 2000, concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue et travaux de réfection des services existants;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 168800, datée du 5 juin 2000, de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. pour les services



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

professionnels relatifs aux travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue et travaux de réfection des services existants;

D'émettre un chèque de 12 955,89 \$ à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

De financer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

Adopté

Monsieur Claude Bernier s'abstient de se prononcer sur ce sujet compte tenu qu'il est au service de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

2000-122

Demande au Ministère des Transports du Québec - Élargissement de la rue St-Maurice à quatre voies

ATTENDU que la rue St-Maurice est considérée comme étant une route collectrice, selon les critères du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que cette artère est très achalandée à cause des Parcs Industriels, de la Basilique, de la Polyvalente et du Centre de formation professionnelle;

ATTENDU qu'elle est le lien principal pour desservir la population d'une partie de Cap-de-la-Madeleine, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ainsi qu'une partie de la Municipalité de Champlain;

ATTENDU que cette artère est une route de transit pour la circulation lourde;

ATTENDU que le développement commercial le long de la rue St-Maurice est en voie de réalisation;

ATTENDU que l'ouverture d'un terrain de golf dans la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap contribuera à une augmentation de la circulation sur cette artère;

ATTENDU qu'une partie de la rue St-Maurice, située dans la Ville de Cap-de-la-Madeleine, est à quatre voies de circulation;

ATTENDU que la circulation élevée sur cette artère étroite, environ 10,000 véhicules par jour, est un danger pour les cyclistes et les piétons;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap demande au Ministère des Transports du Québec d'élargir la rue St-Maurice à quatre voies entre la rue Courteau et les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-123

Creusage d'un fossé aux limites des Villes de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le drainage des eaux de surface doit être amélioré dans la ligne de séparation des deux villes;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine participe à 50% aux coûts du creusage dudit fossé;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs pour ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De confier à l'entreprise Excavation Girard & Simard, les travaux de creusage d'un fossé dans la ligne de séparation des deux villes et ce, selon le prix soumis soit 1 368,80 \$ pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparation).

Adopté

2000-124

Travaux de rapiéçage et de surfacage de la chaussée

ATTENDU le besoin de procéder au rapiéçage et surfacage des rues de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'engager la firme spécialisée Asphalte Fournier, soit le plus bas soumissionnaire conforme, afin de procéder au rapiéçage et au surfacage de la chaussée, tel que spécifié dans le bordereau de soumission et ce, pour le prix de 6 021,56 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparation).

Adopté

2000-125

Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 2700 rue Notre-Dame - Monsieur Richard Paré

ATTENDU la demande de Monsieur Richard Paré à l'effet de modifier le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser la construction de résidence trifamiliale isolée dans la zone 223-Cb;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

cette demande et qu'ils recommandent de l'accepter;

ATTENDU que l'ajout de l'usage demandé s'intègre bien à la vocation de la zone concernée;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de modification au règlement de zonage numéro 263 de Monsieur Richard Paré afin de permettre la construction de résidence trifamiliale isolée dans la zone 223-Cb;

Que les frais inhérents à cette demande soit à la charge du demandeur.

Adopté

2000-126 Avis de motion - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-127 Adoption du premier projet de règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2000-06-553, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

2000-128 Embauche d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 1999-05-539 définissant les restrictions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le règlement numéro 294 définissant ce qui constitue une nuisance et prévoyant les amendes aux personnes qui créent et laissent subsister des nuisances sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que le projet de création d'emploi Programme Carrière Été nous permet d'embaucher un inspecteur pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'embaucher un inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 2000;

D'autoriser cet inspecteur à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

2000-129 Contribution aux responsables de fêtes de rues et de quartier

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre un sentiment d'appartenance à notre ville;

ATTENDU que le Conseil municipal promouvoit ce genre d'événement;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

De contribuer pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-999 (Contribution aux fêtes municipales).

Adopté

2000-130 Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le bilan financier de la saison 1999 de la ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la vérification de ce bilan a été effectuée par la directrice des loisirs et la trésorière de la ville;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que le budget pour l'an 2000 prévoit des dépenses de 7 054,84 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

De verser une somme forfaitaire de 750 \$ à titre de subvention 2000, à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée féminine filles de Sainte-Marthe-du-Cap;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (Balle donne féminine).

Adopté

2000-131 Achat d'équipements de terrains de jeux

ATTENDU le besoin d'équipements de loisirs pour le parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU la population croissante des jeunes dans les secteurs Village, St-Malo ouest et St-Laurent;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires pour ces équipements;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de Go-Élan inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, des équipements pour le parc municipal Roger Guilbault au coût de 18 139,44 \$ taxes incluses;

De financer une partie de cette dépense, soit 3 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux au poste budgétaire 55-930-00;

D'imputer le solde de cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépense d'investissement - loisirs et culture) pour un montant de 15 139,44 \$.

Adopté

2000-132 Adhésion à la Coalition des municipalités périphériques aux villes-centres

ATTENDU qu'une coalition des municipalités périphériques aux villes-centres a été formée le 11 mai 2000 en vue de faire contrepoids à la réforme de la ministre Louise Harel;

ATTENDU que dans les objectifs de la réforme, il est visé, entre autre, une répartition plus équitable du fardeau fiscal à l'échelle des territoires regroupés, ce qui entraînerait une charge plus grande aux contribuables de Sainte-Marthe-du-Cap;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la réforme habilite le gouvernement du pouvoir de décréter des regroupements "sans tenir compte de l'opinion de la population concernée";

ATTENDU que selon l'information reçue à ce jour, les villes faisant partie du regroupement de la RMR (région métropolitaine de recensement), dont celle de Sainte-Marthe-du-Cap, se verront amputer des revenus gouvernementaux provenant de la péréquation;

Il est résolu unanimement :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap adhère à la Coalition des municipalités périphériques aux villes-centres en espérant que cette dernière défende adéquatement les raisons de notre adhésion;

Que la ville verse à la coalition une contribution financière de 682 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-970 (Affiliation et contribution).

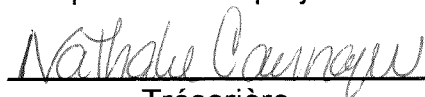
Adopté à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 1- Conciliation bancaire au 31 mai 2000
- 2- Rapport des permis pour le mois de mai 2000
- 3- Règlement numéro 2000-05-552 - Dépôt des avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire
- 4- Procès-verbal de la réunion du Comité de développement résidentiel et commercial
- 5- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 6- Procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-133 Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :



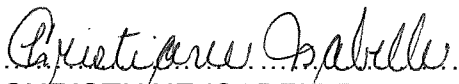
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que la séance soit levée.

Adopté


.....
RICHARD DUERESNE
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 3 juillet 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 3 juillet 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Gilles Bordeleau

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-134 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2000
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Acquisition d'une servitude de la Société québécoise d'assainissement des eaux sur des parties des lots numéros 8 et 8-2
- 8- Voirie
 - 8.1- Avis de motion - Autorisant des travaux de mise en forme de rues et de pavage sur diverses rues de la municipalité
- 9- Urbanisme
 - 9.1- Adoption du second projet de règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb
 - 9.2- Demandes de dérogations mineures DM-35-A, DM-35-B, DM-35-C, DM-35-D et DM-35-E
- 10- VARIA
- 11- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 11.1- Procès-verbal du Comité Loisirs et Culture de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 11.2- Procès verbal du Comité de Sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-135 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2000

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 juin 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 12 juin 2000.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-136

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 juin 2000.

Adopté

2000-137

Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

18535	9072-3602 Québec inc. (L'Horizon Vert)	6 401,14
18536	Buffet Manon	1 702,37
18537	Michel Allard	123,88
18538	Laurent Corbin	2 396,12
18539	Construction Yvan Boisvert inc.	138 704,96
18540	Les Forages L.B.M. inc.	22 567,91
18541	Les Consultants René Gervais inc.	12 955,89
18542	Association des directeur municipaux du Québec	625,00
18543	Pitney Bowes Leasing	164,58
18544	Michel Allard	59,00
18545	Coalition a/s Fédération Québécoise des Municipalités	682,00
18546	Bell Canada	162,35
18547	Vidéotron ltée	31,58
18548	Bell Mobilité	93,46
18549	Hydro-Québec	8 886,18
18550	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	282,94
18551	Entretien et surveillance N.T.	510,00
18552	Yves Héon enr.	544,00
18553	Baseball Mineur Sainte-Marthe-du-Cap	750,00
18554	Commission Scolaire du Chemin-du-Roy	1 195,00
18555	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	18 408,88
18556	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	3 712,34
18557	Jean-Claude Lefebvre	169,18
18558	Alain Rivard	638,96
18559	Pétroles Crevier inc.	631,94
18560	Angèle Béland	270,00
18561	Michel Allard	53,00
18562	Ville de Cap-de-la-Madeleine	168 219,54
18563	MRC de Francheville	48 906,68
18564	Société québécoise d'assainissement des eaux	<u>2 573,88</u>

TOTAL :

442 422,76



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Comptes à payer au 30 juin 2000

18565	Air Liquide Canada inc.	114,19
18566	Bell Canada	542,56
18567	Buromax inc.	177,16
18568	Belitec inc.	15,72
18569	Bureau en Gros	207,43
18570	Coopérative agricole Champlain Laviolette	2 625,96
18571	Contrair inc.	446,62
18572	Construction S.R.B. s.c.c.	638,91
18573	Rogers AT & T (Cantel)	142,38
18574	Comopostage Mauricie inc.	2 219,98
18575	Carquest	17,65
18576	Sylvie C. Magny	1 324,00
18577	9016-3593 Québec inc. Construction Daniel Provencher	1 311,00
18578	Dynabec Itée	7 439,82
18579	Distributions Sécuri-Sport	340,47
18580	Électricité A.C.A. inc.	672,90
18581	Équipements M.N.D. inc.	237,23
18582	Emco Québec - Trois-Rivières	2 099,91
18583	General Bearing Service inc.	42,77
18584	Éloi Guillemette	391,08
18585	Go-Élan inc.	97,77
18586	Gilet Design	1 498,78
18587	Hydro-Québec	791,05
18588	Hymec inc.	70,78
18589	Imprimerie Comeau inc.	1 340,04
18590	9015-1820 Québec inc. (Infoteck-Internet)	643,34
18591	L'Hebdo Journal	621,14
18592	Lamothe, Ayotte & Grenier	747,66
18593	Les Publications CCH Itée	71,69
18594	Les Entreprises Gaston Fournier	8 791,55
18595	Launier & Fils inc.	2 404,02
18596	Les Laboratoires Shermont inc.	168,16
18597	Labexcel inc.	330,70
18598	L'entrepôt du pneu	34,51
18599	Major Mini Moteur enr.	9,42
18600	Normand Corbin	40,00
18601	Olco	1 003,21
18602	Oxygène Pro-Tech inc.	57,51
18603	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	36,78
18604	Procuits chimiques Sany inc.	233,60
18605	Plante Sports	459,07
18606	Pompes Industrielles Launier inc.	7 863,97
18607	Quévis inc.	218,62
18608	Québec Linge MC	69,02
18609	RPM Tech inc.	877,30
18610	R.J. Lévesque & Fils Itée	39,55
18611	RDS Radio inc.	28,76
18612	Récupération Tersol inc.	6 464,19
18613	Serrurier du Cap inc.	12,08
18614	Ferblanterie S. Boisvert & Fils	327,82
18615	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	767,86
18616	S.P.I. Sécurité inc.	200,42
18617	Technic Alarme inc.	466,93
18618	Techni Irrigation	47,51
18619	Westburne Itée (électricité)	23,30
18620	Westburne Itée (plomberie)	264,36



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18621	Stephane Fortin	60,00
18622	Guy Langevin	60,00
18623	Laurent Pontbriand	60,00
18624	Claude Préville	60,00
18625	Municipalité de Champlain	16 735,08
18626	M.R.C. de Francheville	1 050,67
18627	Régie intermunicipale d'assainissement des eaux	1 100,00
18628	Jean Boisvert, entrepreneur	203,54
18629	Centre Japonais de la photo	66,23
18630	Électronique Matteau inc.	8,75
18631	Matériaux Économiques inc.	642,70
18632	Métaux Lamy (1991) inc.	991,73
18633	Signoplus	<u>359,54</u>

TOTAL : 79 528,45

Adopté

2000-138 Acquisition d'une servitude de la Société québécoise d'assainissement des
eaux sur des parties des lots numéros 8 et 8-2

ATTENDU qu'une servitude a été établie sur des parties des lots numéros 8 et 8-2 en faveur de la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le passage d'une conduite de refoulement des eaux usées laquelle doit être cédée à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a intérêt à obtenir une servitude permanente sur ces lots afin de lui permettre de faire l'entretien de son réseau d'égout;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap reçoive, à titre de cessionnaire, les terrains et droits immobiliers acquis par la SQAÉ dans le cadre du programme d'assainissement des eaux de la Ville, conformément aux dispositions de l'alinéa 22 de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière, à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

2000-139 Avis de motion - Autorisant des travaux de mise en forme de rues et de
pavage sur diverses rues de la municipalité

Monsieur STEPHAN POIRIER donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des travaux de mise en forme de rues et de pavage sur diverses rues de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-140 Adoption du second projet de règlement numéro 2000-06-553 intitulé "modifiant le règlement numéro 263 afin d'autoriser l'usage *habitation trifamiliale isolée* dans la zone 223-Cb"

ATTENDU que le premier projet de règlement numéro 2000-06-553 adopté par le Conseil municipal le 12 juin 2000 a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 26 juin 2000 conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'au cours de cette assemblée de consultation, le projet de règlement a été expliqué et la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 2000-06-553 intitulé "modifiant le règlement numéro 263 afin d'autoriser l'usage *habitation trifamiliale isolée* dans la zone 223-Cb".

Adopté

2000-141 Demandes de dérogations mineures DM-35-A, DM-35-B, DM-35-C, DM-35-D et DM-35-E

ATTENDU les demandes de dérogations mineures suivantes visant à diminuer la marge de recul avant à 3 mètres au lieu de 6 mètres afin de permettre l'implantation de résidences à une distance raisonnable de la partie pavée de la rue;

DM-35-A	9016-3593 Québec inc. Construction Daniel Provencher inc. 8, rue Des Jardins du Golf Lot 747-14
DM-35-B	Club de Golf Le Marthelinois inc. 2, rue Des Jardins du Golf Lot 747-10
DM-35-C	Sylvain Bourdeau Construction inc. 4, rue Des Jardins du Golf Lot 747-11
DM-35-D	Monsieur Louis Labrie 6, rue Des Jardins du Golf Lot 747-12



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU la demande de dérogation suivante visant à diminuer la marge de recul avant à 3 mètres minimum et 4 mètres maximum du côté "est" et à 6 mètres minimum du côté "ouest" afin de permettre l'implantation d'une résidence sur le lot situé dans une courbe de façon à ce qu'elle s'intègre bien avec le bâtiment existant du lot numéro 747-16;

DM-35-E 9076-0000 Québec inc. Pierre Therrien
10, rue Des Jardins du Golf
Lot 747-15

ATTENDU que les membres du Conseil municipal doivent statuer sur ces demandes à la séance ordinaire du 3 juillet 2000 suivant l'avis publié le 18 juin 2000 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter ces demandes de dérogations mineures;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures numéros DM-35-A, DM-35-B, DM-35-C, DM-35-D et DM-35-E.

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 1- Procès-verbal du Comité Loisirs et Culture de Sainte-Marthe-du-Cap
- 2- Procès-verbal du Comité de Sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-142 Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER



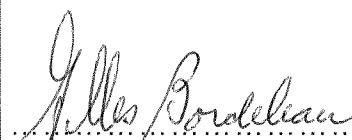
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


.....
GILLES BORDELEAU
MAIRE SUPPLÉANT


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 14 août 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 août 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-143 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2000
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Nomination du maire suppléant
 - 7.3- Adoption du règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb
 - 7.4- Adoption du règlement numéro 2000-08-554 - Relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
 - 7.5- Regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (Mutuelle de prévention/article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles)
 - 7.6- Acceptation de la convention entre la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et 9016-3593 Québec inc.(Construction Daniel Provencher inc.) concernant le lot 747-14
 - 7.7- Acquisition d'immeubles et de servitudes de la Société Québécoise d'assainissement des eaux
- 8- Dépenses d'investissement
 - 8.1- Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc.
 - 8.2- Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.
- 9- VARIA
 - 9.1- Acceptation des recommandations du Comité de gestion
 - 9.2- Participation financière à la Corporation pour le développement de l'Île Saint-Quentin
- 10- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 10.1- Rapport des permis émis pour les mois de juin et juillet 2000
- 11- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-144 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2000

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 3 juillet 2000.

Adopté

2000-145 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 juillet 2000.

Adopté

2000-146 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

Comptes payés entre le 3 juillet et le 7 août 2000

18634	Société québécoise d'assainissement des eaux	2 982,54
18635	Michel Allard	62,00
18636	Normand Courteau	85,00
18637	La Personnelle-Vie	2 797,07
18638	Yves Héon enr.	544,00
18639	Angèle Béland	270,00
18640	Laurent Corbin	2 417,83
18641	Maxime Toupin	160,48
18642	Hydro-Québec	1 807,63
18643	Entretien et Surveillance N.T.	85,00
18644	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	6 683,56
18645	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 385,04
18646	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	172,52
18647	Le Sport Laser Dome inc.	682,50
18648	Ministre du Revenu du Québec	12 654,39
18649	Receveur Général du Canada	8 402,44
18650	S.C.F.P. - local 2414	226,07
18651	Trust Général du Canada	4 306,46
18652	Commission administrative des régimes de retraite	549,77
18653	André Tellier	210,00
18654	Les Archers Le Mirador	1 000,00
18655	9072-3602 Québec Inc. (L'Horizon Vert)	9 455,06
19656	Paulette Roy	30,00
18657	Carole Dubois	30,00



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18658	Alain Toupin	30,00
18659	Michel Paquin	30,00
18660	Nelson Dufour	30,00
18661	Michel Allard	120,90
18662	Village Vacances Valcartier inc.	366,24
18663	Domaine au Grand R	135,00
18664	François Guilbault	1 800,00
18665	Lily Guilbault	1 800,00
18666	Ghislaine Guilbault	1 800,00
18667	Claude-Orise Guilbault	3 000,00
18668	Renald Guilbault	1 800,00
18669	Suzanne Guilbault	3 000,00
18670	Jean Guilbault	1 800,00
18671	Rosaire Guilbault	3 000,00
18672	Michel Allard	53,00
18673	Angèle Béland	270,00
18674	Entretien et surveillance N.T.	210,00
18675	Yves Héon enr.	544,00
18676	Électricité A.C.A. inc.	9 547,06
18677	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	20 555,57
18678	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	9 538,52
18679	Ville de Trois-Rivières-Ouest	135,00
18680	Centre Nautique de Francheville	440,00
18681	Angèle Béland	270,00
18682	Hydro-Québec	10 450,38
18683	Olco	867,78
18684	Distribution Toiture Mauricienne inc.	292,04
18685	Jean-Guy Talbot	457,15
18686	Entretien et surveillance N.T.	435,00
18687	Comité sectoriel R. Guilbault	6 514,00
18688	Yves Héon enr.	544,00
18689	Rogers AT & T (Cantel)	133,57
18690	Vidéotron ltée	31,58
18691	Bell Mobilité	82,47
18692	Bell Canada	664,16
18693	Lyne Marcotte	100,00
18694	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	5 574,68
18695	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	7 854,31
18696	Pitney Bowes Leasing	414,09
18697	Pétroles Crevier inc.	308,62
18698	Shell Canada ltée	197,00
18699	Bell Canada	12 497,47
18700	Michel Allard	121,00
18701	La Société du Parc des Îles	994,00
18702	Compensation BNC inc.	45 428,82
18703	Récupération Tersol inc.	6 464,19
18704	Société québécoise d'assainissement des eaux	12 251,18
18705	La Personnelle-Vie	2 915,93
18706	Comité sectoriel Norbert	400,00
18707	Shell Canada ltée	189,00
18708	Commission administrative des régimes de retraite	549,77
18709	S.C.F.P. - local 2414	267,59
18710	Trust Général du Canada	5 642,68
18711	Ministre du Revenu du Québec	14 063,32
18712	Receveur Général du Canada	9 378,85
18713	Michel Allard	98,28
18714	Gilles Dubé et Carole Aubé	45,59



No de résolution
ou annotation

18715

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

241,69

TOTAL :

276 744,84

Comptes à payer au 31 juillet 2000

18716	Autobus Bell Horizon	903,52
18717	Air Liquide Canada inc.	10,50
18718	Atelier d'usinage J.J. Tremblay inc.	225,45
18719	Atelier Techno Soudure 9023-6365 inc.	28,76
18720	Ateliers Dynamos Énergétiques Itée	1 112,75
18721	Buromax inc.	413,61
18722	Belitec inc.	19,86
18723	Biolab - Division Cap-de-la-Madeleine	242,24
18724	Coopérative Agricole Champlain Laviolette	828,18
18725	Contrainc inc.	437,68
18726	Centre du Ressort T-R inc.	508,26
18727	Compostage Mauricie inc.	230,05
18728	Carquest	52,24
18729	Sylvie C. Magny	649,00
18730	Centre de Nettoyage Roto-Static	811,55
18731	Dicom Express	30,43
18732	Daniel Jalbert photographe	487,07
18733	Électricité A.C.A. inc.	897,20
18734	Excavation Girard & Simard inc.	1 718,18
18735	Eugène Abran Excavation	402,59
18736	Emco Québec - Trois-Rivières	495,42
18737	Gravier Mont-Carmel inc.	1 357,98
18738	Gazon Maski	161,04
18739	Go-Élan inc.	18 139,44
18740	Gauthier Fleurs & Jardins	299,07
18741	Hydro-Québec	4 072,05
18742	Henri Bourgeois inc.	57,85
18743	Hymec inc.	17,25
18744	Heath Consultants limited	74,77
18745	Imprimerie Comeau inc.	747,66
18746	Idées... Fil	46,01
18747	Jules Milette inc.	241,56
18748	9072-3602 Québec inc. (L'horizon Vert)	12 846,00
18749	Le Nouvelliste	491,74
18750	Lignco inc.	754,64
18751	Les Cafés Populaires Henri enr.	77,88
18752	Laboratoire de services spécialisés MBF Itée	3 855,47
18753	Les Enseignes Professionnelles	169,09
18754	Labon inc.	11,24
18755	Landrek inc.	1 002,45
18756	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	3 634,80
18757	Major Mini Moteur enr.	30,43
18758	Micromédica inc.	52,91
18759	Multi-Services résidentiels enr.	384,86
18760	Olco	696,40
18761	Oxygène Pro-Tech inc.	57,51
18762	Pitney Works	45,64
18763	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	66,78
18764	Produits chimiques Sany inc.	174,52
18765	Pompes industrielles Launier inc.	207,05
18766	Pépinière Champlain enr.	258,80



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18767	Quévis inc.	731,12
18768	Québec Linge MC	34,51
18769	R.J. Lévesque & Fils Itée	122,56
18770	Remise 2000 enr.	2 133,03
18771	RDS Radio inc.	28,76
18772	Récupération Matrec	46,01
18773	Service de pneus C.T.R. Itée	49,46
18774	Simard Beaudry inc.	650,71
18775	Nettoyage Sanimont inc.	517,61
18776	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	79,37
18777	S.P.I. Sécurité inc.	102,72
18778	Sciage & Forage Robert enr.	172,53
18779	Télécon inc.	1 955,43
18780	Technic Alarme inc.	495,69
18781	Vitrierie du Centre inc.	26,50
18782	Westburne Itée (Électricité)	3 507,94
18783	Westburne Itée (Plomberie)	13,69
18784	L'Union des Municipalités du Québec	1 553,99
18785	S.P.A.M.	322,07
18786	Chantal Gosselin	132,28
18787	Continuum	248,45
18788	Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc.	416,24
18789	Métaux Lamy (1991) inc.	445,87
18790	Signoplus	<u>42,68</u>

TOTAL : 74 366,65

Adopté

2000-147 Nomination du maire suppléant

ATTENDU que le Conseil municipal doit désigner un conseiller comme maire suppléant à tous les quatre mois selon les dispositions de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la résolution numéro 99-342 adoptée par le Conseil municipal le 13 décembre 1999 décrétant que le maire suppléant, lorsqu'il est nommé, est d'office substitut du maire au conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville suivant les dispositions prévues à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

De nommer Monsieur Mario Meunier maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de l'année 2000;

Adopté

2000-148 Adoption du règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage "Habitation trifamiliale isolée" dans la zone 223-Cb

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-06-553, tel que présenté;
Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 août 2000 à 19 heures dans le but de donner le maximum d'information à la population du secteur concerné afin de leur permettre de prendre une décision éclairée;

Que les frais de publication reliés à la procédure d'adoption du règlement soient assumés par le demandeur;

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

Madame la conseillère Micheline Courteau enregistre sa dissidence à l'égard de l'adoption de ce règlement et en explique le pourquoi :

Attendu la pétition signée par presque la totalité des résidents de toutes les zones concernées : 222 Ra, 223 Cb, 224 Ra, 225 Ar, 226 Aa;

Attendu qu'ils sont en désaccord d'autoriser l'usage d'habitation trifamiliale isolée dans leur secteur;

Attendu qu'ils ont écrit les raisons de leur refus;

Attendu que je respecte et représente mes électeurs, je me dois de voter contre l'adoption du règlement numéro 2000-06-553, modifiant le règlement de zonage numéro 263.

2000-149

Adoption du règlement numéro 2000-08-554 - Relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

ATTENDU les résolutions d'appui des municipalités de Saint-Louis-de-France, Champlain, St-Maurice et de la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant le projet de règlement de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le règlement numéro 2000-08-554, tel que présenté;

De transmettre ce règlement au ministère des Transports pour approbation;

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

2000-150

Regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (Mutuelle de prévention/article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles)

ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente résolution comme annexe I;

ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 0.1, joint à la présente résolution comme annexe II;

ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe 0.2, joint à la présente résolution comme annexe III;

ATTENDU la recommandation de la trésorière de la Ville à ce sujet;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que les annexes I, II et III de la présente résolution en font partie intégrante;

Que la Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés aux paragraphes 0.1, 0.2 et 0.3 du préambule de la présente résolution, joints à la présente résolution comme annexes I, II et III;

Que la Ville autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux joint à la présente résolution comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente résolution comme annexe II;

Que la Ville opte pour le programme de services complet (ou selon le cas, pour le programme de services réduits qui aura été approuvé préalablement par l'UMQ) prévu au contrat joint à la présente résolution en annexe III.

Adopté

2000-151

Acceptation de la convention entre la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et 9016-3593 Québec inc. (Construction Daniel Provencher inc.) concernant le lot 747-14

ATTENDU le protocole d'entente signé le 15 octobre 1998 avec les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

constructeurs du projet domiciliaire du secteur du golf;

ATTENDU que l'article "B" de la section "Objets de l'entente" dudit protocole et le contrat de vente qui y fait référence engage la Ville à rendre les terrains accessibles et acceptables pour la construction;

ATTENDU que le sol du lot numéro 747-14 appartenant au constructeur Daniel Provencher inc. démontre une instabilité et que la Ville désire se dégager de toutes responsabilités actuelles et futures en ce qui a trait à la construction d'une résidence avec garage attaché ainsi que toutes autres constructions qui pourraient être érigés sur ce lot;

ATTENDU que le constructeur Daniel Provencher inc. est prêt à accepter l'état actuel du sol dudit lot reconnaissant son instabilité et s'engage à rendre nul et non applicable l'article du protocole ci-haut mentionné conditionnellement à ce que la Ville renonce au paiement de son prix de vente de 6 600 \$;

ATTENDU que la Ville et le constructeur Daniel Provencher inc. en sont venus à une entente et qu'une convention notariée a été préparée par Me Hugues Germain à cet effet;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la convention notariée préparée par Me Hugues Germain concernant le lot 747-14;

Que les frais reliés à la préparation de cette convention soient assumés par le constructeur Daniel Provencher inc.;

D'autoriser le maire et la greffière à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

2000-152 Acquisition d'immeubles et de servitudes de la Société Québécoise d'assainissement des eaux

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap reçoive, à titre de cessionnaire, les terrains et droits immobiliers acquis par la Société Québécoise d'assainissement des eaux dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;

Que le maire et la greffière, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié de cession préparé à cette fin ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à cette cession;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que Me Lyne Parent soit et est, par les présentes désigné pour recevoir les signatures des représentants de la Ville.

Adopté

2000-153 Paiement à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 3, datée du 12 juillet 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. au montant de 20 906,99 \$ pour les travaux exécutés en date du 11 juillet 2000 concernant les travaux de construction d'un puits d'eau potable;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de paiement numéro 3 datée du 12 juillet 2000, de l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

D'émettre un chèque au montant de 20 906,99 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Les Forages L.B.M. inc.;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Dépenses d'investissement - hygiène du milieu).

Adopté

2000-154 Paiement à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 169600 au montant de 2 406,83 \$ taxes incluses, datée du 28 juin 2000 et la demande de paiement numéro 170600 datée du 18 juillet 2000 au montant de 1 233,41 \$ taxes incluses, concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue et des travaux de réfection;

ATTENDU la demande de paiement numéro 169500 au montant de 1 457,59 \$ taxes incluses, datée du 28 juin 2000 concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable;

ATTENDU la vérification de ces demandes effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de paiement numéros 169500, 169600 et 170600 de la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc. pour les services professionnels relatifs aux travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

et de réfection et les travaux de construction d'un puits d'alimentation d'eau potable;

D'émettre un chèque au montant de 5 097,83 \$ à la firme d'ingénieurs Consultants René Gervais inc.;

De financer la dépense de 3 640,24 \$ relative aux travaux de construction d'un tunnel sous la 5^e Rue et de réfection, à même le surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 55-910-00-000.

D'imputer la dépense de 1 457,59 \$ relative aux travaux de construction d'un puits d'alimentation en eau potable au poste budgétaire 03-100-00-907 (dépense d'investissement - hygiène du milieu).

Adopté

2000-155

Acceptation des recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que le Comité de gestion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'est réuni le 8 août 2000 afin de discuter sur différents sujets d'ordre municipal;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter les recommandations suivantes :

- 1- De former un Comité de relation de travail afin de recevoir et d'analyser les demandes des employés cadres et syndiqués de la ville et de s'assurer du respect de la convention collective.

Composition du comité :

Le Maire	Richard Dufresne
Un membre du Conseil	Stephan Poirier
Le directeur général	Fernand Veillette
Un employé cadre	Nathalie Cournoyer
Deux employés syndiqués	Denise Faucher
	Dany Pronovost

- 2- D'acheter de Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale, 25 calendriers au coût de 4,00 \$ chacun, pour un total de 100 \$.
- 3- D'acheter du fleuriste Centre des Roses inc., des décorations pour la salle Félix-Leclerc pour un montant de 2 000 \$ pour l'année 2000 et 2 000 \$ pour l'année 2001.

Adopté

2000-156

Participation financière à la Corporation pour le développement de l'Île Saint-Quentin

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ET RÉSOLU :

De verser à la Corporation pour le développement de l'Île Saint-Quentin une participation financière équivalente à celle qui fut versée en 1999, soit un montant de 2 500 \$ afin de leur permettre de continuer à développer l'animation environnementale du site et les services offerts aux citoyens en général;

Que cette contribution soit de nature à diminuer les coûts reliés à l'impact concernant la répartition entre les municipalités de la charge financière de ce site si celui-ci est considéré à vocation supralocale.

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENT

- 1- Rapport des permis pour les mois de juin et juillet 2000

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-157 **Levée de l'assemblée**

À 20:55 heures;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 11 septembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 11 septembre 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-158 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 2000
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Rapport de contrôle budgétaire
 - 7.3- Avis de motion - Modifiant le règlement numéro 800-01
 - 7.4- Appui à la Corporation de mise en valeur du Chemin du Roy Québec-Montréal (CRQM)
- 8- Hygiène du milieu
 - 8.1- Location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et des puisards de rues
 - 8.2- Aménagement d'un système de traitement des eaux usées (égout, fosse septique et champs d'épuration) dans le parc de maisons mobiles Cap Maisons Mobiles propriété de M. André Vohl
- 9- Urbanisme
 - 9.1- Demande de dérogation mineure DM-36 - 9086-2376 Québec inc. (Roger Dumas)
 - 9.2- Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Eugène Abran, 1340, rue Saint-Maurice
- 10- Dépense d'investissement
 - 10.1- Règlement numéro 2000-05-552 - Paiement du décompte progressif final numéro 2 et de la retenue de garantie
- 11- Loisirs
 - 11.1- Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- VARIA
- 13- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 13.1- Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire dans le cadre du règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
 - 13.2- Rapport des permis émis pour le mois d'août 2000
 - 13.3- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 13.4- Procès-verbal du Comité Loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

13.5- Procès-verbal du Comité de Sécurité publique

13.6- Procès-verbal du Comité de développement résidentiel et commercial

13.7- Conciliation du solde en banque

14- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-159 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 2000

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 août 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 14 août 2000.

Adopté

2000-160 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 août 2000.

Adopté

2000-161 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

Comptes payés entre le 14 août et le 5 septembre 2000

18791	Michel Allard	50,00
18792	Ass. des Loisirs des policiers - pompiers de Cap-de-la-Madeleine	90,00
18793	Angèle Béland	270,00
18794	Entretien et surveillance N.T.	365,00
18795	Yves Héon enr.	544,00
18796	Vidéotron Itée	32,16



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

18797	Laurent Corbin	1 447,50
18798	Services Financiers CIT Itée	1 790,94
18799	Hydro-Québec	5 783,60
18800	Pétroles Crevier inc.	311,85
18801	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	7 611,27
18802	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 898,20
18803	Les Consultants René Gervais inc.	5 097,83
18804	Les Forages L.B.M. inc.	20 906,99
18805	C.O.M.A.Q. - Section VI	50,00
18806	Appartenance Mauricie - Soc. d'histoire régionale	100,00
18807	Corp. développement Ile St-Quentin	2 500,00
18808	Paulette Roy	30,00
18809	Alain Toupin	30,00
18810	Michel Paquin	30,00
18811	Michel Benoit	30,00
18812	Nelson Dufour	30,00
18813	Roland Jutras	75,00
18814	Michel Allard	50,00
18815	Ass. des loisirs des policiers - pompiers de Cap-de-la-Madeleine	200,00
18816	Normand Courteau	90,00
18817	Fédération Québécoise des Municipalités	1 357,29
18818	Société québécoise d'assainissement des eaux	519,71
18819	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	288,83
18820	Garage Levesque & Fils inc.	124,90
18821	Gilles Richard	36,19
18822	Remise C.M. inc.	62,45
18823	Léo Turcotte	429,47
18824	Gisèle Descoteaux	10,20
18825	Sonia Raymond	22,26
18826	Mario Nolin, Sylvie Harnois	20,74
18827	Manon Morin, Jean-François Bourget	29,64
18828	Jeannot Nolin	10,15
18829	Réjean Lefebvre	17,12
18830	Réjean Montplaisir	1 000,00
18831	Michel Allard	68,00
18832	Normand Courteau	220,00
18833	Angèle Béland	270,00
18834	Rogers AT&T (Cantel)	99,03
18835	Hydro-Québec	1 928,20
18836	Bell Canada	657,01
18837	Bell Mobilité	81,55
18838	Entretien & surveillance N.T.	520,00
18839	Yves Héon enr.	544,00
18840	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 386,54
18841	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	4 256,32
18842	Michel Allard	50,00
18843	Société québécoise d'assainissement des eaux	1 908,60
18844	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	<u>276,19</u>
TOTAL :		<u>89 608,73</u>
<u>Comptes à payer au 31 août 2000</u>		
18845	Autobus Bell-Horizon	1 110,53
18846	Alex Coulombe Itée	180,69
18847	A.G. Normandin inc.	1 362,45
18848	Air Liquide Canada inc.	48,17



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18849	Béton du Cap inc.	195,54
18850	Buromax inc.	1 097,77
18851	Belitec inc.	35,21
18852	Béton Vibré inc.	228,90
18853	Biolab - Division Cap-de-la-Madeleine	219,38
18854	3102-1066 Québec inc. Centre des Roses	51,76
18855	Centre du Ressort T.R. inc.	95,91
18856	Compostage Mauricie inc.	115,03
18857	Carquest	190,36
18858	Sylvie C. Magny	427,00
18859	Dicom Express	23,47
18860	Décoration Paré inc.	899,72
18861	Électricité A.C.A. inc.	6 069,24
18862	Équipements M.N.D. inc.	569,02
18863	Éclairage R.G. inc.	126,30
18864	Formules d'Affaires CCL	70,53
18865	Garage Charest & Frères inc.	2 063,83
18866	Groupe ERP Produits Professionnels Itée	279,48
18867	Hymec inc.	78,48
18868	Hewitt	150,36
18869	Imprimerie Comeau inc.	2 133,71
18870	L'Hebdo Journal	465,86
18871	Les Cafés Populaires Henri enr.	89,35
18872	Les Éditions Yvon Blais inc.	73,56
18873	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	851,79
18874	Les Alternateurs G.G. inc.	178,29
18875	Les Piscines St-Louis inc.	38,80
18876	Major Mini Moteur enr.	517,30
18877	Micromédica inc.	402,47
18878	Motosport 4 Saisons (1995)	32,26
18879	N.G. Corbin inc.	54,29
18880	Outibo inc.	234,31
18881	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	903,26
18882	Publigam	35,00
18883	Quévis inc.	547,11
18884	Québec Linge MC	71,38
18885	R.J. Lévesque & Fils Itée	276,06
18886	Remise 2000 enr.	1 083,56
18887	RDS Radio inc.	28,76
18888	Ramtex	103,52
18889	Récupération Matrec	184,04
18890	Shell Canada Itée	200,67
18891	Serrurier du Cap inc.	4,26
18892	Ferblanterie S. Boisvert & Fils	28,76
18893	Sable des Forges inc.	644,14
18894	Spécialités Pierre Martin inc.	131,41
18895	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	266,72
18896	Technic Alarme inc.	720,45
18897	United Rentals Of Canada	132,62
18898	Westburne Itée (électricité)	3 413,09
18899	Westburne Itée (plomberie)	562,77
18900	Association du camionnage du Québec	51,76
18901	Ass. des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	25,01
18902	C.O.M.A.Q.	247,30
18903	Ville de Trois-Rivières	100,14
18904	Yves Montplaisir	224,30
18905	Microcom Div. Service de Prévention Microtec	20,70



No de résolution
ou annotation

18906

18907

18908

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Continuum	115,03
Métaux Lamy (1991) inc.	35,71
Signoplus	<u>34,14</u>

TOTAL : 30 952,79

Adopté

2000-162 Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 2000 tel que présenté;

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 31 août 2000.

Adopté

2000-163 Avis de motion - Modifiant le règlement numéro 800-01

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 800-01 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-164 Appui à la Corporation de mise en valeur du Chemin du Roy Québec-Montréal (CRQM)

ATENDU le projet présenté par la Corporation de mise en valeur du Chemin du Roy Québec-Montréal (CRQM) concernant un tracé originel entre Québec et Montréal afin de mettre en valeur le Chemin du Roy;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la mission du CRQM vise à faire du Chemin du Roy, lequel relie entre elles des communautés possédant une histoire, un patrimoine et un paysage communs, un outil de développement pour les populations riveraines;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la Corporation de mise en valeur du Chemin du Roy Québec-Montréal (CRQM) dans leur projet.

Adopté

2000-165 Location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et des puisards de rues

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU que des prix ont été demandés à 5 entreprises, soit : Leros Vac inc., Onyx Industries enr., Pompage Mauricie inc., Nettoyage Sani-Mont inc. et Sani Provincial inc.;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été vérifiées par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Sani Provincial inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et pluvial, et des puisards de rues, le tout selon les spécifications du document d'appel d'offres, pour un montant total de 12 159,29 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

2000-166 Aménagement d'un système de traitement des eaux usées (égout, fosse septique et champs d'épuration) dans le parc de maisons mobiles Cap Maisons Mobiles propriété de M. André Vohl

ATTENDU la présence sur le territoire de la ville, entre les rues Désiré, Vanier et René, d'un parc de maisons mobiles où l'on retrouve 55 unités habitables;

ATTENDU que le propriétaire du parc de maisons mobile, Monsieur Vohl, projette d'installer un nouveau système de traitement des eaux usées privé pour l'ensemble du parc;

ATTENDU qu'une résolution du Conseil municipal, attestant que le projet présenté est conforme à la réglementation municipale, doit accompagner la demande d'autorisation présentée par le propriétaire au Ministère de l'Environnement et de la Faune;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet d'aménagement d'un système de traitement des eaux usées dans le parc de maisons mobiles.

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire porter à l'attention du Ministère de l'Environnement et de la Faune, que le secteur n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc municipal et que les résidences et commerces s'approvisionnent individuellement à même la nappe phréatique avec des pointes d'eau ou des puits artésiens;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le Ministère de l'environnement et de la faune.

Adopté

2000-167

Demande de dérogation mineure DM-36 - 9086-2376 Québec inc. (Roger Dumas)

ATTENDU la demande de dérogation mineure de 9086-2376 Québec inc. (Roger Dumas) visant à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie d'affichage de 4,13 mètres carrés (44,7 pieds carrés) au 1610 rue St-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap, sur les lots 534-11 et 534-P;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal doivent statuer sur cette demande lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2000, suivant l'avis publié le 27 août 2000 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-36 de 9086-2376 Québec inc. (Roger Dumas) visant à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie d'affichage de 4,13 mètres carrés (44,7 pieds carrés) au 1610, rue St-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap, sur les lots 534-11 et 534-P.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-168

Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Eugène Abran,
1340, rue Saint-Maurice

ATTENDU la demande de modification au règlement de zonage de Monsieur Eugène Abran visant à permettre l'entreposage extérieur de matériaux en vrac (sable, terre et gravier) au 1340, rue Saint-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que cette demande a été soumise aux membres du Comité consultatif d'urbanisme à leur réunion du 21 août 2000;

ATTENDU que ceux-ci en ont fait l'analyse et qu'ils recommandent au Conseil municipal de la refuser pour les motifs relatés dans le procès-verbal de cette réunion;

Il est résolu unanimement De refuser la demande de modification au règlement de zonage de Monsieur Eugène Abran visant à permettre l'entreposage extérieur de matériaux en vrac (sable, terre et gravier) au 1340, rue Saint-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

2000-169

Règlement numéro 2000-05-552 - Paiement du décompte progressif final
numéro 2 et de la retenue de garantie

ATTENDU les travaux exécutés par Laurent Cossette électricien inc. en vertu du règlement numéro 1999-03-529, lequel a été modifié par le règlement numéro 2000-05-552, concernant des travaux de génie civil d'Hydro-Québec effectués dans le cadre du projet de développement de 31 terrains sur la rue Des Jardins du Golf;

ATTENDU que Gérance Mauricie est aux droits de Laurent Cossette électricien inc. comme représentant de l'institution financière détenant les droits dans les créances de Laurent Cossette électricien inc.;

ATTENDU le décompte progressif final numéro 2 de Gérance Mauricie au montant de 7 837,38 \$ taxes incluses, représentant 5 197,20 \$ pour la complétion des travaux relatifs au règlement numéro 2000-05-552 et 2 640,19 \$ pour la retenue de garantie de 5% imposée à l'entrepreneur pour une période d'un an à compter de la date de la réception provisoire des travaux, le tout conformément au devis;

ATTENDU l'inspection des travaux effectuée par les responsables du service technique de la Ville, lesquels ont procédé à l'acceptation définitive des travaux en date du 6 septembre 2000;

ATTENDU leur recommandation à l'effet de procéder au paiement de la retenue de garantie;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif final numéro 2 de Gérance Mauricie au montant de 7 837,38 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement par chèque à Beaumier Richard et ass. en fiducie pour régler les procédures entreprises concernant cette affaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 51-218-00-000 (Immobilisations en cours - Règlement numéro 2000-05-552).

Adopté

2000-170 Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non-résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une vingtaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De participer financièrement pour chaque enfant inscrit au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine pour la différence de tarification des non-résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-703-90-999 (autres dépenses).

Adopté

2000-171 Dépôt de documents

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des documents suivants :

- Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire dans le cadre du règlement numéro 2000-06-553 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- Rapport des permis émis pour le mois d'août 2000
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap du 21 août 2000
- Procès-verbal du Comité Loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap du 16 août 2000
- Procès-verbal du Comité de Sécurité publique du 24 août 2000
- Procès-verbal du Comité de développement résidentiel et commercial du 28 août 2000



No de résolution
ou annotation

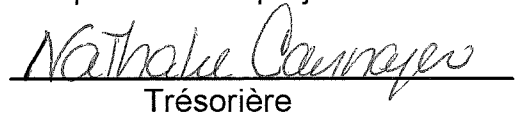
**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- Conciliation du solde en banque au 31 août 2000

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.


Trésorière

2000-172 **Levée de l'assemblée**

À 20:35 heures;

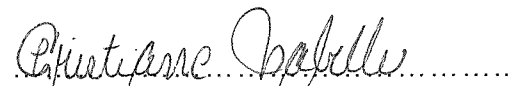
Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 10 octobre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 10 octobre 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-173 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2000
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Adoption du règlement numéro 2000-10-555 - Modifiant le règlement numéro 800-01
 - 7.3- Refinancement du règlement d'emprunt numéro 333 - Paiement comptant pour un terrain municipal
 - 7.4- Renouvellement du contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels 2001
- 8- Transport
 - 8.1- Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès
 - 8.2- Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 2000-2001
- 9- Hygiène du milieu
 - 9.1- Mandat à la Ville de Nicolet pour la fourniture des produits chimiques en traitement des eaux
- 10- Dépenses d'investissement
 - 10.1- Règlement numéro 2000-05-552 - Paiement de la retenue de garantie à Télécon inc.
- 11- VARIA
 - 11.1- Acceptation des recommandations du Comité de gestion
- 12- DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 12.1- Procès-verbal du Comité loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 12.2- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
 - 12.3- Rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2000
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-174 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2000

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 11 septembre 2000.

Adopté

2000-175 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 septembre 2000.

Adopté

2000-176 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

Liste des comptes payés du 11 septembre au 2 octobre 2000

18909	Hydro-Québec	4 344,88
18910	9072-3602 Québec inc. (L'Horizon Vert)	7 845,29
18911	Ministre du Revenu du Québec	13 654,75
18912	Receveur Général du Canada	8 875,72
18913	S.C.F.P. - Local 2414	262,23
18914	Trust Général du Canada	4 969,52
18915	Comm. administrative des régimes de retraite	549,77
18916	La Personnelle-Vie	2 915,93
18917	Michel Allard	53,83
18918	Pierre Therrien	30,00
18919	Yvan Magny	30,00
18920	Christian Francoeur	30,00
18921	Denis Marchand	30,00
18922	Fernand Deschênes	30,00
18923	Guy Langevin	30,00
18924	Claude Prévillle	30,00
18925	Laurent Pontbriand	30,00
18926	Récupération Tersol inc.	6 464,19
18927	Comité sectoriel St-Malo	1 500,00
18928	Comité sectoriel Norbert	1 500,00
18929	Comité sectoriel Des Prairies	1 500,00
18930	Yves Héon enr.	544,00
18931	Entretien et Surveillance N.T.	280,00



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

18932	Angèle Béland	270,00
18933	Normand Courteau	200,00
18934	Compensation BNC inc.	17 409,27
18935	Olco	816,90
18936	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	3 376,84
18937	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 113,20
18938	Vidéotron Itée	31,70
18939	Nelson Dufour	30,00
18940	Michel Benoit	30,00
18941	Michel Paquin	30,00
18942	Alain Toupin	30,00
18943	Carole Dubois	30,00
18944	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	276,60
18945	Rogers AT&T (Cantel)	35,04
18946	Laurent Corbin	907,50
18947	Beaumier Roberge, avocats	7 837,38
18948	Maison Des Jeunes Le Chakado	1 600,00
18949	Michel Allard	99,43
18950	L'Arbre des Oubliés	180,00
18951	Normand Courteau	345,00
18952	Tournoi Golf Y. Lévesque	70,00
18953	Régie intermunicipale d'assainissement des eaux	1 100,00
18954	Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine	50,00
18955	Michel Allard	50,00
18956	Pitney Bowes Leasing	153,08
18957	Ville de Cap-de-la-Madeleine	168 219,54
18958	Gaétan Laperrière	75,12
18959	Entretien et Surveillance N.T.	520,00
18960	Yves Héon enr.	544,00
18961	Angèle Béland	270,00
18962	Société Québécoise d'assainissement des eaux	2 928,90
18963	Les Services Financiers Caterpillar Itée	1 999,99
18964	Bell Mobilité	82,91
18965	Bell Canada	162,51
18966	Hydro-Québec	5 993,35
18967	Rogers AT&T (Cantel)	35,04
18968	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 589,69
18969	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 642,61
18970	Pétroles Crevier inc.	509,41
18971	Carmen Thiffault	250,00
18972	A.G. Normandin inc.	85,12
18973	Louise Brouillette	30,00
18974	Daniel Berthiaume	30,00
18975	Hélène Diotte	50,00
18976	Louise Héon	25,00
18977	Denise Lemire	25,00
18978	Éric Lavictoire	25,00
18979	André Lefebvre	30,00
18980	Pitney Works	15,44
18981	APCHQ Région de la Mauricie inc.	1 190,50
18982	Michel Allard	50,00
18983	Municipalité de Champlain	16 735,08
18984	Société Québécoise d'assainissement des eaux	<u>9 066,66</u>

TOTAL : 327 752,92



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

Liste des comptes à payer au 30 septembre 2000

18985	A.G. Normandin	18,06
18986	Atelier Usinatex	131,13
18987	Air Liquide Canada inc.	27,54
18988	Aréo-Feu ltée	169,55
18989	Bell Canada	509,21
18990	Béton du Cap inc.	370,96
18991	Buromax inc.	1 800,44
18992	Bélitec inc.	86,56
18993	Biolab - Division Cap-de-la-Madeleine	167,94
18994	Centre du Ressort T.R. inc.	192,57
18995	Carquest	67,61
18996	Dynabec ltée	22,02
18997	Dicom Express	93,75
18998	Décoration Paré inc.	378,21
18999	Électricité A.C.A. inc.	448,60
19000	Équipements M.N.D. inc.	306,70
19001	Emco Québec - Trois-Rivières	1 656,83
19002	Équipements Nordeer inc.	29,94
19003	Éloi Guillemette Transport	143,78
19004	Garage Charest & Frères inc.	682,37
19005	Centre de vérification mécanique	103,52
19006	Garage Multi-Mécanic inc.	80,46
19007	Gauthier Fleurs & Jardins	598,13
19008	Groupe ERP Produits Professionnels	477,24
19009	Hydro-Québec	1 003,56
19010	Hymec inc.	432,21
19011	Hewitt	23,28
19012	Jules Milette inc.	120,78
19013	Journal Trois-Rivières Métro	281,80
19014	9072-3602 Québec inc. (L'Horizon Vert)	2 966,49
19015	L'Hebdo Journal	138,03
19016	Les Entreprises Gaston Fournier	2 011,30
19017	Les Éditions Juridiques FD	72,76
19018	Les Clôtures Mauriciennes inc.	5 615,29
19019	L.P. Tanguay ltée	133,33
19020	Major Mini Moteur enr.	24,41
19021	Micromédica inc.	1 004,17
19022	Multi-Services Résidentiels	2 045,50
19023	Motosport 4 saisons (1995)	80,22
19024	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	114,56
19025	P.A. Thibeault ltée	2 670,12
19026	Produits Chimiques Sany inc.	244,89
19027	Picard Industries inc.	990,69
19028	Quévis inc.	174,96
19029	Québec Linge MC	71,38
19030	Rolland Clément & Fils inc.	46,41
19031	Remise 2000 enr.	2 095,09
19032	RDS Radio inc.	28,76
19033	Roy Martel St-Pierre	3 964,82
19034	Récupération Tersol inc.	6 464,19
19035	Raymond Décors inc.	467,98
19036	Service de pneus CTR ltée	136,76
19037	Shell Canada Limitée	185,00
19038	Serrurier du Cap inc.	245,43
19039	Simard Beaudry inc.	211,80
19040	Sable des Forges inc.	161,04



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

19041	Somavrac	3 717,61
19042	Systèmes Dacor inc.	216,94
19043	S.P.I. Sécurité inc.	181,94
19044	Sciage & Forage Robert enr.	149,53
19045	Société québécoise d'information juridique	18,19
19046	Samson Belair / Deloitte & Touche	4 960,68
19047	Trois-Rivières Cimentier inc.	1 796,69
19048	Technic Alarme inc.	715,38
19049	André Tellier	258,75
19050	Westburne ltée (Plomberie)	131,13
19051	ADMQ	28,76
19052	S.P.A.M.	546,37
19053	Vidéotron ltée	20 260,93
19054	Bell Outil enr.	4,81
19055	Centre Japonais de la Photo	33,12
19056	Les Chemins de Fer Québec-Gatineau	416,24
19057	Métaux Lamy (1991) inc.	287,77
19058	Beaumier Roberge, avocats	1 336,61
19059	Signoplus	<u>296,19</u>

TOTAL : **78 147,77**

Adopté

2000-177 Adoption du règlement numéro 2000-10-555 - Modifiant le règlement numéro 800-01

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-10-555, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

2000-178 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 333 - Paiement comptant pour un terrain municipal

ATTENDU le refinancement, en date du 1^{er} décembre 2000, du règlement d'emprunt numéro 333 concernant la construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur Saint-Laurent;

ATTENDU que le terrain portant le numéro de lot 90-35 situé sur la rue Des Roses appartient à la ville et est affecté par le règlement d'emprunt numéro 333;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la ville exerce son droit de payer comptant le solde de l'emprunt relatif au règlement numéro 333 pour le terrain municipal situé sur la rue Des Roses, portant le numéro de lot 90-35, pour une somme de 1 811,20 \$.

Adopté

2000-179

Renouvellement du contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels 2001

ATTENDU le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels numéro 2000-03209, offert par la compagnie Dynabec Informatique Municipale inc., signé le 22 novembre 1999 pour l'année 2000 et renouvelable pour l'année 2001;

ATTENDU les modifications contenues dans la nouvelle annexe A dudit contrat;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels avec les modifications contenues dans la nouvelle annexe A représentant un coût annuel de 17 985,30 \$ taxes incluses pour l'année 2001.

Adopté

2000-180

Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès

ATTENDU le marché intervenu entre le ministère des Transports et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap concernant l'entretien d'hiver de parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès appartenant au ministère des Transports;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'entreprise Gaston Girard inc., pour la saison 2000-2001, le contrat de déneigement des parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1,74 kilomètres et une longueur pondérée de 2,23 kilomètres, pour un montant total de 4 783,84 \$ taxes incluses;

De mentionner à Monsieur Gaston Girard que les travaux d'entretien doivent être exécutés selon les conditions du marché à intervenir entre le ministère des Transports et la ville (contrat numéro 6373-98-4916).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-181

Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 2000-2001

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif, de chlorure de calcium et de sel pour l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver 2000-2001;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises :

- 1- 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium
- 2- 100 tonnes métriques se sable abrasif
- 3- 1200 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel
- 4- 450 tonnes métriques de sel

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants :

Multimat Remise 2000 et Cooplus Coopérative Agricole pour 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium;

Gravier Mont-Carmel inc. et Gravier M.D.M. enr. pour 100 tonnes métriques de sable abrasif et 1200 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel;

Mines Seleine, par l'entremise de l'UMQ, pour une quantité approximative de 450 tonnes métriques de sel;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées et jugées conformes par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'acheter de Multimat Remise 2000 une quantité de 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium pour un montant de 1 834,64 \$ taxes incluses;

D'acheter de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 100 tonnes métriques de sable abrasif et 1200 tonnes métriques se sable abrasif contenant 10% de sel, pour un montant de 14 562,17 \$ taxes incluses;

D'acheter de Mines Seleine une quantité approximative de 450 tonnes métriques de sel pour un montant de 29 369,33 \$ taxes incluses.

Adopté

2000-182 Mandat à la Ville de Nicolet pour la fourniture des produits chimiques en traitement des eaux

ATTENDU que le regroupement intermunicipal d'achat favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés et l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la proposition de la Ville de Nicolet de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour l'année 2001;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la ville désire procéder à cet achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé en date du 2 octobre 2000;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap confie à la Ville de Nicolet le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, nécessaires pour les activités de la ville pour l'année 2001 et ce, afin d'obtenir les produits et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé par le service technique, en date du 2 octobre 2000;

Que la ville s'engage, si la ville de Nicolet adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande doit transmis à la Ville de Nicolet.

Adopté

2000-183

Règlement numéro 2000-05-552 - Paiement de la retenue de garantie à Télécon inc.

ATTENDU les travaux exécutés par Télécon inc. en vertu du règlement numéro 1999-03-529, lequel a été modifié par le règlement numéro 2000-05-552, concernant des travaux de génie civil Bell Canada et Vidéotron ltée dans le cadre du projet de développement de 31 terrains sur la rue Des Jardins du Golf;

ATTENDU qu'une retenue de garantie de 5%, représentant 1 859,49 \$ taxes incluses, a été imposée à l'entrepreneur pour une période d'un an à compter de la date de la réception provisoire des travaux, le tout conformément au devis;

ATTENDU l'inspection des travaux effectuée par les responsables du service technique de la ville, lesquels ont procédé à l'acceptation définitive des travaux en date du 18 septembre 2000;

ATTENDU leur recommandation à l'effet de procéder au paiement de la retenue de garantie;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

De payer à Télécon inc. la retenue de garantie de 1 859,49 \$ taxes incluses concernant les travaux de génie civil Bell Canada et Vidéotron ltée dans le cadre du projet de développement de 31 terrains sur la rue Des Jardins du Golf.

Adopté

2000-184 Acceptation des recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que le Comité de gestion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'est réuni le 4 octobre 2000 afin de discuter sur différents sujets d'ordre municipal;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter les recommandations suivantes :

- 1- D'acheter, de la compagnie Copie X press, 150 cartes de Noël au montant de 287,56 \$, avec photos identifiant divers aménagements de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 2- De verser une subvention de 500 \$ au Club de l'Âge d'Or de Ste-Marthe-du-Cap pour leur 15^e anniversaire de fondation;
- 3- D'acheter une bande publicitaire du journal Le Nouvelliste pour le cahier spécial du Gala des Radissons pour un montant de 279,51 \$.

Adopté

2000-185 Dépôt de documents

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des documents suivants :

- Procès-verbal du comité loisirs et culture de Sainte-Marthe-du-Cap
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2000

Adopté

2000-186 Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


.....
RICHARD DUFRESNE
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 16 octobre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 16 octobre 2000 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 16 octobre 2000 à 19:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

SÉANCE SPECIALE DU 16 OCTOBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

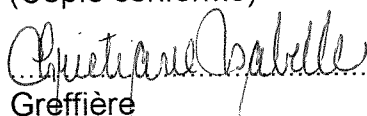
Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)
- 6- Emprunt par billets - Règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)
- 7- Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour la construction de deux sites de traitement des eaux usées
- 8- Mise en demeure reçue de la Ville de Cap-de-la-Madeleine - Engagement d'un procureur
- 9- Appui au Centre de la petite enfance Mamuse et Méduque inc. - Projet de construction d'un centre de la petite enfance sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Travaux de déneigement et sablage d'une partie de la route Red Mill Nord ainsi que des chemins sur le site de traitement des eaux usées
- 11- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 13 octobre 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)


Greffière

2000-187 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du Conseil sont présents et consentent à modifier l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le point 8 "Mise en demeure reçue de la Ville de Cap-de-la-Madeleine - Engagement d'un procureur", est retiré;
- Le point 11 "Levée de l'assemblée" est remplacé par "Ajustements budgétaires";
- Le point 12 "Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe inc.", est ajouté;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- Le point 13 "Levée de l'assemblée" est ajouté.

SÉANCE SPECIALE DU 16 OCTOBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)
- 6- Emprunt par billets - Règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)
- 7- Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour la construction de deux sites de traitement des eaux usées
- 8- Mise en demeure reçue de la Ville de Cap-de-la-Madeleine - Engagement d'un procureur
- 9- Appui au Centre de la petite enfance Mamuse et Méduque inc. - Projet de construction d'un centre de la petite enfance sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Travaux de déneigement et sablage d'une partie de la route Red Mill Nord ainsi que des chemins sur le site de traitement des eaux usées
- 11- Ajustements budgétaires
- 12- Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe inc.
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

200-188

Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 666 316 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2000-05-552 concernant la construction des infrastructures de la rue et des services municipaux sur une partie de la 3^e Avenue, sur deux rues projetées situées sur les lots numéros 747-6 et 747-7 et sur une partie du lot numéro 106-2-30 ainsi que la construction d'égout sanitaire sur une partie du lot 744-1;

ATTENDU qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la trésorière;

Que les billets seront datés du 24 octobre 2000;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 17 216 \$
- 2- 18 200 \$
- 3- 19 500 \$
- 4- 20 700 \$
- 5- 22 100 \$
- 568 600 \$ (à renouveler);

Que pour réaliser cet emprunt, la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 24 octobre 2000); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529); chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

2000-189 Emprunt par billets - Règlement numéro 2000-05-552 (1999-03-529)

ATTENDU que la ville a demandé des soumissions pour l'emprunt par billets du règlement numéro 2000-05-552 au montant de 666 316 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

		La caisse populaire Ste-Madeleine	Banque Nationale du Canada
Prix offert :		100,00 \$	98,129 \$
17 216 \$	24 octobre 2001	6,48%	5,50%
18 200 \$	24 octobre 2002	6,48%	5,50%
19 500 \$	24 octobre 2003	6,48%	5,75%
20 700 \$	24 octobre 2004	6,48%	5,80%
590 700 \$	24 octobre 2005	6,48%	6,00%
Coût réel :		6,48%	6,44803%



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Nationale du Canada pour son emprunt de 666 316 \$ par billets en vertu du règlement numéro 2000-05-552, au prix de 98,129 \$, et échéant en série 5 ans comme suit :

17 216 \$	5,50%	24 octobre 2001
18 200 \$	5,50%	24 octobre 2002
19 500 \$	5,75%	24 octobre 2003
20 700 \$	5,80%	24 octobre 2004
590 700 \$	6,00%	24 octobre 2005

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Banque Nationale du Canada.

Adopté

2000-190

Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour la construction de deux sites de traitement des eaux usées

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour un projet de construction de deux sites de traitement des eaux usées;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière pour un projet de construction de deux sites de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Infrastructures-Québec;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap reconnaît spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité, énoncés à la brochure du programme dont elle reconnaît avoir pris connaissance, et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés;

Que par conséquent, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts;

Que sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et en conséquence elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

décision qui sera prise à la suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention.

D'autoriser Monsieur Fernand Veillette, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents donnant effet à la présente.

Adopté

Mise en demeure reçue de la Ville de Cap-de-la-Madeleine - Engagement d'un procureur

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2000-191 Appui du Centre de la petite enfance Mamuse et Méduque inc. - Projet de construction d'un centre de petite enfance sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la ville de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la demande du Centre de la petite enfance Mamuse & Méduque inc. pour la construction, à Sainte-Marthe-du-Cap, d'un centre de petite enfance de 60 à 80 places dont 15 poupons.

Adopté

2000-192 Travaux de déneigement et sablage d'une partie de la route Red Mill Nord ainsi que des chemins sur le site de traitement des eaux usées

ATTENDU la demande de Monsieur Jérôme Lavoie, administrateur de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap effectue les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la route Red Mill Nord ainsi que des chemins situés sur le site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap est disposée à accorder les travaux de déneigement à son entrepreneur en déneigement, l'entreprise Gaston Girard inc., pour l'hiver 2000-2001, au même prix que le montant soumissionné, soit 2 145,22 \$ taxes incluses, pour chaque kilomètre et de réclamer le même montant à la régie;

ATTENDU que l'entrepreneur en déneigement ne possède pas d'équipement pour le sablage, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte de faire les travaux de sablage sur la base du taux horaire pour l'épandeur plus les matériaux utilisés et ce, sur appel de l'administrateur de la régie;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de la Régie d'Assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour effectuer les travaux de déneigement d'une partie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

de la route Red Mill Nord ainsi que des chemins sur le site de traitement des eaux usées et ce, au prix de 2 145,22 \$ du kilomètre et d'effectuer les travaux de sablage au taux horaire pour l'épandeur ainsi que selon le coût des matériaux utilisés.

Adopté

2000-193

Ajustements budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des ajustements budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU les crédits suffisants provenant des recettes prévues pour l'année;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à faire les ajustements budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses :

<u>Code</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-130-00-119	Adm. - Salaire - mesures transitoires	7 680 \$	
02-130-00-415	Adm. - Traitement des données	21 \$	
02-190-01-523	Adm. - Entretien et réparations	250 \$	
02-190-01-610	Adm. - Biens non durables	200 \$	
02-190-02-412	Adm. - Honoraires professionnels	4 825 \$	
02-190-02-414	Adm. - Frais de gestion	66 \$	
02-190-02-493	Adm. - Réceptions	1 750 \$	
02-190-02-699	Adm. - Fournitures de bureau	150 \$	
02-390-02-438	Transp. - Immatriculation	20 \$	
02-320-00-119	Transp. - Salaire - mesures transitoires	1 898 \$	
02-330-00-433	Transp. - Déneigement	2 145 \$	
02-390-01-522	Transp. - Entretien et réparations	1 000 \$	
02-412-00-119	Hyg. - Salaire - mesures transitoires	580 \$	
02-412-00-523	Hyg. - Entretien et réparations	1 000 \$	
02-412-00-640	Hyg. - Pièces et accessoires	1 500 \$	
02-413-00-119	Hyg. - Salaire - mesures transitoires	335 \$	
02-414-00-681	Hyg. - Électricité	100 \$	
02-415-00-119	Hyg. - Salaire - mesures transitoires	279 \$	
02-610-00-119	Urb. - Salaire - mesures transitoires	412 \$	
02-610-00-521	Urb. - Entretien des infrastructures	5 720 \$	
02-701-10-119	Loisirs - Salaire - mesures transitoires	1 070 \$	
02-701-10-610	Loisirs - Biens non durables	418 \$	
02-701-42-522	Loisirs - Entretien et réparations	1 622 \$	
02-701-46-681	Loisirs - Électricité	85 \$	
02-701-71-111	Loisirs - Surveillants de parcs	70 \$	
02-916-30-811	Fin. - SQAÉ - rachat de capital	262 \$	
03-100-00-907	Invest. - Hygiène du milieu	6 936 \$	
01-233-30-320	Recettes - Intérêts sur arrérages		9 365 \$
01-231-30-100	Recettes - Services rendus - transport		3 045 \$
	Excédent budgétaire prévu		27 984 \$
		<u>40 394 \$</u>	<u>40 394 \$</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-194

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe inc.

ATTENDU la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe inc.;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une telle demande;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'oppose à ce que l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe inc. soit reconnue pour fins d'exemption de taxes par la Commission municipale du Québec;

De mandater Monsieur Fernand Veillette, directeur général, pour représenter la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap lors de l'audience prévue dans cette affaire.

Adopté

2000-195

Levée de l'assemblée

À 19:35 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUPRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 novembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 13 novembre 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs

les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière,
Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-196 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption en considérant les modifications suivantes :

- Le point 7.7 "Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis
ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais
inc.", est reporté à une séance ultérieure;
- Le point 10.1 "Suivi du Comité de gestion", est ajouté;
- Le point 10.2 "Sondage concernant la réorganisation municipale", est
ajouté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 16 octobre 2000
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Avis de motion - Pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2001
 - 7.3- Avis de motion - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis
 - 7.4- Avis de motion - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 7.5- Avis de motion - Concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux
 - 7.6- Approbation des prévisions budgétaires 2001 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain
 - 7.7- Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc.
 - 7.8- Transport adapté de Fran-Che-Mont - Ajustement quote-part 2000
 - 7.9- Appui à Centraide Mauricie
 - 7.10- Fourniture d'huile à chauffage
- 8- Transport
 - 8.1- Entretien d'hiver du chemin de desserte
- 9- Dépenses d'investissement
 - 9.1- Achat d'une camionnette
 - 9.2- Achat d'une imprimante Laser



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

9.3- Achat d'une gratte à neige

10- VARIA

10.1- Suivi du Comité de gestion

10.2- Sondage concernant la réorganisation municipale

11- DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1- Procès-verbal du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap du 18 octobre 2000

11.2- Procès-verbal du Comité de Sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap du 26 octobre 2000

11.3- Rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 2000

11.4- Rapport des activités du trésorier en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

11.5- Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats

12- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-197 Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 16 octobre 2000

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et 16 octobre 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 10 et 16 octobre 2000.

Adopté

Rapport du maire sur la situation financière

Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité.

2000-198 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'accepter le dépôt de la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 octobre 2000.

Adopté

2000-199 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

Liste des comptes payés du 10 octobre au 6 novembre 2000

19060	Michel Allard	90,40
19061	Alain Audet	123,73
19062	Entretien & Surveillance N.T.	595,00
19063	Angèle Béland	270,00
19064	Yves Héon enr.	544,00
19065	Comm. adm. des régimes de retraite	549,77
19066	Trust Général du Canada	4 010,42
19067	S.C.F.P. - Local 2414	221,50
19068	Ministre du Revenu du Québec	9 930,45
19069	Receveur Général du Canada	6 548,20
19070	La Personnelle-Vie	2 915,93
19071	CLD de Francheville	225,00
19072	Hydro-Québec	3 825,43
19073	Jean-Paul Tellier	120,00
19074	Réjean Despins	60,00
19075	Laurent Pontbriand	90,00
19076	Donald Michaud	120,00
19077	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 581,01
19078	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	16 829,15
19079	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	241,94
19080	Michel Allard	62,00
19081	Dany Pronovost	150,00
19082	Club Richelieu de Cap-de-la-Madeleine	230,00
19083	Telecon inc.	1 859,49
19084	Club de l'Âge d'Or Ste-Marthe	500,00
19085	Michel Allard	50,00
19086	Normand Courteau	200,00
19087	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	277,45
19088	Les Services financiers Caterpillar	1 999,99
19089	Combeq	667,15
19090	Lyne Marcotte	30,00
19091	Laurent Pontbriand	30,00
19092	Louis Dubois	30,00
19093	Philippe Dubord	30,00
19094	Yvon Duval	30,00
19095	Fondation Cloutier du Rivage	35,00
19096	Vidéotron Itée	31,70
19097	Bell Canada	113,10
19098	Pitney Bowes Leasing	414,09



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

19099	Hydro-Québec	5 193,35
19100	Bell Mobilité	93,59
19101	Olco	939,04
19102	Les Artisans de paix	34,51
19103	Laurent Corbin	510,00
19104	Yves Héon enr.	544,00
19105	Angèle Béland	270,00
19106	Entretien & Surveillance N.T.	480,00
19107	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 868,77
19108	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 222,81
19109	Corporation des Fêtes du 350 ^e	150,00
19110	Michel Allard	50,00
19111	MRC de Francheville	100,00
19112	Pétroles Crevier inc.	166,00
19113	Yves Héon enr.	544,00
19114	Entretien & Surveillance N.T.	455,00
19115	Angèle Béland	270,00
19116	Bell Canada	291,41
19117	Hydro-Québec	1 562,95
19118	Comité sectoriel R. Guilbault	6 514,00
19119	Michel Allard	53,00
19120	Yannick Côté	132,30
19121	Récupération Tersol inc.	6 464,19
19122	Rogers AT&T (Cantel)	141,96
19123	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	16 748,06
19124	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 284,64
19125	Comm. adm. des régimes de retraite	549,77
19126	Trust Général du Canada	3 990,28
19127	Receveur Général du Canada	6 589,87
19128	Ministre du Revenu du Québec	9 278,00
19129	S.C.F.P. - Local 2414	195,90

TOTAL : 135 319,30

Liste des comptes à payer au 31 octobre 2000

19130	Atelier Usinatex	17,25
19131	Air Liquide Canada inc.	10,50
19132	Bell Canada	559,61
19133	Béton du Cap inc.	487,71
19134	Buromax inc.	456,18
19135	Bélitec inc.	1 378,25
19136	Boulay Inox inc.	407,18
19137	Béton Vibré inc.	2 928,53
19138	Bell Canada	5 923,79
19139	Biolab - Division Cap-de-la-Madeleine	139,06
19140	3102-1066 Québec inc. Centre des Roses	2 000,01
19141	Centre Japonais de la Photo	33,12
19142	Copie X Press de la Mauricie inc.	356,58
19143	Construction S.R.B.	123,78
19144	Chemins de fer Québec-Gatineau	208,12
19145	Compostage Mauricie inc.	575,13
19146	Centre-Jardin Normandin	41,37
19147	Sylvie C. Magny	495,00
19148	Dynabec Itée	3 999,43
19149	Dicom Express	17,46
19150	Décoration Paré inc.	139,87



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

19151	Distribution Toiture Mauricienne	460,10
19152	Électricité A.C.A. inc.	3 709,55
19153	Excavation Girard & Simard inc.	3 002,16
19154	Équipements M.N.D. inc.	156,72
19155	Emco Québec - Trois-Rivières	1 171,47
19156	Entreprises Gaston Girard inc.	788,84
19157	Éclairage R.G. inc.	555,30
19158	Gravier Mont-Carmel inc.	1 426,13
19159	Gauthier Fleurs & Jardins	299,07
19160	Groupe ERP Produits professionnels	190,93
19161	Hydro-Québec	4 271,65
19162	Hymec inc.	3,13
19163	Hydro-Québec	369,24
19164	Imprimerie Comeau inc.	2 263,69
19165	Imprimerie Art Graphique inc.	494,26
19166	Itt Flygt	518,76
19167	Jules Milette inc.	603,89
19168	Jean Richard	441,70
19169	9072-3602 Québec inc. (L'Horizon Vert)	1 088,14
19170	L'Hebdo Journal	690,15
19171	Les Entreprises Yvan Magny	980,01
19172	Le Nouvelliste	279,51
19173	Les Cafés Populaires Henri enr.	236,63
19174	Les Éditions Yvon Blais inc.	137,76
19175	L.C.S. inc.	276,06
19176	Les Entreprises Gaston Fournier	862,69
19177	Launier & Fils inc.	659,01
19178	Lubriwin inc.	92,02
19179	Lambert Therrien s.e.n.c., avocats	523,36
19180	Matériaux Économiques inc.	3 028,61
19181	Multi-Services Résidentiels enr.	3 039,00
19182	Motosport 4 saisons (1995)	153,44
19183	Me Gilles Légaré, notaire	475,00
19184	Nove Environnement inc.	795,75
19185	Olco	980,99
19186	Omega Environnemental inc.	86,27
19187	Oxygène Pro-Tech inc.	393,15
19188	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	164,27
19189	P.A. Thibeault Itée	259,85
19190	Produits Chimiques Sany inc.	471,15
19191	Pompes Industrielles Launier inc.	3 661,25
19192	Pépinière Dominique Savio Itée	2 415,52
19193	Québec Linge MC	112,36
19194	Remise 2000 enr.	4 360,83
19195	Récupération Matrec	92,02
19196	Signoplus	218,89
19197	Sani Provincial inc.	7 312,72
19198	Service de pneus CTR Itée	23,81
19199	Shell Canada Itée	137,00
19200	Ferblanterie S. Boisvert & Fils	172,54
19201	Simard Beaudry inc.	689,46
19202	Spécialités Pierre Martin inc.	131,41
19203	S.P.I. Sécurité inc.	105,44
19204	Technic Alarme inc.	524,44
19205	Techni Irrigation	80,52
19206	Vitrerie du Centre inc.	46,40
19207	Westburne Itée (électricité)	81,71



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

19208	Westburne Plomberie	546,08
19209	Maureen Breau	30,00
19210	Stephane Fortin	30,00
19211	Laurent Pontbriand	30,00
19212	Claude Préville	30,00
19213	Association Québécoise du Transport	1 075,00
19214	C.S.S.T.	211,80
19215	Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap	177,73
19216	Ministère de la Justice	5,00
19217	S.P.A.M.	<u>569,12</u>

TOTAL : 79 568,39

Adopté

2000-200 Avis de motion - Pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2001

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2001;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-201 Avis de motion - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

Monsieur Mario Meunier donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-202 Avis de motion - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Madame Micheline Courteau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-203

Avis de motion - Concernant la rémunération et les allocations de dépenses
des élus municipaux

Monsieur Dany Poulin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-204

Approbation des prévisions budgétaires 2001 de la Régie intermunicipale
d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

ATTENDU que le budget de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain doit être adopté par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres, conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap approuve les prévisions budgétaires 2001 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain au montant de 1 680 750 \$. Ces prévisions budgétaires sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

Adopté

Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis ainsi que l'appel
d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2000-205

Transport adapté de Fran-Che-Mont - Ajustement quote-part 2000

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 467.11 à 467.14 de la Loi sur les cités et villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

ATTENDU la résolution numéro 99-356 adoptée par la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap à l'effet de verser une subvention de 5 610 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000;

ATTENDU que le ministère des Transports a adopté les prévisions budgétaires présentées par la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU que le ministère des Transports accepte d'indexer les dépenses admissibles de 4,1% conditionnellement à ce que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap verse une quote-part additionnelle de 214 \$, ce qui portera sa contribution pour l'année 2000 à 5 824 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap verse à même son fonds d'administration générale, à Transport adapté de Fran-Che-Mont, le versement d'une subvention additionnelle de 214 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2000.

Adopté

2000-206 Appui à Centraide Mauricie

ATTENDU le lancement de la campagne de financement 2000 de Centraide Mauricie;

ATTENDU les diverses situations de pauvreté vécues par les gens de notre région;

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir les 103 organismes communautaires subventionnés par Centraide Mauricie qui font un travail de prévention, d'éducation, de soutien aux personnes en période de crise et de réinsertion sociale;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap verse une contribution financière de 120 \$ à titre de subvention à Centraide Mauricie.

Adopté

2000-207 Fourniture d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive, pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2001;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Charbonnerie Champlain, Les Pétroles Irving inc. et Pétroles Henri Germain inc.;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'acheter de Pétroles Henri Germain inc., une quantité approximative de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,444 \$ le litre, pour un montant total de 8 171,38 \$ taxes incluses.

Adopté

2000-208 Entretien d'hiver du chemin de desserte

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap doit assumer l'entretien du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans ses limites territoriales;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

ATTENDU l'offre de la Municipalité de Saint-Maurice pour faire le déneigement de cette artère pour l'hiver 2000-2001 pour un montant de 1 750 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Municipalité de Saint-Maurice à effectuer l'entretien d'hiver, comprenant le déneigement de la partie du chemin de desserte qui est située dans notre municipalité, soit une longueur de 1,43 kilomètres au taux de 1 223,78 \$ le kilomètre, pour un montant total de 1 750 \$ pour l'hiver 2000-2001.

Adopté

2000-209 Achat d'une camionnette

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a demandé des soumissions pour la fourniture d'une camionnette;

ATTENDU les soumissions reçues de trois fournisseurs, soit : Pontiac Buick G.M.C. inc., Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc. et Automobiles Bernier & Crépeau Ltée;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une camionnette de marque Chevrolet modèle CC15753 de l'année 2001, de couleur étain clair métallisé, au montant de 28 515,85 \$ taxes incluses.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-210

Achat d'une imprimante Laser

ATTENDU la nécessité de se munir d'une imprimante laser supplémentaire afin de répondre adéquatement aux besoins d'utilisation de cet équipement par les employés municipaux;

ATTENDU les prix fournis par deux fournisseurs, soit : Centre informatique Micromédica et Infoteck centre de l'ordinateur;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'acheter de Centre informatique Micromédica une imprimante HP Laser Jet 4050 TN Printer au prix de 2 323,50 \$ taxes incluses.

Adopté

2000-211

Achat d'une gratte à neige

ATTENDU la nécessité d'acquérir une gratte à neige afin d'augmenter l'efficacité des fondants et abrasifs épandus sur la chaussée;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit Tenco et Plamondon Camquip Ltée;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'acheter de Tenco une gratte sous chassis à air de 3,35m modèle TC-11-UBHDAIR au montant de 9 625,80 \$ taxes incluses.

Adopté

2000-212

Suivi du Comité de gestion

ATTENDU que le Comité de gestion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'est réuni le 8 novembre 2000 afin de discuter sur différents sujets d'ordre municipal;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De verser à Succès Consultants, une participation financière de 345,08 \$ pour l'inscription de pages dans le répertoire "*Ces gens qui font la région*" qui sera publié en avril prochain dans le cadre du Salon du Livre de Trois-Rivières;

De verser un montant de 100 \$ à titre de subvention pour Les Cadets de l'air de Sainte-Marthe-du-Cap;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'acheter de Journal Mauricie Affaires une bande publicitaire au montant de 339,32 \$ pour le dossier spécial sur le 350^e anniversaire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

2000-213

Sondage concernant la réorganisation municipale

ATTENDU la réforme en matière d'organisation territoriale municipale enclenchée par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole en avril dernier;

ATTENDU les préoccupations de ce conseil à l'égard de la population qu'il représente;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine partage les mêmes préoccupations;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se joigne à la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin de retenir les services de la firme Léger Marketing pour réaliser un sondage auprès des populations respectives;

Que les coûts rattachés à cette dépense soient financés proportionnellement suivant la population de chacune des deux villes.

Adopté

2000-214

Dépôt de documents

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des documents suivants :

- Procès-verbal du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap du 18 octobre 2000;
- Procès-verbal du Comité de Sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap du 26 octobre 2000;
- Rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 2000;
- Rapport des activités du trésorier en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
- Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

2000-215

Levée de l'assemblée

À 20:35 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Il est résolu unanimement que la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUÉRÉSNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 27 novembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 27 novembre 2000 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 27 novembre 2000 à 19:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 6- Emprunt par billets - Règlement numéro 333
- 7- Relative à la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective
- 8- Paiement des frais d'adhésion et de la quote-part pour l'an 2001 pour la compétence 2 (recyclage)
- 9- Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc.
- 10- Versements à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France
- 11- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 24 novembre 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle.....
Greffière

2000-216 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SÉANCE SPECIALE DU 27 NOVEMBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333
- 6- Emprunt par billets - Règlement numéro 333
- 7- Relative à la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 8- Paiement des frais d'adhésion et de la quote-part pour l'an 2001 pour la compétence 2 (recyclage)
- 9- Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc.
- 10- Versements à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France
- 11- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-217 Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 305 314 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la trésorière;

Que les billets seront datés du 1^{er} décembre 2000;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 12 614 \$
- 2- 13 500 \$
- 3- 14 300 \$
- 4- 15 200 \$
- 5- 16 300 \$

233 400 \$ (à renouveler);

Que pour réaliser cet emprunt, la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 1^{er} décembre 2000); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 333; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que la ville aura, le 1^{er} décembre 2000, un montant de 314 370 \$ à renouveler sur un emprunt original de 363 070 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 333;

Qu'un montant total de 9 056 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 305 314 \$;

Adopté

2000-218 Emprunt par billets - Règlement numéro 333

ATTENDU que la ville a demandé des soumissions pour l'emprunt par billets du règlement numéro 333 au montant de 305 314 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

	La caisse populaire Ste-Madeleine	Financière Banque Nationale
Prix offert :	100,00	98,193 \$
12 614 \$ 1 ^{er} décembre 2001	6,44%	5,60%
13 500 \$ 1 ^{er} décembre 2002	6,44%	5,60%
14 300 \$ 1 ^{er} décembre 2003	6,44%	5,75%
15 200 \$ 1 ^{er} décembre 2004	6,44%	5,80%
249 700 \$ 1 ^{er} décembre 2005	6,44%	6,00%
Coût réel :	6,44%	6,43734%

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 305 314 \$ par billets en vertu du règlement numéro 333, au prix de 98,193 \$, et échéant en série 5 ans comme suit :

12 614 \$	5,60%	1 ^{er} décembre 2001
13 500 \$	5,60%	1 ^{er} décembre 2002
14 300 \$	5,75%	1 ^{er} décembre 2003
15 200 \$	5,80%	1 ^{er} décembre 2004
249 700 \$	6,00%	1 ^{er} décembre 2005

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Financière Banque Nationale.

Adopté

2000-219 Relative à la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Francheville a antérieurement déclaré sa compétence à l'égard des municipalités, corporations, cités et villes de son territoire relativement à un système de gestion des déchets;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les municipalités régionales de comté de Francheville, du Centre-de-la-Mauricie, Mékinac et Maskinongé, de même que la ville de Trois-Rivières, ont conclu une entente pour la création d'une régie intermunicipale dont le mandat est de réaliser l'exercice de trois différentes compétences;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales a approuvé cette entente et décrété la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a exercé son droit de retrait pour faire en sorte de ne pas être assujettie à la compétence de la MRC de Francheville, via sa résolution numéro 94-10;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion de déchets de la Mauricie a élaboré son programme de gestion des déchets portant notamment sur le traitement des matières recyclables (compétence 2) de laquelle la ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'était soustraite;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion de déchets de la Mauricie a instauré un système de collecte sélective de porte-à-porte;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap convient de se prévaloir des dispositions 10.2 du Code municipal (L.R.Q. c.C-27) pour s'assujettir à la compétence 2 de la Municipalité régionale de comté de Francheville, par le biais de la présente résolution;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution numéro 94-10;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'assujettit à la compétence 2 de la Municipalité régionale de comté de Francheville concernant le traitement des matières recyclables;

Que la présente résolution prend effet à compter du 1^{er} janvier 2001;

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville, de même qu'à M. Robert Comeau, directeur général de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Adopté

2000-220

Paiement des frais d'adhésion et de la quote-part pour l'an 2001 pour la compétence 2 (recyclage)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a adopté la résolution précédente afin de déléguer la compétence 2 (collecte sélective des déchets) à la MRC de Francheville et ainsi adhérer à l'entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie relativement à ce service;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap peut payer sur une période de 20 ans les frais d'adhésion de 44 390 \$, soit 2 220 \$ par année indexé annuellement selon l'IPC à compter de l'an 2002;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De préciser aux autorités compétentes que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap compte rembourser les frais d'adhésion de 44 390 \$ sur une période de 20 ans. Le montant pour l'an 2001 à payer par le biais de la MRC de Francheville à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie sera de 64 823 \$, soit 2 220 \$ pour les frais d'adhésion et 62 604 \$ pour la quote-part, laquelle comprend la cueillette des résidus domestiques dangereux.

Adopté

2000-221 Assainissement des eaux - Acceptation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc.

ATTENDU la résolution numéro 2000-116;

ATTENDU que la firme Consultants René Gervais inc. a déposé les plans, devis portant le numéro de dossier 437-10, préparés en date d'octobre 2000, ainsi que l'appel d'offre concernant les travaux de construction de systèmes de traitement des eaux usées pour les résidences situées sur la rue Valley-Inn et sur une partie de la Route Red Mill Sud;

ATTENDU que le service technique de la ville a analysé lesdits documents et qu'il recommande au Conseil de les accepter;

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'accepter les plans et devis ainsi que l'appel d'offre préparés par la firme Consultants René Gervais inc. concernant les travaux de construction de systèmes de traitement des eaux usées pour les résidences situées sur la rue Valley-Inn et sur une partie de la Route Red Mill Sud;

D'autoriser la firme Consultants René Gervais inc. à transmettre lesdits documents au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

Adopté

2000-222 Versements à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France

ATTENDU l'entente relative au partage des frais de location de la glace du Complexe sportif "Les deux glaces" visant à soutenir les activités de la Commission regroupée du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Maurice;

ATTENDU que soixante-quatorze joueurs de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits pour la saison 2000-2001;

ATTENDU que la contribution de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap s'élève à 17 231,24 \$ pour la saison 2000-2001, laquelle est payable en deux versements égaux le 12 janvier et le 9 février 2001;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

De verser à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France une subvention de 8 615,62 \$ le 12 janvier 2001 et 8 615,62 \$ le 9 février 2001 afin de soutenir les activités de la Commission regroupée du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Maurice.

Adopté

2000-223 Levée de l'assemblée

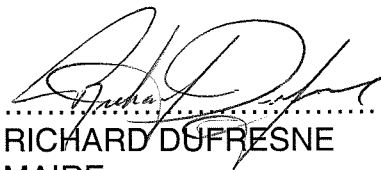
À 19:40 heures;

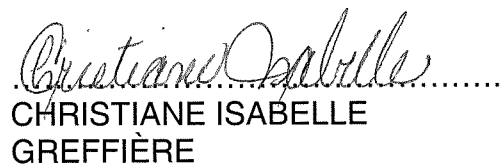
Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 décembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 décembre 2000 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline T. Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents

2000-224 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

De reporter le point 7.12 concernant le financement des investissements rendus nécessaires par le nouveau règlement sur l'eau potable (Q-2, R.4.1);

D'ajouter le point 9.1 L'Arbre des oubliés - Félicitations

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2000

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 27 novembre 2000



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Avis de motion - Relatif aux animaux domestiques
 - 7.3- Adoption du règlement numéro 2000-12-556 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 7.4- Adoption du règlement numéro 2000-12-557 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis
 - 7.5- Refinancement du règlement d'emprunt numéro 243 - Paiement comptant
 - 7.6- Autorisation des dépenses des membres du Conseil pour l'année 2001
 - 7.7- Nomination du maire suppléant
 - 7.8- Étude sur l'apport des municipalités périphériques à la ville-centre
 - 7.9- Vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers
 - 7.10- Radiation des comptes à recevoir
 - 7.11- Contribution à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont
 - 7.12- Concernant le financement des investissements rendus nécessaires par le nouveau règlement sur l'eau potable (Q-2, R.4.1)
 - 7.13- Bulletins municipaux 2001
 - 7.14- Horaire de travail de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes
 - 7.15- Achat de contenants de récupération de la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 8- Transport
 - 8.1- Demande de subvention au ministère des Transports
- 9- VARIA
 - 9.1- L'Arbre des oubliés - Félicitations



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

10- DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1- Liste des arrérages de taxes au 8 décembre 2000

10.2- Liste des permis de construction émis pour le mois de novembre 2000

10.3- Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail du 5 décembre 2000

10.4- Procès-verbal du 6 décembre 2000 du Comité Loisirs et culture Sainte-Marthe-du-Cap

11- Levée de l'assemblée

Adopté

2000-225 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et du 27 novembre 2000

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 27 novembre 2000 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

D'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 13 et 27 novembre 2000.

Adopté

2000-226 Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 novembre 2000.

Adopté

2000-227 Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Liste des comptes payés du 13 novembre au 4 décembre 2000

19218	Michel Allard	100,66
19219	La Capitale assurance de personnes	3 380,82
19220	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	211,91
19221	Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine	162,00
19222	Michel Allard	50,00
19223	Les Services Financiers Caterpillar	1 999,99
19224	Centraide Mauricie	177,64
19225	Bell Mobilité	76,61
19226	Bell Canada	113,78
19227	Services Financiers CIT Itée	1 790,94
19228	Rogers Sans-Fil inc. (Cantel)	72,63
19229	Hydro-Québec	5 392,54
19230	Jean-Pierre Desmarais	430,44
19231	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	300,00
19232	Vidéotron Itée	31,70
19233	Angèle Béland	270,00
19234	Yves Héon Entretien Ménager	544,00
19235	Société Québécoise d'assainissement des eaux	83,17
19236	André Tellier	883,50
19237	Pétroles Crevier inc.	155,00
19238	Entretien et Surveillance N.T.	650,00
19239	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	293,85
19240	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 324,03
19241	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	12 994,64
19242	Carolane St-Pierre	85,92
19243	Michel Allard	67,95
19244	Roger Brière	85,86
19245	Daniel Lemay	101,62
19246	Michel Allard	53,00
19247	Carole Larkin	30,00
19248	La Capitale assurances de personnes	2 949,86
19249	Trust Général du Canada	4 243,70
19250	Commission administrative des régimes de retraite	549,77
19251	S.C.F.P. - local 2414	216,34
19252	Ministre du Revenu du Québec	9 317,76
19253	Receveur Général du Canada	6 180,69
19254	Rogers Sans-Fil inc. (Cantel)	34,85
19255	Bell Canada	568,35
19256	Shell Canada Itée	248,75
19257	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	256,50
19258	Hydro-Québec	1 297,04
19259	Comité sectoriel R. Guilbault	6 514,00
19260	Yves Héon Entretien Ménager	544,00
19261	Angèle Béland	270,00
19262	Entretien et Surveillance N.T.	780,00
19263	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	17 237,75
19264	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 377,48
19265	Commission des Transports	<u>52,00</u>
TOTAL :		<u>86 553,04</u>

Liste des comptes à payer au 30 novembre 2000

19266	Alex Coulombe Itée	180,69
19267	A.G. Normandin inc.	18,98



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

19268	Air Liquide Canada inc.	346,13
19269	Atelier d'Usinage J.J. Tremblay inc.	118,27
19270	André Cyrenne inc.	141,71
19271	Béton du Cap inc.	966,21
19272	Buromax inc.	445,57
19273	Batterie Service Peugeot enr.	247,31
19274	Bureau en Gros	207,43
19275	Biolab - Division Cap-de-la-Madeleine	208,78
19276	Baril Évaluation	1 063,98
19277	Coopérative Agricole de Champlain Laviolette	263,41
19278	Canadian Tire	100,06
19279	Charbonnerie Champlain Itée	215,54
19280	Construction S.R.B.s.c.c.	327,65
19281	Chemins de fer Québec-Gatineau	208,12
19282	Consultants H.G.E. inc.	316,32
19283	Cooke Service Mobile inc.	144,34
19284	Dicom Express	21,13
19285	Électricité A.C.A. inc.	2 892,89
19286	Excavation Girard & Simard inc.	7 488,11
19287	Emco Québec - Trois-Rivières	507,38
19288	Fournitures de bureau Denis	710,39
19289	General Bearing Service inc.	49,43
19290	Gravier Mont-Carmel inc.	2 359,23
19291	Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	690,15
19292	Hydro-Québec	3 965,36
19293	Hewitt	391,54
19294	Hydra Tech inc.	600,43
19295	Info-Affiches enr.	172,54
19296	Jules Milette inc.	120,78
19297	Jean Boisvert, entr. brûleur à l'huile	483,11
19298	L'Hebdo Journal	690,15
19299	Les Entreprises de Transport Calum inc.	2 697,64
19300	Les Publications du Québec	41,84
19301	Les Cafés Populaires Henri enr.	131,63
19302	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	1 185,19
19303	Les Clôtures Mauriciennes inc.	406,15
19304	Matériaux Économiques inc.	211,65
19305	Marchand Audio-Vidéo inc.	17,19
19306	Major Mini Moteur enr.	43,08
19307	Micromédica inc.	2 685,84
19308	Mines Seleine inc.	3 375,51
19309	Pierre McKenzie	70,00
19310	Motosport 4 Saisons (1995)	101,22
19311	Nettoyage Sanimont inc.	1 164,62
19312	Outibo inc.	23,35
19313	Olco	1 675,57
19314	Pièces d'Auto H.P. Jacques inc.	188,54
19315	9013-5278 Québec inc. (Pneus S.L.) Sylvain Boisvert	69,02
19316	Protection Incendie CFS Itée	131,76
19317	P.A. Thibeault Itée	680,99
19318	Stéphane Piché	62,00
19319	Produits Chimiques Sany inc.	164,43
19320	Pétroles Henri Germain inc.	1 215,80
19321	Québec Linge MC	72,76
19322	RPM Tech inc.	133,40
19323	Remise 2000 enr.	1 028,02
19324	Rona L'Entrepôt	40,03
19325	Récupération Matrec	46,01
19326	Sani Provincial inc.	5 102,80



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

19327	Service de Pneus CTR Itée	576,78
19328	Simard Beaudry inc.	142,63
19329	Succès Consultants	345,08
19330	S.P.I. Sécurité inc.	290,67
19331	Trudel & Associés, huissiers	47,04
19332	Technic Alarme inc.	466,93
19333	Les Machineries Tenco Machinery (CDN) Itée	8 856,93
19334	André Tellier	62,00
19335	Jean-Jacques Turcotte	50,00
19336	Westburne Itée (électricité)	2 521,35
19337	Wilson & Lafleur	513,60
19338	Laurent Pontbriand	30,00
19339	C.T.A. de Fran-Che-Mont	214,00
19340	Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine	325,00
19341	Municipalité de Champlain	15,00
19342	S.P.A.M.	109,27
19343	Gaston Girard	150,00
19344	Donald Michaud	30,00
19345	Jean-Paul Tellier	30,00

TOTAL : 64 205,44

Adopté

2000-228 Avis de motion - Relatif aux animaux domestiques

Monsieur Mario Meunier donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif aux animaux domestiques.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

2000-229 Adoption du règlement numéro 2000-12-556 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-12-556, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-12-556

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

.....

ATTENDU que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU l'article 542.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet d'accorder un crédit de taxes pour compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été conformément donné à la séance ordinaire du 13 novembre 2000;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 **Délimitation du secteur de revitalisation**

Il est par les présentes décrété un programme de revitalisation, lequel s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur le secteur ci-après délimité appelé « Secteur de revitalisation » situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, après son entrée en vigueur. Le secteur ainsi délimité est composé des zones suivantes au règlement de zonage soient nommément les zones 27-Rb, 32-Ra, 31-Rb, 30-Rb, 35-Pd, 34-Rc, 28-Rb, 29-Pb, 26-Rb, 6-Cb, 2-Cb, 3-Cb et 5-Cb, 4-Rb et une partie de la zone 11-Cb située au Sud de la rue Notre-Dame, telles que délimitées dans le règlement de zonage de la municipalité à l'annexe « A »;

Le secteur ainsi délimité est composé majoritairement de bâtiments construits depuis au moins 20 ans dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrains non bâtis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ARTICLE 2

Conditions d'application

Toutes nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles doivent être érigées sur des unités où tous les services municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bordures de rues et pavage) sont disponibles.

ARTICLE 3

Admissibilité

Pour être admissible, toute personne doit :

- 1^o avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal ou du directeur des travaux publics de la Municipalité;
- 2^o signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
- 3^o dans le cas de rénovations résidentielles, l'immeuble devra avoir été construit avant 1978.

ARTICLE 4

Crédit de taxes

La ville accorde un crédit de taxes pour compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles, soit, les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 ainsi que la rénovation résidentielle pour une valeur de 5 000 \$ et plus d'augmentation d'évaluation sur les immeubles construits avant 1978.

Ce crédit de taxes est accordé suivant le mode de calcul suivant :

- 1^o pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes foncières qui est effectivement dû;
- 2^o pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante pourcent (50%) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes foncières qui est effectivement dû.

Le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 2 000 \$ par immeuble inscrit à ce programme, pour les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Pour ce qui est des rénovations résidentielles dont l'évaluation des immeubles construits avant 1978 augmente de 5 000 \$ et plus, le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 1 000 \$ par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE 5 Contestation

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'un crédit de taxes en vertu de ce règlement est contestée, le crédit de taxes n'est versé qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE 6 Restriction

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenus, les crédits de taxes prévus à l'article 4 ne sont versés que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (baux ou lettres) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion Le 13 novembre 2000

Adoption du règlement

Avis public d'adoption

RICHARD DUFRESNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE

Adopté

2000-230 Adoption du règlement numéro 2000-12-557- Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-12-557 tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-12-557

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

.....

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article 486 de la Loi sur les Cités et Villes;

ATTENDU que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeubles a pour effet de favoriser la construction;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été conformément donné à la séance ordinaire du 13 novembre 2000;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur tous les terrains vagues desservis identifiés comme tel au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2 Le taux de la surtaxe est équivalent à 50% du taux des taxes foncières générales imposées la même année.

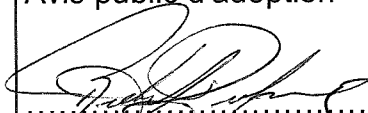
ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

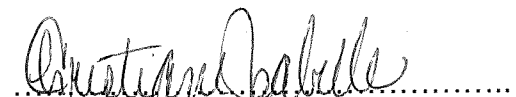
Avis de motion

Le 13 novembre 2000

Adoption du règlement

Avis public d'adoption


.....
RICHARD DUFRESNE
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-231

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 243 - Paiement comptant

ATTENDU le refinancement, en date du 8 janvier 2001, du règlement d'emprunt numéro 243 au montant de 744 100 \$ concernant la construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de ville et un centre communautaire;

ATTENDU que le Conseil municipal désire réduire la dette qui est à la charge de l'ensemble des contribuables;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

Que la ville exerce son droit de payer comptant une partie du solde de l'emprunt relatif au règlement numéro 243 pour un montant de 100 000 \$, à même le surplus accumulé, lors du refinancement du 8 janvier 2001.

Adopté

2000-232

Autorisation des dépenses des membres du Conseil pour l'année 2001

ATTENDU les dispositions du chapitre III de la Loi sur le traitement des élus municipaux (T-11.001) concernant le remboursement des dépenses des membres du Conseil;

ATTENDU le règlement numéro 327 pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation;

ATTENDU que le budget de l'exercice 2001 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation et de formation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à des congrès;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 2001.

De déléguer 3 représentants pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec et 2 représentants pour participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adopté

2000-233

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que le Conseil municipal doit désigner un conseiller comme maire suppléant à tous les quatre mois selon les dispositions de l'article 56 de la Loi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

sur les cités et villes;

ATTENDU la résolution numéro 99-342 adoptée par le Conseil municipal le 13 décembre 1999 décrétant que le maire suppléant, lorsqu'il est nommé, est d'office substitut du maire au conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville suivant les dispositions prévues à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

De nommer Monsieur Stephan Poirier maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2001 et Monsieur Claude Bernier pour les mois de mai, juin, juillet et août 2001.

Adopté

2000-234 Étude sur l'apport des municipalités périphériques à la ville-centre

ATTENDU la proposition de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités concernant la réalisation d'une étude sur l'apport des municipalités périphériques à la ville-centre;

ATTENDU l'intérêt pour la ville périphérique de Sainte-Marthe-du-Cap de participer à cette étude;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap participe à la réalisation d'une étude de la Fédération québécoise des municipalités sur l'apport des municipalités périphériques à la ville centre;

De partager les frais de l'étude au prorata de la population des municipalités participantes, représentant un montant de 3 528,16 \$ taxes incluses pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap. Pour l'ensemble des municipalités, la totalité desdits frais, taxes incluses, ne doit pas dépasser la somme de 50 000 \$.

Adopté

2000-235 Vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers

ATTENDU la liste des immeubles impayés faisant l'objet de vente pour non paiement des impôts fonciers, préparé par la trésorière de la ville en date du 8 décembre 2000;

ATTENDU la compétence de la MRC de Francheville portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers à l'égard de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU les dispositions du Code municipal à cet effet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

De transmettre un extrait de la liste des immeubles impayés préparé par la trésorière, au bureau de la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy ainsi qu'au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville afin que soit mis en vente pour non paiement des impôts fonciers, les immeubles y apparaissant.

Adopté

2000-236 Radiation des comptes à recevoir

ATTENDU les démarches entreprises pour recouvrer les montants dus à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap au niveau de la facturation diverse et des taxes municipales;

ATTENDU le mandat accordé à une agence de collection qui a permis à la Ville de récupérer la majeure partie des comptes en souffrance relatifs à la facturation diverse;

ATTENDU que les comptes suivants sont considérés comme irrécupérables :

Facturation diverse

<u>Client</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
29	1999	1,84 \$
737	1998	1,74 \$

Taxes municipales

<u>Matricule</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>
7840-85-6860	1998	1,44 \$
7840-96-2208	1998	1,44 \$
7941-24-3035	1998	1,44 \$
7941-33-8507	1998	1,44 \$
7942-77-2120	1998	2,88 \$
7942-86-1803	1998	1,44 \$
7942-94-7348	1998	1,44 \$
7942-95-0516	1998	1,44 \$

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

De radier les comptes à recevoir ci-dessus énumérés pour un montant de 16,54 \$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

2000-237

Contribution à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 467.11 à 467.14 de la Loi sur les cités et villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2001 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;
Que le coût pour la douzième année d'opération est estimé à 256 104 \$ et que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 5 835 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions et qu'il subventionne le service à 75% et le solde étant financé par les usagers;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et la greffière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap avec la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

Concernant le financement des investissements rendus nécessaires par le nouveau règlement sur l'eau potable (Q-2,R.4.1)

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2000-238

Bulletins municipaux 2001

ATTENDU le besoin d'informer la population par le biais de publications annuelles des bulletins Le Marthelinois et Info-Loisirs;

ATTENDU les prix demandés à cinq soumissionnaires, soit l'Imprimerie Art Graphique inc., l'Imprimerie Comeau inc., l'Imprimerie P.G., l'Imprimerie l'Express enr. et CopieXpress de la Mauricie inc.;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la trésorière de la ville;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour l'impression des bulletins municipaux de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour une période d'un an, à Imprimerie Art Graphique inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les montants suivants, taxes incluses, en considération du nombre de pages requis :

Bulletin Le Marthelinois		Bulletin Info-Loisirs	
4 pages	1 185 \$	4 pages	739 \$
8 pages	2 131 \$	8 pages	1 320 \$
12 pages	2 975 \$	12 pages	1 790 \$
16 pages	3 655 \$	16 pages	1 995 \$
		20 pages	2 498 \$

Adopté

2000-239 Horaires de travail de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes

ATTENDU que pour la période des Fêtes, un horaire de travail particulier a été adopté par le passé;

ATTENDU que la convention collective de travail prévoit 6 jours fériés durant la période des Fêtes;

ATTENDU que la proposition de fermeture est du 23 décembre 2000 au 2 janvier 2001 inclusivement;

ATTENDU que la journée du 29 décembre 2000 peut être soustraite des banques de temps accumulées des employés;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que les bureaux de l'hôtel de ville soient fermés du 23 décembre 2000 au 2 janvier 2001 inclusivement;

Que la journée du 29 décembre 2000 soit soustraite des banques de temps accumulés des employés.

Adopté

2000-240 Achat de contenants de récupération de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a adhéré à l'entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie relativement au service de collecte sélective des déchets et ce, à compter de l'an 2001;

ATTENDU la nécessité d'acquérir des contenants de récupération afin d'en distribuer à chaque unité de logement résidentiel située sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine dispose d'un surplus de contenants de récupération dont elle désire se départir;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'acheter de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, 2,400 contenants de récupération au prix unitaire maximum de 5,06 \$ et ce, selon le meilleur prix soumis.

Adopté

2000-241 Demande de subvention au ministère des Transports

ATTENDU le rapport des dépenses pour les travaux exécutés en 2000 en vue de l'amélioration du réseau routier municipal, préparé par la trésorière;

ATTENDU que le ministère des Transports accorde une subvention au montant de 4 390 \$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le rapport des dépenses préparé par la trésorière pour les travaux exécutés en 2000 sur les chemins municipaux;

De demander la subvention annuelle au ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier au montant de 4 390 \$;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

D'autoriser la greffière à signer tout document pouvant donner effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

2000-242 L'Arbre des oubliés - Félicitations

Il est résolu à l'unanimité de féliciter Madame Carole Chevalier, présidente de l'Arbre des oubliés et les conseillers municipaux qui ont participé à la réussite de cet événement.

Adopté

2000-243 Dépôt de documents

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des documents suivants :

- Liste des arrérages de taxes au 8 décembre 2000



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- Liste des permis de construction émis pour le mois de novembre 2000
- Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail du 5 décembre 2000
- Procès-verbal du 6 décembre 2000 du Comité Loisirs et culture Sainte-Marthe-du-Cap

Adopté

2000-244

Levée de l'assemblée

À 20:05 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller GILLES BORDELEAU
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


.....
RICHARD DUFRESNE
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 18 décembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 18 décembre 2000 à 19:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 18 décembre 2000 à 19:00 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du budget 2001 et du programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003
- 6- Levée de l'assemblée



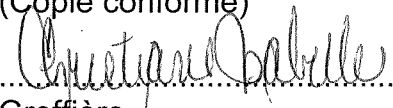
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 15 décembre 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)


.....
Greffière

2000-245 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

Adopté

2000-246 Adoption du budget 2001 et du programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003

ATTENDU les dispositions des articles 474 à 474.3 inclusivement de la Loi sur les cités et villes concernant la préparation et l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001 et du programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003;

Proposé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le budget de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Adopté

2000-247 Levée de l'assemblée

À 19:30 heures;

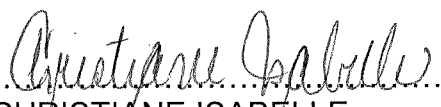
Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté


.....
RICHARD DUFRESNE
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 18 décembre 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 18 décembre 2000 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Micheline Courteau
Mario Meunier
Gilles Bordeleau
Dany Poulin
Claude Bernier
Stephan Poirier

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière, Carole Chevalier, responsable des services à la communauté et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Madame, Messieurs : Richard Dufresne, Micheline Courteau, Mario Meunier, Gilles Bordeleau, Dany Poulin, Claude Bernier, Stephan Poirier.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle, greffière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 18 décembre 2000 à 19:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

- 5- Adoption du règlement numéro 2000-12-558 - Pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2001
- 6- Rapport de contrôle budgétaire
- 7- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marthe-du-Cap ce 15 décembre 2000.

Signé : Christiane Isabelle, greffière

(Copie conforme)

.....
Greffière

2000-248 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN
Appuyé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

Adopté

2000-249 Adoption du règlement numéro 2000-12-558 - Pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2001

Proposé par Monsieur le conseiller MARIO MEUNIER
Appuyé par Monsieur le conseiller CLAUDE BERNIER

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2000-12-558, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-12-558

Pour fixer les taux de taxes, la tarification de certains services municipaux
et les conditions de perception pour l'année 2001

.....
ATTENDU que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2001 ont été déposées;

ATTENDU qu'afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget 2001, il est nécessaire d'imposer des taxes;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été conformément donné à la séance ordinaire du 13 novembre 2000;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Qu'une taxe foncière générale de 1,09 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans la municipalité pour l'année 2001.

ARTICLE 2 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Qu'une taxe foncière générale pour la sécurité publique de 0,30159 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le municipalité pour l'année 2001.

ARTICLE 3 TAXE DE SECTEUR SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Qu'une taxe de secteur sur la valeur foncière de 0,02020 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée à tous les usagers du réseau d'aqueduc pour l'année 2001 afin de pourvoir au service de la dette du règlement d'emprunt numéro 234.

ARTICLE 4 SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES DESSERVIS

Qu'une surtaxe sur les terrains vagues desservis de 0,69579 \$ du 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée pour l'année 2001 conformément aux dispositions du règlement numéro 2000-12-557.

ARTICLE 5 TARIFICATION POUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'EAU POTABLE

Qu'une compensation pour l'eau de 93,50 \$ par unité de logement résidentiel est exigée pour l'année 2001.

Qu'une compensation pour l'eau de 47,00 \$ par unité de logement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

saisonnier (chalet) est exigée pour l'année 2001.

Sur demande écrite et avec une preuve de cessation d'alimentation en eau, les propriétaires de chalets (saisonniers) pourront être remboursés au 1^{er} octobre 2001 s'ils ont cessé d'être alimenté en eau depuis de 1^{er} janvier 2001. Une vérification devra être effectuée par l'inspecteur municipal. Ce remboursement prévaut pour l'année du règlement seulement.

Système de captage d'eau

Qu'une compensation pour l'eau de 64,00 \$ par unité de logement résidentiel muni d'un système de captage d'eau est exigée pour l'année 2001.

Toutefois, pour un immeuble à logements multiples, une seule unité de logement bénéficiera d'une compensation de 64 \$. Une compensation additionnelle de 93,50 \$ sera exigée pour chacune des autres unités de l'immeuble.

Pour bénéficier du tarif unitaire pour les unités de logements avec un système de captage d'eau, l'installation devra être acquise au 1^{er} janvier 2001 et être opérationnelle lorsque l'inspecteur municipal en vérifiera la conformité.

Compteurs d'eau

Qu'une compensation pour l'eau au compteur de 112,00 \$ est exigée par unité de logement commercial et agricole (ferme) pour l'année 2001.

Que cette compensation est établie en fonction d'une consommation annuelle minimum de 80,000 gallons ou 365 mètres cubes.

Qu'une compensation additionnelle de 1,40 \$ par mille gallons et de 0,30685 \$ par mètre cube est exigée sur l'excédent de 80,000 gallons ou 365 mètres cubes.

La lecture des compteurs sera prise durant la saison automnale et la facturation sera intégrée au compte de taxe annuel de l'exercice financier suivant.

ARTICLE 6 TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET FRAIS INHÉRENTS À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Qu'une compensation pour l'entretien du réseau d'égout de 78,07 \$ par unité de logement est exigée à tous les usagers du réseau d'égout pour l'année 2001.

Qu'une compensation pour les frais inhérents à l'assainissement des eaux de 52,12 \$ par unité de logement est exigée à tous les usagers du réseau d'égout pour l'année 2001.

ARTICLE 7 TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE SERVICE DE COLLECTE SÉLECTIVE

Qu'une compensation pour le service de cueillette des ordures



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

ménagères de 82,00 \$ par unité de logement résidentiel est exigée pour l'année 2001.

Qu'une compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères de 41,00 \$ par unité de logement saisonnier (chalet) est exigée pour l'année 2001.

Qu'une compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères de 123,00 \$ par unité de logement commercial est exigée pour l'année 2001.

Les propriétaires de commerces et d'immeubles à logements seront crédités ou remboursés sur présentation de preuve de location d'un conteneur et ce, au prorata du nombre de mois de location pour l'année 2001.

Qu'une compensation pour le service de collecte sélective des déchets est exigée pour l'année 2001 de la façon suivante :

<u>Nombre d'unité de logement</u>	<u>Tarif</u>
1 à 2 inc.	25 \$
3 à 6 inc.	50 \$
7 et plus	75 \$

ARTICLE 8 TARIFICATION POUR LE SERVICE DE LA DETTE

De fixer les taux des taxes de secteur des règlements d'emprunt suivants :

Nos. Règls.	Taux	Mesure	Description
114-1	2,21116	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 11 ^e et 12 ^e Rue
114-2	1,86390	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 11 ^e et 12 ^e Rue
114-3	1,35131	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 11 ^e et 12 ^e Rue
175	1,78183	pi.lin.	Égout et pavage partie 9 ^e Rue
196-1	3,18285	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 9 ^e Rue et partie 8 ^e Rue
196-2	3,17240	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 9 ^e Rue et partie 8 ^e Rue
196-3	1,97970	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 9 ^e Rue et partie 8 ^e Rue
196-4	2,54059	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 9 ^e Rue et partie 8 ^e Rue
201-202-1	1,72182	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e Rue, des Pionniers
201-202-2	4,15788	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e Rue, des Pionniers
201-202-3	4,15964	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e Rue, des Pionniers
209	12,76039	pi.lin.	Égout et pavage partie 9 ^e Rue
214	6,63508	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie, parties 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e Rue, 1 ^{re} , et 2 ^e Ave.
215	13,77547	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie parties 2 ^e et 3 ^e Avenue
222	12,17683	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie partie 8 ^e Rue



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

223	5,48269	pi.lin.	Égout, voirie partie 8 ^e Rue
231-1	13,96227	m.lin.	Égout, voirie route 138 et parc industriel
231-2	0,19600	m ²	Égout, voirie route 138 et parc industriel
239-1	9,17960	pi.lin.	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 10 ^e Rue
239-2	0,06833	pi ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 10 ^e Rue
239-5	4,58981	pi ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 10 ^e Rue
239-6	0,03417	pi ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 10 ^e Rue
241-1	22,46611	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie, parties 2 ^e Ave. et 14 ^e Rue
241-2	0,53488	m ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 2 ^e Ave. et 14 ^e Rue
241-5	11,23318	m ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 2 ^e Ave. et 14 ^e Rue
241-6	0,26744	m ²	Aqueduc, égout, voirie, parties 2 ^e Ave. et 14 ^e Rue
252-1	22,65181	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie, pties 3 ^e Ave, Pie X, 11 ^e Rue
252-2	0,62141	m ²	Aqueduc, égout, voirie, pties 3 ^e Ave, Pie X, 11 ^e Rue
253-1	46,50926	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 6 ^e Rue
253-2	26,50707	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie, parties 3 ^e Ave. et 6 ^e Rue
254-1	35,64680	m.lin.	Égout et mise en forme, rues Hayes, Ward, Gignac
254-2	35,64680	m.lin.	Égout et mise en forme, rues Hayes, Ward, Gignac
262	10,78166	m.lin.	Égout et pavage partie 3 ^e Avenue
277	34,20168	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie partie 10 ^e Rue
333	208,98520	unité	Égout, voirie secteur St-Laurent
1998-02-501-1	325,00000	unité	Aqueduc, égout, voirie partie rue Notre-Dame
1998-02-501-2	120,00000	unité	Aqueduc, égout, voirie partie rue Notre-Dame
1998-02-501-3	45,00000	unité	Aqueduc, égout, voirie partie rue Notre-Dame
1998-02-501-4	15,00000	unité	Aqueduc, égout, voirie partie rue Notre-Dame
1998-01-502	495,00000	unité	Aqueduc, égout, voirie secteur Village
1998-02-503	1,56927	m ²	Aqueduc, égout, voirie parties 12 ^e et 14 ^e Rue
2000-05-552-1	35,89478	m.lin.	Aqueduc, égout, voirie rue Jardins du Golf
2000-05-552-2	1,02904	m ²	Aqueduc, égout, voirie rue Jardins du Golf

ARTICLE 9 CONDITION DE PAIEMENT PAR VERSEMENT

Que les contribuables peuvent payer leurs comptes de taxes municipales pour l'année d'imposition 2001 en deux (2) versements égaux lorsque le montant total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que le premier (1^{er}) versement est exigible le 7 février 2001 et le second, le 10 juillet 2001.

Que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 10 TAUX D'INTÉRÊT

Que le taux d'intérêt est fixé à 12 % l'an sur tous les comptes passés dus.

ARTICLE 11 TAUX DE LA PÉNALITÉ

Qu'une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois complet de retard est ajouté au montant des taxes municipales exigibles jusqu'à concurrence de 5% par année. Le retard commence le jour où la taxe devient exigible.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Avis de motion

Le 13 novembre 2000

Adoption du règlement

Avis public d'adoption

RICHARD DUFRESNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE

Adopté

2000-250

Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Monsieur le conseiller STEPHAN POIRIER

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 2000 tel que présenté;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 2000.

Adopté

2000-251 Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller DANY POULIN

Appuyé par Madame la conseillère MICHELINE COURTEAU

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**